Histoire du Moyen Âge

Madeleine Michaux

VISIT...

LANZAROTE Caliente.COM

Madeleine Michaux

Histoire du Moyen Âge

Mots-clés

EYROLLES PRATIQUE

Madeleine Michaux

Histoire du Moyen Âge

EYROLLES

Avec la collaboration de Patrice Beray
Mise en pages : Istria
Illustrations : © Madeleine Michaux

© Groupe Eyrolles, 2007

Politique

L'histoire politique a pour objet les modes de gouvernement successifs d'un pays, les formes du pouvoir, les hommes et les femmes qui le détiennent, l'espace sur lequel ce pouvoir s'étend. La très longue durée du Moyen Âge, plus de dix siècles, laisse évidemment supposer des évolutions, et pourtant la période se caractérise d'abord par la permanence de la monarchie, même si les familles régnantes ne sont pas toujours les mêmes et exercent la royauté sur un espace dont la superficie varie au cours des siècles.

Chronologie

476
Fin de l'Empire romain d'Occident

481
Clovis, roi des Francs Saliens.

754
Pépin le Bref, fils de Charles Martel, est sacré par le pape

800
Charlemagne est couronné empereur à Rome par le pape Léon III

987
Hugues Capet est élu roi de France après la mort du dernier carolingien

1180-1223
Règne de Philippe Auguste

1214
Victoire de Philippe Auguste à Bouvines, il bat une coalition (roi d'Angleterre, comte de Flandres, empereur du Saint-Empire)

1226-1270
Règne de Saint Louis

1285 – 1314
Règne de Philippe IV le Bel

1337
Le roi d'Angleterre rompt l'hommage rendu au roi de France

1346
Défaite de Crécy

1364-1380
Règne de Charles V. Reconquête progressive du royaume

1380-1422
Règne de Charles VI. Suite de défaites et d'abandons territoriaux

1422-1461
Règne de Charles VII. Intervention de Jeanne d'Arc dans la guerre

1453
Fin de la guerre de Cent Ans

1461-1483
Règne de Louis XI

Dynastie

Trois grandes dynasties se succèdent de 476 à 1492. Si la première témoigne largement de *coutumes barbares,* la suivante, celle des Carolingiens, contribue à mettre en place la vassalité, tandis que la dernière affirme, entre reculs et avancées, le pouvoir d'un monarque commandant désormais à des sujets. La dynastie capétienne affirme sa puissance en confiscant à son profit les symboles et les instruments de ce pouvoir.

Mérovingiens

Il s'agit de la première dynastie royale de notre histoire. Ses origines sont en partie mythiques, mais des historiens pensent qu'elle se serait imposée à une partie des Francs dans la première moitié du Ve siècle. Il n'est donc pas sûr que Mérovée, qui donne son nom à la lignée, ait réellement existé, pas plus que son père supposé, Clodion. En revanche la tombe de Childéric, père de Clovis, a été retrouvée au XVIIe siècle, près de Tournai. Elle montre que le souverain, tout en respectant les coutumes germaniques, se considère comme un dignitaire romain. Sur son *anneau sigillaire,* il porte les cheveux longs à la mode barbare, mais il a revêtu le manteau des officiers supérieurs romains.

Coutumes barbares : **ensemble de règles non écrites (s'appliquant aussi aux Carolingiens) qui concernent aussi bien la désignation des souverains que la vie quotidienne (mariage, justice, etc.). C'est la coutume barbare qui veut que lorsqu'un roi meurt le royaume soit partagé entre ses fils.**
Anneau sigillaire : **cet anneau porte un sceau qui permet de marquer un document.**

De Clovis à Dagobert

C'est avec Clovis (465-511) que la dynastie s'affirme. Sa conversion au catholicisme fait de lui le seul roi barbare chrétien catholique, alors

que les Burgondes ou les Wisigoths ont choisi un christianisme jugé hérétique par Rome, l'arianisme. Il obtient ainsi le soutien des évêques, et celui de l'aristocratie gallo-romaine, déjà convertie.

Les premiers Mérovingiens

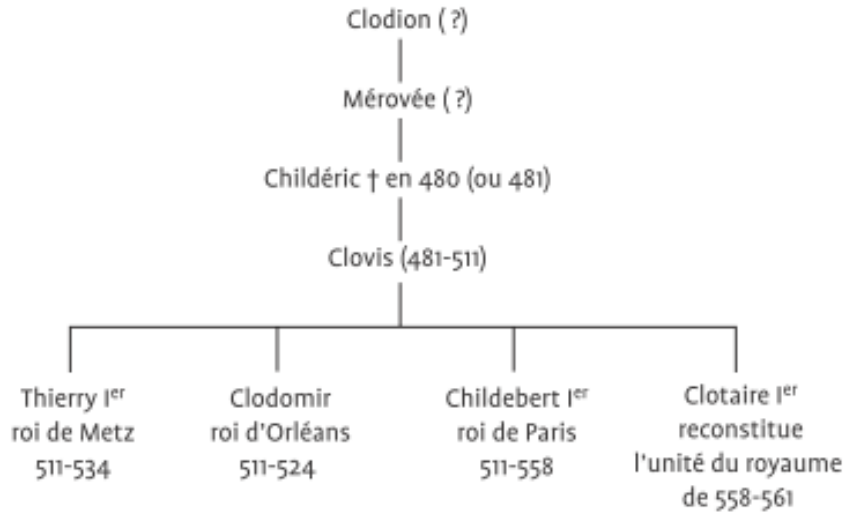

Après la mort de Clovis, le royaume sera rarement entre les mains d'un seul souverain. C'est cependant le cas de 613 à 639, avec les règnes de Clotaire II (613-629) et de Dagobert Ier (629-639). Dagobert est le dernier roi mérovingien qui exerce personnellement le pouvoir. En luttant contre celui de l'aristocratie, il se fait une réputation de « bon » roi justicier, mais il mène aussi de nombreuses campagnes militaires tout en entretenant une cour jugée fastueuse par ses contemporains. La fin de son règne, comme celle de la plupart des rois mérovingiens, entraîne partage du royaume et guerres pour le pouvoir, entre les héritiers ou d'autres candidats potentiels.

Des guerres de pouvoir dynastiques

L'appui de l'Église, la fondation de nombreux monastères, ne suffisent pas à assurer le pouvoir sur une aristocratie de plus en plus riche. Dès 613, une famille aristocratique se distingue particulièrement, celle des Pippinides.

C'est un Pippinide qui est *maire du Palais* d'une des trois grandes parties de l'ancien royaume franc. À la fin du VIIe siècle, les rois mérovingiens n'ont presque plus de pouvoir réel, même s'ils se succèdent jusqu'en 751 sans interruption, et continuent à symboliser le royaume franc. C'est finalement Pépin le Bref, fils de Charles Martel et petit-fils de Pépin de Herstal, qui dépose, non sans avoir demandé l'accord du pape, le dernier roi mérovingien, Childéric III, en 751.

Maire du Palais (*major domus*) : en quelque sorte, premier ministre ou chef de l'aristocratie, disposant d'un pouvoir parallèle à celui du roi, et parfois supérieur. Il contribue à mettre en place, ou à destituer, le souverain.

Cette enluminure (*Les grandes chroniques de France de Charles V* 1375-1380) représente une vision de Basine, mère de Clovis. Clovis est symbolisé par une licorne, ses fils par un lion et des ours paisibles, ses petits-fils par des chiens qui se battent. C'est une allusion claire aux querelles fratricides qui jalonnent l'histoire des Mérovingiens.

Carolingiens

Ils doivent leur nom à Charles Martel et à son petit-fils Charles désigné comme le « Grand » : Carolus Magnus, Charlemagne. À l'origine, il s'agit d'une famille d'Austrasie, région qui s'étend des bouches du Rhin à la Bavière. Leur prise de pouvoir, en 751, s'appuie sur le prestige de leurs grands ancêtres mais aussi sur leurs liens étroits avec l'Église et leur richesse foncière.

États pontificaux : ils désignent une partie de l'Italie centrale annexée par le pape, qui devient ainsi un chef d'État.

Le fondateur de la dynastie Pépin le Bref, posa la question suivante au pape Zacharie : « Lequel mérite d'être roi, de celui qui demeure sans inquiétude et sans péril en son logis, ou de celui qui supporte le poids de tout le royaume ? » Le pape fit la bonne réponse : Pépin devint roi, et l'aida à fonder les *États pontificaux.* Mais c'est avec son fils Charlemagne, couronné empereur en 800, que la puissance

carolingienne s'étend sur une grande partie de l'Europe occidentale. C'est la mort de son frère, Carloman, qui a fait de Charlemagne l'unique souverain, car la coutume barbare subsiste et il faut un hasard, la mort des cohéritiers, pour que se reconstitue un semblant d'unité. En 843, par exemple, l'Empire est partagé en trois. Le partage est officialisé par le traité de Verdun.

Des langues nouvelles

En 842, Charles le Chauve et son frère, Louis le Germanique, se sont alliés en se prêtant serment dans la langue de leurs troupes : le roman, ancêtre du français, et le tudesque, ancêtre de l'allemand. À Verdun, pour la première fois, l'expression *Francia occidentalis* remplace le nom de Gallia.

Toutefois, les aristocrates prennent plusieurs fois le parti d'une autre grande famille, celle des Robertiens, « ducs des Francs », conseillers, concurrents des Carolingiens, et liés à eux par plusieurs mariages. Quand Louis V, le dernier Carolingien, meurt en 987, c'est un Robertien, Hugues Capet, qui est élu roi. Cependant, le souvenir des Carolingiens demeure très vivant : en 1165, Charlemagne est canonisé et *La Chanson de Roland,* dont la plus ancienne version date de la fin du XIe siècle, chante les exploits de son neveu.

Généalogie simplifiée des Carolingiens

Pépin l'Ancien = 640

++++++

Pépin de Herstal (640-714)

Charles Martel = 741

Pépin le Bref
Roi des Francs (751-768)

Charlemagne
Roi des Francs (771-800)
Empereur d'Occident (800-814)

++++++

Charles le Chauve
Roi de France (840-875)

++++++

Charles le Simple
Roi de France (898-923)

++++++

++++++

Louis V
Roi de France (986-987)

Le signe ++++++ indique que l'on saute une génération.

Capétiens

C'est la dynastie qui a régné le plus longtemps sur la France. D'abord en ligne directe d'Hugues Capet, roi en 987, à Charles IV le Bel (dernier fils de Philippe le Bel) mort en 1328, puis avec la branche des Valois directs, issue d'un frère de Philippe IV le Bel, de 1328 à 1498, et celle des Valois indirects, jusqu'en 1589. Enfin avec celle des Bourbons, d'Henri IV à Louis XVI. La dynastie tire son nom du manteau de saint Martin *(cappa)* que le premier roi de la lignée possédait, en tant qu'abbé laïque de Saint-Martin de Tours.

Des rois bien nommés

Beaucoup de Capétiens reçurent des surnoms, en général après leur mort. Certains sont très connus comme Philippe Auguste (Philippe II), surnommé aussi « Dieudonné », « le Conquérant », « le Magnanime » ; ou Philippe « le Bel » (Philippe IV). D'autres soulignent un aspect physique : Louis VI « le Gros », Philippe V « le Long », ou des traits de caractère : Louis VIII « le Pacifique », Philippe III « le Hardi », Louis X « le Hutin » (le querelleur), Charles V « le Sage », Charles VI « l'Insensé », Louis XI « le Prudent » ou « l'universelle Aragne » (araignée).

Le Moyen Âge voit donc se succéder 22 rois appartenant tous à la même famille. D'après un érudit du début du XXe siècle : « Il ne faut pas oublier que la généalogie de nos rois, leurs alliances et leur descendance, constituent une chronologie fort compliquée […] Il n'est pas trop exceptionnel de voir une aimable princesse, née en 1200 avoir un fils en 1205, ou un prince insignifiant, né en 1328, se marier en 1329 et avoir un héritier en 1324. Ce sont là des erreurs de rédaction […] » A. Franklin, *Les Rois et les gouvernements de la France de Hugues Capet à 1906.*

Les trois siècles pendant lesquels les Capétiens directs règnent sont marqués par les progrès constants du pouvoir royal. Au XIe siècle, il se heurte encore à l'autonomie des grands princes et des comtes du royaume, et à la puissance de Guillaume de Normandie, devenu roi d'Angleterre en 1066. Au XIIe siècle pourtant la dynastie profite de l'enrichissement du royaume et impose progressivement l'idée d'une paix royale. Le roi de France est désormais à la tête de la hiérarchie féodo-vassalique. Au début du XIIIe siècle, il est devenu le plus puissant des souverains européens. Cette expansion se poursuit tout au long du siècle, même si elle est parfois entravée par la coutume de

l'apanage. Dans le même temps, le roi s'affirme comme le plus haut justicier du royaume. Une sorte de religion royale s'instaure, confortée par la canonisation de Louis IX, qui devient Saint Louis en 1297.

Apanage : terre donnée par un roi capétien à ses fils ou frères non héritiers de la couronne, en forme de compensation « pour leur subsistance ». L'apanagiste doit hommage et fidélité au roi… en théorie !

Les Capétiens directs ont eu la chance d'avoir des fils susceptibles de leur succéder, s'appuyant sur des règnes assez longs pour consolider leurs acquisitions : sept d'entre eux ont régné près, ou plus, de 30 ans. Ce ne fut pas le cas de leurs cousins les Valois directs, à l'exception du règne de Charles VI, le roi fou, qui ne gouverna pas, et de Charles VII qui rétablit définitivement la dynastie dans son pouvoir, à la fin de la guerre de Cent Ans.

Une pyramide de pouvoirs

La hiérarchie féodo-vassalique s'appuie sur des liens d'homme à homme entre un suzerain (un chef) et ses vassaux, qui peuvent être eux-mêmes suzerains de vassaux de moindre importance. Dans cette pyramide, chacun a des droits et des devoirs : le suzerain doit donner une terre ou des biens (argent, abbaye, château…) et protéger son vassal et sa famille. Le vassal doit aider son suzerain dans les *quatre cas* et l'accompagner à la guerre.

Quatre cas : ils concernent le mariage de la fille du seigneur, l'adoubement de son fils, le départ pour la croisade, le paiement de la rançon quand le seigneur est prisonnier.

La lointaine origine de la guerre de Cent Ans

Un principe, que les légistes considèrent comme logique, spécifie qu'au sein d'une lignée royale les femmes ne peuvent pas « faire pont et planche », c'est-à-dire transmettre un droit à succéder au trône de France. C'est pour cette raison que le petit-fils de Philippe IV le Bel, Édouard, roi d'Angleterre, ne pourra pas hériter du trône de France. Sa mère, en tant que femme, ne lui ouvre en effet aucun droit, bien qu'il soit un descendant plus direct de Saint Louis que ses cousins Valois. C'est là une des origines de la guerre de Cent Ans.

Succession

À l'époque mérovingienne, les rois ne sont que des chefs de guerre en principe élus par leurs pairs, les guerriers francs. Rapidement, cependant, les fils succèdent à leur père, se partageant le royaume dont la puissance est menacée par ces divisions successives. Le système du partage successoral subsiste chez les Carolingiens, mais le premier d'entre eux, Pépin le Bref, se fait sacrer par l'Église pour affirmer sa légitimité.

La succession des Capétiens

Hugues Capet 987-996
Robert le Pieux 996-1031
Henri Ier 1031-1060
Philippe Ier 1060-1108
Louis VI le Gros 1108-1137
Louis VII 1137-1180
Philippe II 1180- 1223
Louis VIII 1223-1226
Louis IX (St Louis) 1226-1270
Philippe III 1270- 1285

Philippe IV le Bel 1285-1314

Charles de Valois

Louis X (1314-1316)
Jean Ier (1316)

Philippe V (1316-1322)

Charles IV (1322-1328)

Valois

Philippe VI 1328-1350
Jean II 1350-1364
Charles V 1364-1380
Charles VI 1380-1422
Charles VII 1422-1461
Louis XI 1461-1483
Charles VIII 1483-1498

Famille des Valois-Orléans

Louis XII (1498-1515)

La loi salique

Elle doit son nom aux mythiques Francs de l'ouest dont la dynastie mérovingienne serait issue. Il s'agit d'un texte antérieur au règne de Clovis dont l'objectif principal est d'éradiquer la violence en fixant le tarif d'amendes pour les différents crimes et délits. C'est une sorte de compromis entre les formes romaines (le texte est en latin) et les coutumes barbares. Un des articles précise que seuls les guerriers peuvent recevoir une terre en butin et la défendre, et « que de la terre salique aucune partie ne passe par la femme ».

La mort du roi

Abandonnant définitivement la fiction d'un pouvoir élu, du Xe au XIIIe siècle, les Capétiens associent leur successeur désigné, le plus souvent le fils aîné, au pouvoir qui devient ainsi, officieusement d'abord puis officiellement, héréditaire. Ainsi Hugues Capet, sacré en juillet 987, fait sacrer son fils Robert, qui a alors 15 ans, en décembre de la même année. Ce même Robert, devenu Robert II, fait sacrer son fils Henri Ier en 1027, mais continue à régner jusqu'à sa mort en 1031. C'est Philippe Auguste (1180-1223) qui, le premier, juge inutile cette précaution. Désormais il est admis par tous que le fils aîné succède à son père sur le trône de France. À partir de Louis VIII (1223-1226), le règne du nouveau roi commence dès la mort du précédent.

« Le roi est mort, vive le roi ! »

Tout un rituel s'instaure à la mort d'un souverain. Le nouveau roi n'assiste pas aux obsèques de son prédécesseur pendant lesquelles les dignitaires de la cour se dépouillent des insignes de leur pouvoir en les déposant sur le cercueil du mort. Le Grand Maître de France dit tout bas : « Le roi est mort », puis en reprenant son bâton de commandement : « Vive le roi ». Ce cri est répercuté à haute voix par le héraut d'armes. Cette mise en place progressive du système de succession explique qu'il soit parfois difficile de donner des dates de règne précises pour les premiers Capétiens.

La notion de frontière, au sens moderne, est à peu près inconnue au Moyen Âge. Les limites les plus stables sont finalement celles des diocèses, héritées des « cités » gallo-romaines. Les cartes n'existent pas, sauf à titre symbolique. À la fin du VIIIe siècle, l'apparition de zones tampons, les marches, montre bien que les limites sont floues et correspondent davantage à des régions d'affrontements qu'à de véritables frontières. La monarchie emploie tous les moyens pour fixer ces limites à son avantage, mais les contestations sont fréquentes, et les frontières, fragiles, sont à la merci d'une guerre.

Comtes

Le terme vient du latin et signifie « compagnon ». À l'époque carolingienne, la fonction, qui existe depuis l'Empire romain finissant, prend une remarquable importance. Les comtes sont, au début, nommés et déposés par le souverain. Ils sont ses représentants dans les régions.

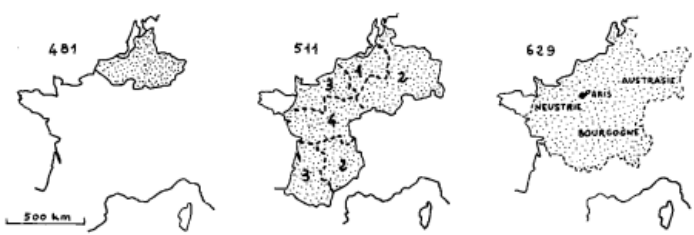

Le royaume franc du Ve au VIIe siècle
Le partage de 511 : 1 – Clotaire 1er 2 – Thierry 3 – Childebert 1er 4 – Clodomir

Les tâches des comtes sont multiples : ils président le tribunal comtal qui assure l'ordre public, récoltent les amendes, lèvent les taxes sur les marchandises et les personnes, convoquent et inspectent les hommes libres soumis au service militaire, rassemblent le contingent militaire lors des campagnes, en général annuelles, ont le droit de réquisitionner des objets et des animaux. Quand un comte est chargé plus particulièrement de défendre une zone limite, une marche, il devient « comte de la marche », c'est-à-dire « marquis ».

Un rouage important

Les comtes sont essentiels pour l'organisation de l'Empire carolingien. Chaque année, ils participent aux assemblées générales de printemps et accompagnent le souverain à la guerre. Leurs revenus peuvent être considérables : ils perçoivent un tiers des amendes, mais aussi ce que peuvent rapporter, en argent ou en nature, les terres qui leur sont concédées, au moins momentanément. Dès la fin du IXe siècle, des comtes s'installent sur un territoire et le lèguent à leurs fils. Très vite des dynasties comtales prennent la place de l'ancien système. Les comtes se font bâtir des forteresses, étendent leurs domaines, commencent à protéger des monastères et à en tirer des bénéfices.

Les *missi dominici*

C'est Charlemagne qui a pris l'habitude d'envoyer des sortes d'enquêteurs, chargés de recueillir des demandes ou de présider des tribunaux en son nom. Ce sont des envoyés *(missi)* du seigneur *(dominici).* Le plus souvent, ils sont deux : un laïc, par exemple un comte, et un ecclésiastique, évêque ou abbé.

Le système féodo-vassalique

Au début du Moyen Âge, ce sont les liens de fidélité au souverain qui structurent et organisent le royaume. Ces liens sont particulièrement importants avec les comtes et les ducs dont le roi s'assure la soumission en leur distribuant d'abord les terres conquises, à l'époque de Charlemagne, puis en leur accordant d'autres territoires du royaume. Il leur donne ainsi les moyens d'assurer leur rang de combattant de haut lignage, mais en même temps, les terres se raréfiant, cela génère des conflits entre seigneurs et la mise en place d'un système dans lequel le pouvoir royal risque d'être sérieusement affaibli : le système féodo-vassalique.

L'Empire de Charlemagne
1 – L'Empire franc en 814 2 – Les marches 3 – Les États de l'Église

Domaine royal

Il a pour origine les propriétés foncières des familles carolingiennes, puis capétiennes. Sur ces terres, aucune autorité ne s'interpose entre celle du roi, ou de ses représentants, et les tenanciers. S'y ajoutent les *pouvoirs régaliens* ; le roi peut aussi avoir des droits en dehors de son domaine propre, comme le droit de gîte, souvent transformé en taxe.

Pouvoirs régaliens : pouvoirs du roi, comme le droit de battre monnaie, d'être un recours suprême de justice, d'ennoblir. Ces droits régaliens sont d'importantes sources de revenus.

Un territoire

Au sens large, on peut définir le domaine royal comme l'ensemble des revenus privés et publics du roi, tout ce qui lui permet de vivre et de régner. Tout au long du Moyen Âge, le domaine royal s'est agrandi sans que les Capétiens aient eu de plan d'extension préconçu. Ils ont su profiter de toutes les occasions. Ainsi Philippe Auguste (1180-1223) acquiert l'Artois par mariage, profite de l'absence du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, pour occuper une partie de la Normandie. Après la mort de Richard, il confisque à Jean sans Terre, le nouveau roi d'Angleterre qui ne veut pas lui rendre hommage, ses *fiefs* français et commence la conquête de la Normandie, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou et du Poitou. Après sa victoire à Bouvines il obtient la Champagne et l'Auvergne.

Fief : seigneurie rurale qu'un seigneur donne à son vassal pour qu'il ait les moyens de le servir. Au début du Moyen Âge, on reçoit un fief parce qu'on est vassal. Plus tard, on demande à être vassal pour avoir un fief.

Par ailleurs, en soutenant les « communes » urbaines, Philippe Auguste accroît son pouvoir : moyennant des chartes, les bourgeois accordent des aides financières et militaires.

Les prévôts

Gestionnaires d'une partie du domaine royal, les prévôts sont d'abord en charge de ses parties les plus anciennes. À la fin du XIIIe siècle, il y en a 80. Les prévôtés étaient mises aux enchères et le plus offrant l'emportait. Ce système a suscité des abus, les prévôts essayant de tirer le maximum de profit de leur charge. Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour que la prévôté devienne une charge salariée. Dès lors, les prévôts sont souvent de petite naissance, à l'exception du prévôt de Paris, ou du chef de la Hanse des marchands de l'eau à Paris.

Les baillis

À l'origine chargés de mission pour contrôler les prévôts, les baillis deviennent, à partir du XIIIe siècle, des agents du roi polyvalents. Nommés par le souverain, établis sur un territoire fixe (le bailliage), salariés et révocables à tout moment, les baillis sont responsables des finances, juges et chefs militaires. Ils ne doivent pas être nés dans le bailliage, ne doivent pas y posséder de biens, ne pas s'y marier, et sont contrôlés par les enquêteurs royaux. Dans le même temps la fonction devient politique et est monopolisée par la noblesse d'épée. À la fin du Moyen Âge, il y a 28 baillis pour l'ensemble du royaume.
Aux XIIIe et XIVe siècles, le territoire du domaine royal s'étend sur plus de la moitié du royaume. Mais le roi a aussi des droits sur les grands fiefs : il est le suzerain ultime et sa suzeraineté se confond avec sa souveraineté.

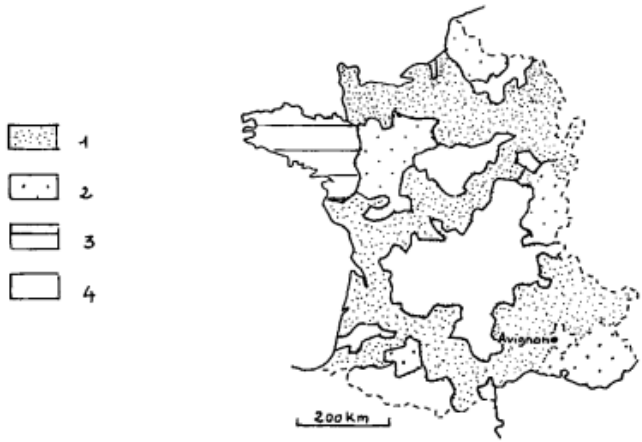

Royaume et domaine royal en 1498
1 – Domaine royal en 1461 2 – Acquisitions de Louis XI (1461-1483)
3 – Acquisition par mariage (1481) 4 – Fief ne faisant pas partie du domaine royal. Avignon et le Comtat Venaissin ne font pas partie du royaume.

Apanage

Il s'agit d'un territoire, d'une seigneurie détachée du domaine royal, au profit d'un fils puîné du roi de France. C'est une sorte de compensation puisque c'est l'aîné qui a la couronne, et un moyen de permettre à un prince royal de tenir son rang.

Au bon vouloir des rois

La pratique de l'apanage commence avec Louis VI (1108-1137) qui donne le comté de Dreux à l'un de ses fils, Robert. Elle est constante à partir du XIIIe siècle, parallèlement à l'extension du domaine royal. Les rois ne sont pas tous également généreux à l'égard de leurs fils : Louis IX (Saint Louis) ne donne que des apanages modestes. Jean II le Bon donne à son fils Philippe le duché de Bourgogne, qui vient d'être annexé au domaine (1361). C'est de cette branche que provient, au siècle suivant, Charles le Téméraire. À la fin du XIVe siècle, le statut de l'apanage se précise. Un des points les plus importants est l'obligation de retour de l'apanage à la couronne si les princes apanagés meurent sans héritier mâle. Sur le modèle du royaume, l'apanage ne doit pas être divisé.

Risques et avantages des apanages

Le développement des apanages a créé une nouvelle hiérarchie nobiliaire. Les princes apanagés ont parfois disposé de domaines immenses. Les princes qu'on appelait « à fleur de lys », parce

qu'ils avaient le droit d'en porter sur leurs armes, se sont parfois révoltés contre le roi. L'exemple ultime est celui de la maison de Bourgogne qui se dressa à la fin du XVe siècle contre Louis XI. Mais c'est aussi une bonne administration des apanages qui permit au jeune Charles VII de s'installer dans son petit « royaume de Bourges », ancien apanage de Berry (45 000 km^2), et d'en faire la base de la reconquête du pouvoir.

Le roi, au moins théoriquement, garde la haute main sur les apanages : le prince apanagé lui doit hommage et fidélité, la justice du roi reste souveraine : c'est le roi qui continue à nommer à certains bénéfices ecclésiastiques, et c'est lui qui reçoit l'impôt.

Paris

Le nom de Paris apparaît au IVe siècle, mais la ville est en grande partie abandonnée au moment des invasions barbares. Il faut attendre le Xe siècle pour que des bourgs se développent autour de grands monastères : Saint-Marcel, Saint-Germain-des-Prés, Sainte-Geneviève. C'est dans ce dernier que Clovis demande à être enterré. L'époque carolingienne n'est pas favorable à Paris ; les souverains préfèrent la partie orientale de leur domaine. Pourtant Charles le Chauve (840-875) fait fortifier le pont et reconstruire l'enceinte afin que Paris puisse résister aux raids vikings. En 886, la ville est défendue par le comte Eudes, qui sera pour un temps roi de Francie : Paris est alors la capitale de la famille des Robertiens, dont Hugues Capet est issu. C'est le début de sa fortune.

Une capitale

L'opinion d'un pape sur Paris.
« C'est le four où le pain du monde tout entier est cuit. »
Innocent III (1198-1216).

Philippe Auguste (1180-1223) y installe la Chancellerie et les Comptes ; il fait construire la « grosse tour du Louvre » et une enceinte qui englobe les deux rives. En 1313 est achevé le Palais de la Cité. Les rois préfèrent pourtant séjourner à Vincennes, proche de leur capitale mais à l'abri d'éventuels mouvements populaires. Charles V (1364-1380) agrandit le Louvre et Vincennes, et fait construire la Bastille pour protéger la porte qui mène à Vincennes. Déjà pavée en partie sous Philippe Auguste, la capitale se dote d'égouts, de trois aqueducs et de fontaines publiques (il y en a 17 à la fin du Moyen Âge).

Paris n'est pas, dans le royaume, une ville comme les autres : les rois ne lui ont jamais accordé de charte communale, craignant sa puissance si elle devenait autonome. Elle a deux prévôts au XIIe siècle, puis un seul, le « prévôt de Paris », qui siège au Châtelet à partir de 1261. Il est aidé de deux lieutenants, l'un pour la justice civile, l'autre pour la justice criminelle, et au XIVe siècle, par des receveurs chargés des finances.

Une puissante municipalité

Cependant un autre pouvoir s'affirme, celui des marchands, en particulier ceux de la *Hanse* des marchands de l'eau qui dominent le commerce fluvial. À partir de Louis IX (1226-1270), le prévôt des marchands et ses quatre échevins sont les interlocuteurs privilégiés des rois. Ce sont eux qui assurent la gestion municipale, la justice commerciale, la police des ports et des marchés. Épisodiquement, cette « municipalité » tente de jouer un rôle politique : Étienne Marcel, membre de la grande bourgeoisie, prend la tête d'une révolte qui échoue en 1358. En 1436, la ville prend le parti du roi Charles VII, se consacrant désormais exclusivement à son développement économique.

La Hanse : groupe de marchands, travaillant en général avec l'étranger. Pour Paris, le terme de guilde, c'est-à-dire d'association d'entraide et de gestion, aurait mieux convenu.

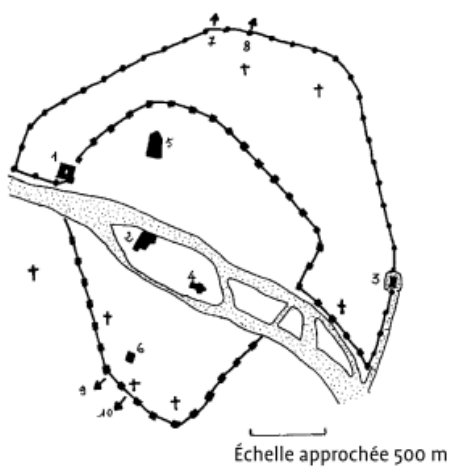

Les limites de Paris du XIIIe au XVe siècle
Remparts de Philippe Auguste
Remparts de Charles V

1 Louvre
2 Palais du roi
3 Bastille
4 Notre-Dame
5 Collège de Sorbonne
6 Les Halles
7 Porte Saint-Denis
8 Porte Saint-Martin
9 Porte Saint-Jacques
10 Porte Saint-Michel
‡ Principaux couvents

La plus grande ville d'Europe

Au début du XIIIe siècle, Paris compte 50 000 habitants, 120 000 vers 1328, et si à cause de la guerre de Cent Ans elle n'en a plus que 80 000 en 1420, la prospérité revenue, elle atteint en 1500 le chiffre remarquable de 500 000 habitants. C'est la plus grande ville d'Europe et la seule qui soit à la fois capitale politique, administrative, judiciaire et universitaire. Pendant longtemps moins puissante économiquement que d'autres villes du royaume, en particulier celles des grandes foires, elle attire, à partir du XIVe siècle, les grandes compagnies de commerce et les banques, sans atteindre le niveau de places plus anciennes comme Bruges en Flandre. L'élite du royaume se retrouve pourtant dans ses murs, y compris les provinciaux qui y viennent pour affaire ou pour profiter de ses commerces de luxe.

Lyon surnommée « Myrelingues la brumeuse »

Lyon est aux VIIIe et IXe siècles un des foyers de la renaissance carolingienne. En 1032, elle est intégrée à l'Empire, ne faisant donc pas partie du royaume. À partir du XIIe siècle, son rôle économique grandit, appuyé sur sa position de ville frontière (on y parle mille langues), sur la construction de deux ponts, sur la Saône d'abord puis sur le Rhône, et sur ses foires : deux en 1420, quatre en 1464. Depuis 1312, la ville est entrée dans le royaume à la suite d'un accord que Philippe le Bel a imposé à l'archevêque qui dirige la ville. Dès 1320, Lyon obtient une charte lui donnant une large autonomie.

L'idée de royauté évolue au long du Moyen Âge. D'abord soumise au pouvoir et aux objectifs de l'Église, elle prend une autre dimension quand le royaume devient une véritable unité autonome. La fidélité au roi complète et souvent remplace la fidélité au pape. Pour Thomas d'Aquin (1224-1274), le royaume est une « communauté parfaite ». Un souverain est « royal » moins par sa naissance que par le mérite qu'il déploie pour le bien commun, l'unité et l'indépendance du royaume.

Thaumaturgie

En pays chrétien, c'est le pouvoir, qui n'appartient qu'à Dieu, de faire des miracles et en particulier de guérir. Chez les Barbares en revanche, les rois étaient supposés posséder ce genre de pouvoir parce qu'ils descendaient des dieux. Avec la christianisation, on voit apparaître des rois guérisseurs, mais ils le sont parce que, autant que rois, ils sont saints : c'est le cas de Gontran, roi mérovingien (561-592). Robert le Pieux, deuxième roi capétien (996-1031), guérit les lépreux en les touchant. À partir du XIIe siècle, tant en France qu'en Angleterre, les rois sont dotés du pouvoir de guérir certaines maladies bien qu'ils ne soient pas des saints.

Des « explications »

L'origine de cette miraculeuse capacité n'est pas clairement déterminée. Pour certains, c'est le sang royal qui est d'une nature particulière. Cette hypothèse ne plaît pas aux clercs car elle ne fait pas intervenir Dieu. Selon eux, c'est l'onction du sacre qui fait du roi un thaumaturge, par la grâce de Dieu. La lignée royale française est particulièrement favorisée puisque la Sainte Ampoule, dont l'huile est utilisée lors de la cérémonie, a une origine divine : elle a été miraculeusement apportée par une colombe lors du sacre de Clovis. C'est après la cérémonie du sacre que les rois sont les plus efficaces, mais tout au long de leur règne ils peuvent « toucher » des malades, en particulier ceux qui sont atteints d'écrouelles.

Les écrouelles

Il s'agit en fait de l'adénite tuberculeuse relative aux ganglions lymphatiques du cou. Ce n'est pas une maladie mortelle, mais elle est chronique et peut connaître des rémissions… ce qui explique peut-être une partie des « guérisons ». La coutume du toucher des écrouelles se perpétue bien au-delà du Moyen Âge : François Ier « touchait » plus de 1 000 malades par an. Il arriva à Louis XIV d'en « toucher » 2 400 en un jour, et même l'avant-dernier roi de France, Charles X (1824-1830), reprit la tradition le jour de son sacre.

Les rois prononcent pour chaque malade la phrase : « Le roi te touche, Dieu te guérit. » Les grandes fêtes religieuses, Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël, ou même le jour de l'An, sont aussi des occasions de guérir les sujets qui se pressent à ces cérémonies.

Législation

Pendant les premiers siècles du Moyen Âge, et au moins jusqu'au XIe siècle, les rois sont avant tout des souverains justiciers auxquels on ne fait appel que pour régler des cas juridiques difficiles. C'est seulement la redécouverte du droit romain, à partir de la fin du XIIe siècle, qui va progressivement amener les rois de France à décider de la norme pour l'ensemble de leurs sujets. Au début du XIIIe siècle, certains juristes pensent que le roi, sur ses terres, c'est-à-dire dans son royaume, peut faire ce qui lui plaît, et vers 1250 cette nouvelle façon de concevoir le rôle du roi s'exprime dans l'expression « le roi de France est empereur en son royaume ».

Les légistes

Ce sont des juristes formés dans de grandes universités (Montpellier, Toulouse, Orléans) qui entourent le roi. Sous Louis IX (1226-1270), ils ont surtout la charge des affaires judiciaires, mais à partir du règne de Philippe le Bel (1285-1316), leur rôle s'élargit à l'ensemble des affaires du royaume. Ils participent au Conseil, sont *gardes des sceaux* ou *chanceliers.* Les baillis, sénéchaux, avocats et procureurs du roi sont aussi des légistes qui contribuent à imposer le pouvoir du souverain dans toutes les provinces.

Garde des sceaux : en charge de la marque authentifiant un acte royal. Le sceau engageant le roi, il faut donc le préserver

avec beaucoup de vigilance.
Chancelier : responsable de la chancellerie, qui est le lieu où l'on rédige et produit les actes royaux. On compte plusieurs milliers d'actes par an à la fin du Moyen Âge.

Cette montée en puissance de rois devenus législateurs a toutefois des limites. Le roi ne doit jamais légiférer contre la loi divine ou contre les « bonnes mœurs » ; il doit le faire uniquement pour le bien commun, qui est difficile à définir puisque la réalité quotidienne confronte le roi à toutes sortes de requêtes, tantôt personnelles, tantôt collectives, qui défendent toutes des intérêts particuliers. Les ordonnances prises par les souverains montrent qu'ils ont été sensibles à ces requêtes. Le roi dialogue aussi avec les représentants de l'opinion publique : il rencontre chacun des trois ordres et les échevins des « bonnes villes » qui sont très souvent associés aux mesures économiques. D'abord informelles, ces rencontres s'institutionnalisent petit à petit.

Les conseils

Le prince prend conseil, ce qui a toujours été le cas, mais à partir du XIVe siècle, le « Grand Conseil » ou « Conseil étroit » prend une grande importance : on y prépare les dossiers et les rapports, les futures ordonnances sont mises en forme et certaines délibérations se terminent par un vote. Le Conseil accompagne et influence le souverain.
Une fois les actes rédigés, ils sont soumis à l'enregistrement des cours souveraines, en particulier celle du Parlement de Paris, dont les attributions dépassent le strict domaine judiciaire. Les parlementaires vérifient la validité technique des actes, mais peuvent en profiter pour exercer un contrôle critique.

Le Conseil

Dès le XIIIe siècle, le service domestique du roi, sa « maison » ou son « hôtel », se sépare de l'administration de l'État, confiée au chancelier ou au Conseil. Désormais, siègent au Conseil des légistes des membres de la famille royale, de grands vassaux. La participation au Conseil est très convoitée. Sous Philippe le Bel (1285-1316), les légistes y jouent un rôle important (Guillaume de Nogaret, Pierre Flote, Pierre de Mornay, l'archevêque Gilles Aycelin ou le maître des eaux et forêts Philippe le Convers). À la fin du Moyen Âge, le Conseil, en grande partie aristocratique,

comporte de nouveau des légistes et des officiers royaux.

Les actes royaux

Ils sont de deux ordres : concernant des cas ou des catégories particulières, ils sont directement adressés au destinataire qui se voit confirmer un privilège, accorder un office ou une grâce. Concernant l'ensemble de la population ou une vaste partie du territoire, les ordonnances imitent les actes juridiques romains. À la fin du Moyen Âge, même si le roi a en apparence l'exclusivité de la production des lois, il se heurte encore à la législation des princes dans leurs domaines, aux coutumes et aux multiples règlements urbains. La royauté capétienne a cependant réussi à mettre en place des structures et des outils législatifs à son service.

Des rois repères

Philippe Auguste (1165-1223)

Le roi protecteur de l'université.
« […] s'il arrive qu'un écolier [un étudiant] soit frappé d'armes, de bâton, ou de pierres, tous les laïcs qui le verront arrêteront le malfaiteur pour le livrer à la justice du roi. […] Le prévôt du roi ne pourra mettre la main sur un écolier, ni le retenir en prison, à moins que le forfait ne soit réellement patent. […] »
Ordonnance de Philippe Auguste (1200).

Fils de Louis VII et d'Alix de Champagne, Philippe II, dit Philippe Auguste, est roi de 1180 à 1223. Roi conquérant, il obtient l'Artois par son mariage (1180) avec Isabelle de Hainaut, mais c'est par la force, après avoir maté une révolte de seigneurs, qu'il acquiert Amiens et Montdidier. Ses guerres et sa lutte contre les rois d'Angleterre lui permettent d'agrandir largement le royaume (Vexin, Normandie, Touraine, Maine, Anjou, Poitou, Auvergne, Champagne).

Cette enluminure, dessinée plus de

deux siècles après les faits, montre que Philippe Auguste, en expulsant les juifs en juillet 1182, est inspiré par le Saint Esprit.

Administrateur remarquable, il aide les communes en accordant des chartes et des privilèges aux marchands, met en place des baillis qui le représentent et servent ses intérêts. Il se donne ainsi les moyens de résister aux exigences de la noblesse. Roi bâtisseur, il fait construire la « grosse tour » du Louvre et une enceinte autour de Paris ; ses *ingénieurs* mettent au point le modèle de château fort à tours cylindriques qui sera imité dans toute l'Europe.

Ingénieur : de « engeigneur », celui qui est capable de construire des engins pour la guerre ou le bâtiment.

La bataille de Bouvines, que Philippe Auguste remporte le dimanche 27 juillet 1214 contre une coalition de princes européens, fait partie des grandes dates symboliques de l'histoire de France.

Saint Louis (1214-1270)

Fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, Louis IX est roi de France sous la régence de sa mère Blanche de Castille (1226-1236), et gouverne seul jusqu'en 1270. Il est canonisé en 1297 et devient Saint Louis. C'est un roi hors norme, avant tout fervent chrétien, désireux d'établir la paix à l'intérieur du royaume mais aussi de convertir les musulmans. Ses négociations avec le roi d'Angleterre sont un modèle de médiation : il rend à Henri III des possessions en Limousin, Périgord et Quercy, mais obtient que le souverain anglais renonce à de vastes territoires (Normandie, Poitou, Touraine, Anjou, Maine) et lui rende hommage pour l'Aquitaine.

La justice du roi.
« Maintes fois il advint, qu'en été, il allait s'asseoir dans le bois de Vincennes après la messe. Il s'asseyait à côté d'un chêne, nous faisait asseoir à ses côtés et tous ceux qui avaient quelque affaire venaient lui parler, sans être gênés par les huissiers ni par quiconque. »
Joinville, Histoire de Saint Louis.

Roi justicier, il fait conduire des enquêtes sur le comportement et la gestion de ses baillis et sénéchaux, interdit les guerres privées, l'usure, les jeux, la prostitution. Il est à l'origine du Parlement et de la Cour des comptes, qui vont modifier fondamentalement le fonctionnement de l'ancienne cour féodale. La politique de Saint Louis contre les juifs, que son grand-père Philippe Auguste avait expulsés,

puis rappelés, est marquée par sa foi chrétienne et son obéissance au pape : il fait saisir les livres juifs, organise le procès du Talmud (1240), oblige en 1269 les juifs du royaume à porter un signe distinctif, la rouelle, suivant en cela les décisions du concile de Latran IV (1215).

Philippe le Bel (1268-1314)

Fils de Philippe II et d'Isabelle d'Aragon, Philippe IV, surnommé Philippe le Bel, est roi de France de 1286 à 1314. Il s'efforce de régler les conflits extérieurs par la négociation, c'est le cas avec l'Angleterre et l'Aragon, mais il cherche à étendre son pouvoir contre les grands féodaux et le pape. Il va jusqu'à faire enlever Boniface VIII qui avait menacé de l'excommunier. Il sort vainqueur de ce conflit et le successeur de Boniface (Clément V) vient s'installer à Avignon en 1309. Son rôle dans la construction d'un État « moderne » est très important. Il s'entoure de conseillers, souvent de modeste origine mais dévoués et compétents, tout en convoquant souvent des assemblées où siègent le clergé, la noblesse et les représentants des villes. Les baillis et sénéchaux se mêlent des affaires internes des fiefs qu'ils s'efforcent de faire remonter jusqu'à la justice royale qui accroît ainsi son contrôle.
Le grand problème reste celui du financement de cette administration et d'une armée qui est de moins en moins féodale, sans oublier la nécessité d'acheter des alliances. Or les ressources sont restées celles du passé : fiscalité indirecte sur la circulation des marchandises et les transactions commerciales, aides exceptionnelles que les provinces ou les villes peuvent refuser d'accorder. Il n'existe aucun impôt permanent. Aussi Philippe use-t-il d'expédients : il taxe très lourdement les juifs (dont il confisque finalement les biens en 1308, en même temps qu'il les bannit du royaume) et les Lombards (banquiers). En 1307, il fait arrêter les Templiers. Sans doute convoitait-il les richesses de l'Ordre, mais surtout il voyait en eux, au moment où il était en conflit avec Boniface VIII, les instruments de la politique pontificale.

Le visage de Philippe le Bel,

représenté sur son tombeau de l'abbaye de Saint-Denis.

Philippe le Bel et ses conseillers essaient de taxer les « feux » (les foyers) en instaurant un impôt direct, le fouage. Les notables acceptent car l'impôt n'est pas proportionnel, mais le peuple s'y oppose et ce n'est pas un succès financier.

Louis XI (1423-1483)

Fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, il est roi de France de 1461 à 1483. Il prend le pouvoir après la guerre de Cent Ans, alors que les grands féodaux n'ont pas renoncé à limiter le pouvoir royal. Il a d'ailleurs, avec eux, participé à une révolte contre son père, la « Praguerie », mais une fois au pouvoir, il va tout faire pour les mater. Après une longue lutte diplomatique et militaire, il finit par abattre son principal ennemi, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Louis XI annexe alors la Bourgogne et la Picardie.

Les deux devises du roi Louis XI.
« Qui s'y frotte s'y pique » (accompagnée, comme emblème, d'un fagot d'épines).
« Qui ne sait dissimuler ne sait régner. »

La plupart du temps cependant, Louis XI cherche à éviter les conflits parce que la guerre coûte cher, mais aussi parce qu'il a compris que la prospérité économique du royaume requiert la paix. Il améliore les ports, les voies de communication, essaie de développer l'industrie minière ou celle de la soie.

Sur ce portrait d'un auteur anonyme, le roi Louis XI porte le collier de l'ordre de Saint Michel qu'il a créé en 1462, mais sa tenue est très modeste.

En supprimant certains péages intérieurs et en favorisant les foires, il veut attirer les marchands étrangers mais aussi favoriser les exportations. Ces politiques, très en avance sur leur temps, coûtent cher et la pression fiscale s'accroît, rendant le roi impopulaire. L'image

d’un roi avare, utilisant tous les moyens, y compris la traîtrise, pour arriver à ses fins, ne correspond pas à ce souverain qui préférait payer le prix de la paix plutôt que celui de la guerre.

Synthèse

Après les changements dynastiques du début du Moyen Âge, les Capétiens prennent le pouvoir pour un millénaire. En même temps qu'ils agrandissent leur propre domaine, ils s'appuient sur le système vassalique pour devenir progressivement les seuls maîtres du royaume. Ils ont la chance d'avoir des héritiers mâles et, pour la plupart d'entre eux, de longs règnes. La guerre de Cent Ans, malgré les apparences, renforce leur mainmise sur les principaux rouages de ce qui est devenu un État : l'armée, la fiscalité et la justice.

Religions

La religion chrétienne tient une place considérable dans la vie politique et économique du Moyen Âge. Elle rythme le quotidien, que l'on soit pauvre ou riche, et accompagne le chrétien de sa naissance à sa mort. Cependant, le catholicisme ne satisfait pas tous les croyants et des hérésies naissent et sont pourchassées. Enfin, les populations médiévales sont, surtout dans les villes, en contact avec des juifs, considérés comme déicides et comme premier peuple du Livre, ce qui explique en partie l'ambiguïté des relations entre les deux monothéismes. Quant à l'islam, il joue un rôle économique et culturel important, souvent par l'intermédiaire des juifs. L'épisode conjoncturel des croisades n'interrompt pas les échanges.

Chronologie

498
Clovis est baptisé à Reims par l'évêque Rémi

VIe s.
Rédaction d'une règle monastique par saint Benoît

622
Mohammed émigre à Médine. Début de l'ère islamique.

711
Les musulmans ont conquis l'Afrique du Nord et prennent Cordoue.

732
Défaite musulmane près de Poitiers (le gouverneur de Al Andalus est battu par Charles Martel)

756
Instauration de la dîme

975
Instauration de la paix de Dieu lors de l'Assemblée du Puy.

1027
L'Église interdit les combats du mercredi soir au lundi matin (trêve de Dieu)

1096-1270
Croisades

1171
Première accusation portée contre un Juif pour « meurtre rituel »

XIIe-XIIIe s.
Hérésie cathare

1215
Fondation de l'université de Paris

1233
L'Inquisition s'installe en Languedoc

1450
Première impression de la Bible par Gutenberg

1453
Prise de Constantinople par les Turcs

1492
Chute de Grenade, dernier bastion musulman en Europe occidentale. Fin de la « Reconquista »

Christianisme

Le christianisme est une religion monothéiste établie à partir de la personne et de l'enseignement de Jésus-Christ, qui vécut en Palestine sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Il s'inspire du judaïsme, la religion également monothéiste qui l'a précédé, et s'est assez vite identifié à Rome et à son empire. C'est l'Empire romain qui impose le christianisme comme religion d'État à partir de 380, presque un siècle avant la date « officielle » des débuts du Moyen Âge.

Dogme

Apparu au IVe siècle, ce mot définit une vérité que l'on doit croire parce qu'elle vient de Dieu, même si elle est formulée par des humains. Ne pas accepter le dogme, c'est tomber dans l'hérésie. Les dogmes se constituent peu à peu et sont bientôt considérés comme une science : la théologie. Jusqu'au XIIe siècle, il s'agit surtout de faire *l'exégèse* des sources : la Bible (Ancien et Nouveau Testament), d'abord interprétée par les Apôtres puis lors des conciles qui fixent la norme et dénoncent les éventuelles hérésies.

Exégèse : interprétation d'un texte qui paraît obscur ou sujet à discussion.

Certains « pasteurs » ont une autorité particulière : ce sont les « Pères de l'Église ». Le contenu essentiel de la doctrine est dans le Credo, qui exprime la foi dans les trois personnes de la Trinité : le Père créateur, le Fils de Dieu (le Christ qui s'est incarné et sacrifié pour racheter les péchés des hommes), le Saint-Esprit qui conduit au salut. La Trinité, comme l'Incarnation, sont des mystères.

Les théologiens

À partir du XIIe siècle, des penseurs chrétiens commencent à recenser les sources et à essayer de réduire leurs divergences. Leur pensée

s'exprime dans des sentences groupées en « sommes ». Un siècle plus tard, la naissance des universités permet de développer les discussions théologiques, sous l'autorité des évêques et du pape. Thomas d'Aquin (1224-1274) utilise les concepts d'Aristote, récemment redécouvert, pour formuler sa foi chrétienne : la théologie devient une science. Dans sa *Somme théologique,* il tente de démontrer l'existence de Dieu en concluant sur sa nécessité. Au XIVe siècle, l'université de Paris est le centre reconnu de l'enseignement et des discussions théologiques : ses maîtres sont consultés par le pape (ou contre lui, comme c'est le cas sous Philippe le Bel). Mais la guerre de Cent Ans ruine cette suprématie, et désormais c'est le pape qui définit et exprime la doctrine chrétienne.

L'excommunication religieuse

Il s'agit de la première sorte d'excommunication. C'est une exclusion temporaire de la communauté des fidèles chrétiens. L'excommunié est privé de sacrements, et en particulier de l'eucharistie. La pénitence permet le retour dans la communauté. Des souverains français sont excommuniés au Moyen Âge : Robert le Pieux (998), Philippe Ier (1094), Louis VII (1140), Philippe Auguste (1200), Philippe IV le Bel (1303).

Papauté

Depuis le VIe siècle, l'évêque de Rome, primat d'Italie, « serviteur des serviteurs de Dieu », porte le titre de pape. La supériorité de l'évêque de Rome sur tous les autres évêques a été très tôt théoriquement reconnue, mais elle a mis longtemps à se construire. Le pouvoir spirituel du pape se double petit à petit d'un pouvoir temporel (à l'image du *calendrier* chrétien dont l'usage s'impose) sur un territoire qui dépasse largement Rome.
Il s'agit bientôt d'un véritable État, avec son administration, sa justice, et même son armée.

Calendrier : si le Moyen Âge utilise le calendrier julien hérité de Rome, celui qui est rythmé par les fêtes religieuses organise bien davantage la vie, à tel point que c'est à lui que font allusion beaucoup de chartes, du XIIIe au XVIe siècle.

Les papes sont souvent de grands juristes, de remarquables

diplomates, mais aussi des souverains qui entrent en conflits fréquents avec les empereurs du Saint-Empire romain germanique ou les rois de France. Ainsi le pape Boniface VIII qui a réussi, en 1300, à imposer son point de vue sur les dogmes, appuyé sur l'œuvre de ses prédécesseurs, échoue en revanche dans sa confrontation avec le roi de France Philippe IV le Bel qui lui oppose un *concile.*

Concile : au sens large, assemblée délibérante. Dans le cadre de l'Église, il s'agit d'une réunion d'évêques qui ont pour tâche de définir le dogme, de fixer la discipline et parfois de juger tous ceux qui se sont écartés de la doctrine chrétienne.

Un modèle

Tout au long du Moyen Âge la papauté a fourni, sans vraiment l'avoir prémédité, un modèle de gouvernement. Pourtant, à la fin du Moyen Âge, les critiques s'accumulent contre ce pouvoir qui se veut temporel autant que spirituel et qui renvoie une image très éloignée de la simplicité évangélique. Pendant toute cette période, les relations sont étroites et souvent conflictuelles entre la papauté et les souverains européens : les papes se servent de l'arme de l'excommunication, utilisée contre Philippe Auguste quand il répudie sa seconde femme, et contre Philippe IV le Bel pour des raisons essentiellement financières.

Sacrement : cette notion ne s'est fixée qu'au XIIe siècle. C'est Pierre Lombard (1100-1160) qui dresse la liste des sept sacrements : baptême, confirmation, eucharistie, mariage, sacerdoce, pénitence, extrême-onction des malades.

Monachisme

Au Moyen-Orient, dès le IVe siècle, se créent des communautés qui s'inspirent des groupes de chrétiens primitifs dans leur désir d'imiter le Christ. Elles vivent séparées du monde, dans la pauvreté et l'humilité et en respectant des interdits fixés par saint Paul : virginité, chasteté, célibat. En Gaule, le premier monastère est fondé à Ligugé, près de Poitiers, par saint Martin de Tours en 361. Très rapidement, le monachisme apparaît comme la forme de vie idéale du clergé, mais les règles suivies diffèrent selon les régions.

Les monastères

Les monastères existent depuis le IVe siècle. À l'époque mérovingienne, ils sont très souvent fondés par des souverains. Entre le IXe et le XIe siècle, beaucoup obtiennent des privilèges qui leur permettent d'échapper à la tutelle des évêques ou des seigneurs. Ce sont des lieux de prières où l'on intercède auprès de Dieu pour l'ensemble des chrétiens. Les religieux y vivent dans un espace clos. Il y a toujours une église et un cloître. Les moines ou les nonnes disposent d'un dortoir, d'un réfectoire, d'une salle capitulaire. Le monastère comprend des dépendances nécessaires à l'exploitation de domaines parfois très importants (moulins, granges, étables, brasserie…). Les visiteurs, les

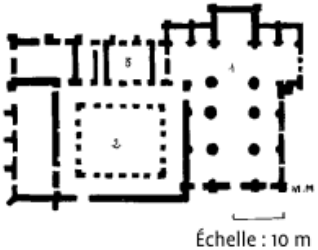

Plan d'un monastère cistercien du XIIe siècle. 1 – Église 2 – Cloître 3 – Salle capitulaire

pèlerins, les malades sont accueillis dans des bâtiments spécialisés. Enfin, un jardin de plantes médicinales jouxte l'infirmerie.
Au Ve siècle, saint Honorat fonde un monastère sur les îles de Lérins (au large de l'actuelle ville de Cannes), tandis que Jean Cassien installe à Marseille deux monastères, un pour les hommes, un pour les femmes. C'est la règle de Jean Cassien qui inspirera celle des fondations postérieures et, plus tardivement (au VIe siècle), celle que Benoît de Nursie rédige pour les moines du mont Cassin, en Italie.

La règle bénédictine

Elle sert désormais de modèle pour toute l'organisation de la vie conventuelle. À partir du IXe siècle, on distingue les chanoines, qui vivent comme des moines mais ont des activités extérieures, et les moines à proprement parler, qui vivent à l'intérieur d'une « clôture » et ne disposent d'aucun bien personnel, ce qui n'est pas le cas des chanoines. Mais dans le même temps d'autres monastères plus proches de la tradition des ermites, l'érémitisme, sont fondés par saint Bruno (les Chartreux) et par l'abbé Robert (Cîteaux). Dans les deux cas, il s'agit d'appliquer, avec davantage de rigueur qu'à Cluny, la règle de saint Benoît.

La règle de saint Benoît

Benoit de Nursie fonde, vers 530, le plus ancien ordre religieux d'Occident. Il établit une règle courte, très précise, qui assure aux moines un équilibre entre le travail manuel et le travail intellectuel, le repos et la prière. L'austérité modérée de cette règle lui assure un grand succès dans toute la chrétienté.

Cluny et ses filles

Cluny est un remarquable exemple du monachisme, du Xe au XIIe siècle. Fondée vers 910 par le duc d'Aquitaine, comte de Mâcon, qui fait don de plusieurs terres et établissements monastiques préexistants, l'abbaye de Cluny, qui suit la règle bénédictine, devient une seigneurie au XIe siècle, et les papes lui accordent une grande autonomie. Cluny crée alors un réseau d'abbayes et de prieurés dans toute l'Europe. Au XIIe siècle, sa puissance est critiquée et le mode de vie des moines paraît s'éloigner de la règle. Deux abbés, Pierre le Vénérable et Hugues, réforment le monastère en y introduisant plus de collégialité : les clunisiens deviennent presque un ordre, avec des « provinces » qui sont régulièrement visitées et contrôlées.

Les ordres urbains

Entre-temps, l'urbanisation du XIIIe siècle a contribué à la naissance de nouvelles formes de vie consacrées à Dieu, dont les objectifs sont la prédication et la pénitence. Au XIIIe siècle, à l'instar de l'ordre des Franciscains fondé par François d'Assise, ils s'adaptent au contexte architectural, mais ils conservent église et cloître. On emploie alors le terme « couvent » pour désigner cette nouvelle forme d'expression de la vie communautaire chrétienne. Les monastères ont été très tôt des lieux d'attraction spirituelle mais aussi économique. Nombre de faubourgs de ville ont pour origine un monastère construit hors les murs, et plusieurs villes médiévales ont pour noyau originel un monastère (Fécamp, Saint-Gilles-du-Gard…).

Église

L'Église joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne médiévale. Elle rythme le cheminement spirituel, du baptême jusqu'à la fin de la vie. Mais elle a aussi la charge de l'éducation, de la charité qui inclut les soins aux malades et l'accueil des plus pauvres. Elle joue le rôle de moteur économique par les dépenses de construction qu'elle engage et les innovations qu'elle met en place. Étroitement liée aux différents pouvoirs politiques et économiques, elle devient une puissance temporelle et est, à ce titre, parfois contestée.

Rôle spirituel

La foi chrétienne est profonde, soutenue par la présence constante des prêtres, des moines, des évêques, mais aussi par l'espoir d'une vie après la mort. Elle se déroulera au paradis, dans une société céleste en présence de Dieu, si l'on s'est bien conduit. À l'inverse, l'enfer est promis aux méchants : il est très souvent représenté sur les tympans romans et gothiques et sur les chapiteaux. On y voit de multiples tortures par le feu, le froid, les ténèbres, mais la pire est la privation de la présence de Dieu. Le chrétien est poussé par ces images à se confesser. Il avoue ses péchés, c'est-à-dire ses paroles, ses actes ou ses désirs, allant à l'encontre de la loi divine.

Cette enluminure, extraite d'un livre d'heures (de prières) du XIVe siècle, montre une femme se confessant à un prêtre, sous l'anonymat d'un confessionnal.

Le pèlerinage

Les pèlerinages sont un moyen de faire pénitence, même s'ils ont souvent d'autres motifs comme la piété personnelle ou l'attente d'une guérison miraculeuse. On se rend sur un lieu de culte où se trouvent des reliques, ou dans l'un des trois grands sanctuaires majeurs : Jérusalem, Rome ou Compostelle. Le départ est solennel, d'autant que les pèlerins partent toujours en groupe. Un prêtre bénit leur bourdon (le bâton) et leur besace. Tout le long de la route, c'est l'Église qui les accueille dans les monastères ou les « hôpitaux » dont le nombre augmente, à partir du XIIe siècle, sur les grands itinéraires comme ceux de Saint-Jacques-de-Compostelle.

La pénitence

Dès le VIe siècle, des pénitentiels énumèrent pour les moines les péchés graves ou véniels, et la pénitence qui peut les racheter : prières, jeûnes, abstinence. À partir du XIIe siècle, la confession privée se répand et au siècle suivant l'Église exige que tout chrétien se confesse au moins une fois par an, sous peine d'excommunication. Les confesseurs disposent de pénitentiels très détaillés : le pécheur fait acte de contrition et le prêtre l'absout en lui donnant une pénitence adaptée.

Les indulgences

L'idée d'adoucir les pénitences en participant à une œuvre pieuse apparaît dès le XIe siècle. L'un de ses objectifs est d'éviter la simonie (la vente ou l'achat de choses sacrées, dont les sacrements). Rapidement, et malgré les réticences des théologiens, les « œuvres » susceptibles de valoir indulgence se multiplient : pèlerinage, contribution à la construction ou à l'entretien d'un lieu de culte ou d'un monastère, ou même simple assistance à une cérémonie. Dès le XIVe siècle, ce système est violemment critiqué.

Le diable

L'Église est considérée comme l'intermédiaire indispensable entre Dieu et le peuple chrétien qui, pour sa majeure partie, ne connaît de la doctrine que ce que la messe lui propose : entre autres, l'existence du diable, ange déchu, qui fait tout pour entraîner les hommes dans le péché.

Sur la représentation du diable :
« Tout est fait pour que Satan soit effrayant. Il apparaît avec un corps

anthropomorphe à la couleur sombre et aux attributs de l'animalité. Le diable a des cornes, une forte pilosité, des serres d'oiseau au bout des doigts et, à partir du XIIIe siècle, une paire d'ailes de chauve-souris. »
Frédéric Munier, Dictionnaire du Moyen Âge.

L'image du diable se modifie au cours du Moyen Âge, mais l'Église s'efforce toujours de le faire apparaître comme dépendant de Dieu, ce qui évite de contredire le monothéisme chrétien. Il est présent dans la vie quotidienne : il envoie de mauvaises pensées, fait sombrer dans la gourmandise, la luxure, les actions répréhensibles.
Cet effrayant personnage explique toutes les déviances, met en valeur la puissance de l'Église et celle de Dieu, qui sort toujours vainqueur, ravivant ainsi la foi du chrétien.

Une représentation du diable, d'après un tableau de Francesco Melanzio (XVe siècle)

Église et éducation

C'est Charlemagne (748-814) qui confie aux monastères et aux chapitres des cathédrales le soin d'éduquer les enfants et les adolescents. Ces écoles, placées sous la dépendance étroite de l'Église, sont en principe ouvertes à tous. On y apprend à lire et à chanter les chants liturgiques. En même temps les monastères collectionnent et recopient les œuvres d'auteurs latins. Après la mort de Charlemagne, les écoles monastiques sont réservées aux futurs moines, tandis que les écoles cathédrales sont d'abord destinées aux clercs mais peuvent recevoir d'autres élèves.

Un vrai cursus d'études

Les écoles carolingiennes insistent sur l'apprentissage de la grammaire latine, indispensable en particulier pour bien lire la Bible et les textes liturgiques. L'étude en est facilitée par l'utilisation d'une nouvelle forme d'écriture, très lisible, la minuscule caroline. L'élève apprend d'abord quelques notions simples (définitions, déclinaisons, conjugaison) ; il étudie ensuite des commentaires écrits par des maîtres grammairiens, et enfin il découvre les grands auteurs, païens ou chrétiens. Vers l'An Mil, le latin, qui n'avait survécu que dans les monastères, est redevenu une langue véhiculaire, en grande partie imposée par l'Église.

La vie universitaire

L'université est une sorte de communauté de maîtres et d'étudiants qui se donne des statuts et confère des grades. Elle comporte quatre facultés (arts, médecine, droit canon et civil, théologie). À Paris, le chancelier de l'université est désigné par l'évêque. Les étudiants pauvres sont accueillis dans des « collèges » fondés par de riches donateurs, comme la Sorbonne à Paris, fondée par Pierre de Sorbon en 1257. En théorie, l'Église reste maîtresse des universités. Mais dans les faits, la mobilité des maîtres et des étudiants, facilitée par l'usage universel du latin comme langue d'échanges, rend difficile un contrôle total, et les universités seront parfois des foyers de contestation.

Cette enluminure tardive (XIVe siècle) représente un professeur d'Université et ses étudiants tels que le peintre les imagine à l'époque de Philippe Auguste, deux siècles plus tôt.

Ce sont probablement les écoles cathédrales, très brillantes au XIIe siècle, qui sont à l'origine des universités, une forme d'enseignement qui n'existait alors dans aucune des civilisations contemporaines proches, juive ou arabe. La première université est

officiellement fondée à Paris en 1215, celle de Montpellier quelques années plus tard, Orléans en 1306, et à la fin du XVe siècle il y a une soixantaine d'universités en Europe.

Église et charité

L'aumône

Sur les riches et les pauvres :
« Dieu aurait pu faire tous les hommes riches, mais il voulut qu'il y ait des pauvres en ce monde, afin que les riches aient une occasion de racheter leurs péchés. »
Vie de Saint Éloi, Chronique.

Saint Thomas d'Aquin (1224-1274) définit l'aumône comme un don à des personnes dans le besoin « par compassion et à cause de Dieu ». Faire l'aumône est donc un moyen de gagner le paradis, et pendant les premiers siècles du Moyen Âge on considère que les pauvres sont en quelque sorte nécessaires au salut des riches puisqu'ils sont l'occasion de faire l'aumône. Les monastères pratiquent souvent l'aumône sur une grande échelle, en particulier lors des périodes de disette ou de famine. Certains vendent même une partie de leur trésor pour pouvoir acheter de la nourriture. Les abbayes ont un « aumônier » chargé de répartir les aumônes et, le cas échéant, d'héberger les pauvres.

Comment on voit les pauvres

Le regard sur les pauvres change au cours du Moyen Âge. Au XIIIe siècle, avec saint François d'Assise et saint Dominique, le pauvre n'est plus le simple outil du salut du riche : il doit être estimé pour sa valeur spirituelle et humaine, comme « l'image du Christ ». Plus tard, au XVe siècle, la pauvreté est souvent méprisée et parfois le pauvre fait peur.

Les confréries charitables se multiplient à la fin du Moyen Âge ; outre l'aumône directe, elles se chargent de l'inhumation des pauvres. Les grands personnages, les rois, font aussi l'aumône de façon très organisée, avec des aumôneries qui distribuent nourriture et vêtements. Une des aumôneries parmi les plus célèbres est celle des papes d'Avignon (1309-1376) : elle donnait des repas complets à de nombreux pauvres et une ration de pain à des centaines, parfois des milliers de miséreux.

Les hôpitaux

Les évêques fondent des hôpitaux, quelques-uns dès l'époque mérovingienne, mais ils se multiplient surtout à partir du XIIe siècle au moment du développement urbain. Fondés par des donateurs, religieux ou laïcs, ils ne sont soumis qu'au droit de l'Église : ils ne paient ni impôt ni dîme, ont une chapelle et un cimetière particuliers, offrent le droit d'asile, comme les églises. Ils reçoivent « les pauvres du Christ » soit dans des hospices (pauvres de passage, pèlerins), soit dans des Hôtels-Dieu (malades, femmes en couches, orphelins et enfants abandonnés). Le personnel est le plus souvent religieux et dépend, au moins théoriquement, de l'évêque. Hospices et Hôtels-Dieu reçoivent des dons et font fructifier leur patrimoine foncier ou bâti.

Au XVe siècle ce sont les religieuses qui s'occupent des malades. L'enluminure les représente à l'Hôtel-Dieu de Paris, symbolisant les trois vertus : Prudence, Tempérance et Force.

Les Hôtels-Dieu ne disposaient guère de moyens de soigner, mais ils pouvaient offrir aux malades, qui souffraient souvent de froid et de malnutrition, un confort enviable : salles chauffées, nourriture abondante. Ils prenaient soin aussi du salut des âmes, considéré comme tout aussi (ou plus) important.

Église et économie

L'Église rassemble et redistribue directement ou indirectement de l'argent ; elle joue donc un rôle essentiel dans les circuits économiques. L'abbaye de Cluny, par exemple, transforme en objets liturgiques l'argent qu'elle reçoit, mais en cas de besoin ces vases sont fondus pour frapper monnaie. Les constructions d'églises, de monastères, de cathédrales, nécessitent des sommes très importantes mais donnent du travail à de nombreux ouvriers. Un chantier de cathédrale qui dure, suivant les fluctuantes disponibilités financières, de plusieurs décennies à plusieurs siècles, peut compter, aux périodes

de plein travail, plus de 1 000 ouvriers, 300 à 400 maçons, 20 à 30 forgerons et charpentiers, et un millier de manœuvres et de charretiers.

Le modèle monastique

On a cru longtemps que les moines, en particulier les cisterciens, étaient à l'origine des grands défrichements médiévaux, des progrès de l'hydraulique (drainage et irrigation), ou de l'assolement triennal. On pense maintenant qu'ils ont simplement utilisé des idées et des méthodes préexistantes. Mais ils l'ont fait de façon si étendue (on trouve des cisterciens partout en Europe) et si rationnelle qu'on peut considérer qu'ils ont finalement offert des modèles aux autres exploitations agricoles.

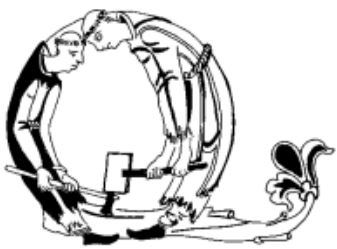

Cette lettre ornée, d'un manuscrit du XIIe siècle, représente deux moines en train de fendre un tronc d'arbre.

Leurs granges céréalières peuvent contenir jusqu'à 2 000 quintaux de céréales et leur construction est standardisée, comme celle des celliers ou des brasseries. La nécessité religieuse d'élever des poissons, base de l'alimentation des moines, en particulier durant le *carême,* pousse les cisterciens à perfectionner et à adapter les techniques hydrauliques. À Cîteaux, un aqueduc de plus de 12 km, avec un pont canal, alimente l'abbaye et son vivier.

Carême : période de 40 jours précédant Pâques. Il s'agissait de rappeler et d'imiter les 40 jours passés dans le désert par Jésus, pendant lesquels il avait jeûné. En principe il ne fallait manger qu'un repas par jour : poisson, œufs, laitages et légumes sont seuls autorisés.

À Hautecombe, les moines ont construit au XIIIe siècle une « grange d'eau » où les bateaux de pêche du lac du Bourget peuvent s'abriter directement au rez-de-chaussée, tandis que l'étage sert de grenier.
On trouve aussi dans ces couvents des moulins à eau ou à vent, de

remarquables ateliers de métallurgie qui utilisent le minerai trouvé sur les terres de l'abbaye, des fabriques de tuiles, pavements ou briques.

Hérésie

L'hérésie est la négation volontaire d'un ou de plusieurs points des dogmes de l'Église. C'est toujours l'Église qui la définit, et jusqu'au XIIIe siècle, si l'on exclut l'arianisme, hérésie largement antérieure au Moyen Âge, les hérésies paraissent moins doctrinales que « politiques ». L'Église réprime ce qui s'oppose à son pouvoir. Même s'il y a eu un précédent au XIe siècle (10 clercs « hérétiques » d'Orléans sont brûlés sur le bûcher), c'est surtout à partir du XIIIe siècle que des hérésies naissent au sein de l'Église.

Cathares

Certains considèrent que cette hérésie est née du désir d'échapper au pouvoir de plus en plus grand et aux structures de plus en plus pesantes de l'Église qui écartaient les laïcs de tout contact direct avec Dieu. D'autre part, l'idée d'un monde où le Bien et le Mal se livrent bataille est ancienne : on la retrouve sur certains chapiteaux romans, aussi bien que dans le rejet ascétique du corps et du sexe.

Le *consolamentum* cathare

Cependant les Cathares vont plus loin. Tout en maintenant qu'ils sont chrétiens, ils nient l'incarnation de Jésus et l'existence de la Passion, puisque Dieu n'a pas pu habiter un corps. Jésus a pourtant apporté la Révélation, enseigné la « bonne vie », institué le sacrement qui ouvre les portes du Paradis, puisqu'il n'y a ni Jugement ni Enfer : le *consolamentum,* allusion à l'Esprit Saint, ou *paraclet* (consolateur). Le clergé cathare, « bons hommes », « bonnes femmes » ou « bons chrétiens », mène une vie exemplaire qui attire de nouveaux croyants, également séduits par l'idée d'un baptême (le *consolamentum)* donné au moment de la mort. La liturgie, simple, se pratique en petits groupes qui peuvent ainsi se sentir plus proches de Dieu. Cette doctrine, austère et exigeante, attire plutôt les couches supérieures de la société, petite aristocratie ou élites urbaines.

La croisade contre les Cathares

Le légat du pape contre les Cathares.
Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux et légat du pape, s'écrie à propos des Cathares et en s'inspirant des psaumes : « Massacrez-les, car Dieu connaît les siens. » Plus tard, il écrit au pape Innocent III : « La vengeance de Dieu a fait merveille, on les a tous tués. »

En 1208, le pape Innocent III appelle à la croisade contre les Cathares, nommés aussi Albigeois car on les rencontre surtout dans le Sud-Ouest et en Languedoc. D'abord soutenus puis abandonnés par le comte de Toulouse, les Cathares sont poursuivis par les barons venus du nord de la France avec leurs troupes. Simon de Montfort, chef de la croisade, finit par s'emparer du comté de Toulouse. Il y impose les coutumes de l'Île-de-France et fait hommage de son nouveau fief au roi Philippe Auguste. L'hérésie n'avait pas disparu pour autant. Une nouvelle « croisade » fut déclenchée sous Louis VIII en 1226. À partir de 1229, pourchassés par les « croisés » et l'Inquisition, privés du soutien de l'aristocratie locale vaincue, les Cathares entrent dans la clandestinité. Le dernier bastion cathare, le château de Montségur, tombe le 16 mars 1244 et 200 « bons hommes » et « bonnes femmes » périssent sur le bûcher. On peut penser pourtant que c'est moins la lutte armée ou l'Inquisition qui sont venues à bout de l'hérésie que le développement des ordres mendiants.

Ce croquis médiéval présente le châtiment d'un hérétique.

Vaudois

Ce mouvement évangélique est fondé par le lyonnais Valdès vers 1170. Il s'agissait probablement de répondre à la mainmise de l'Église sur les fonctions apostoliques, après la réforme grégorienne de la fin du XIe siècle. Les Vaudois se veulent pauvres et mendiants, ils n'ont ni femme (mais des femmes en font partie), ni bien, ni travail, et mènent

une vie itinérante en prêchant. Ils se nomment eux-mêmes « pauvres de Lyon ». L'archevêque de Lyon les accepte d'abord et les utilise pour réformer le chapitre de la ville ; le pape Alexandre III consent à reconnaître leurs règles de vie. Mais contrairement à ce qu'ils avaient promis, les Vaudois continuent à prêcher en public. Ils s'emparent ainsi d'une fonction essentielle de l'Église, et en 1184 le pape les excommunie.

La naissance d'une hérésie

Certains se réfugient dans le Midi. Leur doctrine devient plus radicale : ils s'en tiennent à une lecture littérale des Évangiles, admettent *l'Incarnation* et la *Rédemption,* mais rejettent le culte des saints, les images, le serment, l'homicide. Ces deux derniers refus s'attaquent directement au fonctionnement du pouvoir séculier. Ils considèrent aussi que les sacrements n'ont de valeur que conférés par des hommes vertueux, comme eux, et non par des prêtres non vertueux de l'Église romaine.

Incarnation : un des mystères et un dogme central du christianisme. Jésus s'est fait homme mais il est aussi Dieu.
Rédemption : le Christ, en s'incarnant et en se sacrifiant, a racheté le péché originel qui privait l'homme du Paradis.

Au début du XIIIe siècle, une partie des Vaudois réintègre l'Église et lutte même contre les Albigeois. Mais beaucoup se réfugient dans la clandestinité pour échapper à l'Inquisition. Certains iront jusqu'en Lombardie, Autriche et Bavière. Les poursuites des inquisiteurs qui les considèrent comme des sorciers permettent de suivre leurs pérégrinations. On en trouve encore en Dauphiné au XVe siècle ; leurs prédicateurs font vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance. Lorsque se développe le protestantisme, les Vaudois décident de s'y rallier, bien que les pasteurs protestants ne suivent pas les mêmes règles de vie, en particulier le célibat et l'itinérance, que leurs prédicateurs.

Inquisition

Dès 1163, un concile donne aux juges ecclésiastiques l'initiative de la poursuite des hérétiques. Mais c'est seulement entre 1231 et 1233 que naît l'Inquisition à proprement parler. Son objectif est de pourchasser, juger et condamner les hérétiques coupables d'un crime

majeur. Son pouvoir lui vient du pape et elle ne doit rendre de compte qu'à lui. La définition de la doctrine n'appartient donc qu'au souverain pontife et il se donne le droit d'intervenir partout où il estime la foi menacée. Chaque membre du tribunal inquisitorial dépend directement et personnellement du pape.

Des procès d'exception

La procédure de jugement est secrète, les noms des témoins dissimulés, les accusés n'ont droit à aucune assistance et ne peuvent pas faire appel. L'Inquisition emploie des méthodes nouvelles et rationnelles, qui correspondent à l'enseignement universitaire de l'époque : manuels d'interrogatoires très précis, registres de comptes rendus, fichiers qui permettent les recoupements. On pousse l'accusé à l'aveu, preuve supérieure susceptible de le conduire à la pénitence et au repentir.

Les réticences de la papauté

Le désir d'obtenir l'aveu amène à utiliser toutes sortes de moyens de pression, de l'intimidation à la torture, légalisée en 1252. Au début du XIVe siècle, le pape Clément V exige cependant plus de précautions avant l'utilisation de la torture, et demande aux inquisiteurs de collaborer davantage avec la justice « ordinaire », au moins en ce qui concerne les hérétiques condamnés à la prison après avoir avoué et qui se sont repentis. Ceux qui persévèrent dans l'hérésie sont remis au bras séculier (la justice laïque) et brûlés sur un bûcher. Beaucoup d'hérétiques ne sont condamnés qu'à des peines infamantes, comme porter une croix jaune.

Une efficacité relative

L'Inquisition a reçu l'appui des princes et seigneurs laïques, et l'opinion publique l'approuve assez souvent : châtier les hérétiques, en purger le monde, c'est remettre de l'ordre et de l'unité dans la société. L'Inquisition seule n'aurait pas vaincu l'hérésie, mais elle l'a contrainte à la clandestinité, tandis que les ordres mendiants proposaient un idéal de substitution très attractif. Pourtant de nombreux dominicains, membres d'un ordre de prêcheurs mendiants, ont fait partie des tribunaux d'Inquisition.

L'islam naît loin de l'Europe occidentale, mais dans une région que les marchands et les pèlerins chrétiens connaissent. Présenté d'abord par les théologiens chrétiens comme une hérésie, l'islam affirme rapidement sa volonté d'expansion. Dès lors, les relations entre monde chrétien et monde musulman se partagent entre échanges intellectuels, relations économiques et conflits religieux. Malgré les liens économiques, les emprunts scientifiques et techniques, et les efforts de certains universitaires chrétiens, le monde de l'islam reste fondamentalement étranger.

Doctrine

La religion musulmane est un monothéisme, né au VIIe siècle en Arabie.
Elle s'appuie sur deux systèmes de références complémentaires : les révélations transmises par l'archange Gabriel au prophète Muhammad, qui sont le reflet fidèle de la parole de Dieu, et les rites et pratiques religieuses instaurées par le Prophète au travers de ses prédications. Ainsi la doctrine n'est pas seulement une religion, puisqu'elle donne aussi les règles de gouvernement et celles qui commandent les actes de la vie quotidienne.

Le Coran

Le dogme s'appuie :
– sur le Coran, texte dicté à Muhammad, qui comporte 114 *sourates* de longueurs très inégales ;
– sur les hadiths, paroles attribuées à Muhammad lui-même ;
– sur la charia, un ensemble de textes religieux, législatifs et juridiques, chaque courant de l'islam privilégiant tel ou tel hadith ;
– sur les interprétations données pour le courant sunnite par les ulémas, théologiens et juristes, et les imams, autorisés à conduire la prière du vendredi ; pour le courant chi'ite, un imam doit être un descendant du Prophète par la lignée de son gendre Ali. Faute d'imam, des docteurs en théologie assurent la direction des fidèles.

Sourate : **chapitre du Coran. Elles sont classées par ordre de longueur décroissante. Les sourates sont elles-mêmes divisées en versets, chacun étant considéré comme une unité de révélation. Il y a 6 236 versets dans le Coran.**

Les obligations religieuses

Tout bon musulman doit en respecter cinq :
– faire sa profession de foi en réitérant trois fois en public la formule : « J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est son Prophète. » ;
– faire cinq prières par jour, précédées d'ablutions, tourné vers La Mecque ;
– jeûner du lever au coucher du soleil pendant le mois de ramadan :
– faire l'aumône, ou plutôt s'acquitter d'une sorte de redevance sociale due aux pauvres ;
– faire un pèlerinage à La Mecque, si on en a les moyens physiques et matériels.
Cette doctrine, simple en apparence et susceptible de générer des théocraties, s'étend très rapidement à la fois à l'est et à l'ouest de son lieu d'origine. Le Maghreb est conquis en 698, et l'Espagne en 712. À peu près à la même époque, la civilisation de l'Islam atteint l'Asie centrale et les rives de l'Indus.

Échanges

Les contacts entre l'Occident chrétien et l'Islam sont précoces, fréquents et loin de se limiter aux conquêtes, reconquêtes et croisades. Charlemagne entretient des relations diplomatiques avec Harûn al Rachid qui protège les lieux saints latins et permet le développement des pèlerinages chrétiens. Le pape Grégoire VII échange des lettres avec un prince musulman d'Afrique du Nord. Les théologiens chrétiens connaissent le Coran, savent qu'on y trouve Marie, vierge et élue de Dieu, Jésus, prophète et thaumaturge, qui reviendra à la fin des temps combattre l'Antéchrist. On sait aussi qu'en terre musulmane la religion chrétienne est reconnue, mais les chrétiens sont soumis à un impôt et confinés dans un statut social inférieur.

La tolérance musulmane

Jusqu'au XIe siècle, les relations entre les tenants des deux

religions sont en général bonnes, sauf dans quelques cas, en particulier lorsque des chrétiens cherchent le martyr, malgré le souhait des évêques qui considèrent cette attitude comme une forme de suicide. En Espagne, des chefs musulmans épousent des chrétiennes, font respecter le repos du dimanche par leurs soldats, même lorsqu'ils sont musulmans, et l'arabisation progresse chez les étudiants chrétiens de Cordoue.

Les barbares d'Occident

Il arrive que des chrétiens d'Orient se convertissent à l'islam et que des musulmans se convertissent au christianisme. Ainsi Saint Louis ramène en France des Sarrasins convertis avec leur famille et leur donne les moyens de vivre. Il ne faut cependant pas faire une peinture trop idyllique des relations entre chrétiens et musulmans. Pour les chrétiens, les musulmans ont d'abord été considérés comme hérétiques, puis païens. De leur côté, les musulmans, en avance dans plusieurs domaines comme les sciences et la médecine, tiennent les chrétiens pour des barbares.

Un commerce équitable

Les échanges commerciaux se poursuivent cependant : l'Europe exporte vers le Moyen-Orient des draps, des toiles, des métaux, du vin, et importe des soieries, de l'alun pour tanner les peaux et teindre les étoffes, du coton et des épices, dont le sucre de canne. Ce commerce nécessite des échanges monétaires, facilités par le paiement des rançons pour racheter des pèlerins chrétiens ou des croisés faits prisonniers.

La reconquête

Au début du VIIIe siècle, l'expansion musulmane dépasse largement l'Espagne. Toulouse est atteinte en 721, et le Languedoc actuel (la Septimanie) en partie occupé. L'expansion musulmane est cependant arrêtée près de Poitiers, en 732, lorsque Charles Martel, maire du palais d'un des derniers rois mérovingiens, bat le gouverneur de l'Al Andalus. Il ne s'arrête pas là et prend prétexte de la présence arabe en Septimanie pour mettre cette région et la Provence à feu et à sang. Il affirme ainsi la suprématie franque sur tout le sud de la France. Cependant le pouvoir musulman est solidement installé dans le nord et l'est de l'Espagne, et tient tous les cols pyrénéens.

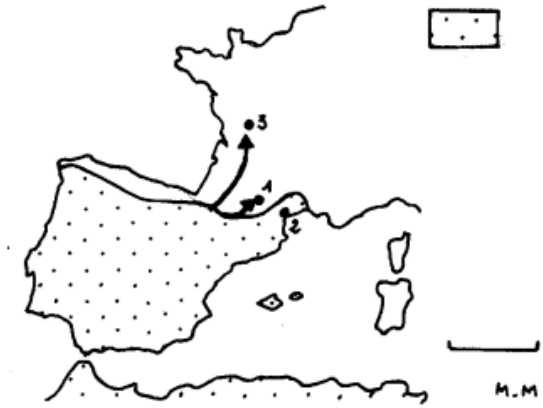

Territoire occupé par les musulmans au VIIIe siècle
1 – Toulouse, attaquée en 721 mais défendue victorieusement par Eudes d'Aquitaine.
2 – Narbonne, prise par les Musulmans après 7 ans de siège en 719. Reprise en 759 par Pépin le Bref.
3 – Poitiers, où les Musulmans sont battus par Charles Martel en 732.

La *reconquista* espagnole

Le roi Ferdinand III entre dans Cordoue.
« [un groupe de clercs] entra dans la mosquée de Cordoue qui surpassait toutes les autres mosquées des Arabes, en taille et en décoration. […] On élimina la saleté de Mahomet et on y répandit de l'eau bénite, puis l'évêque Jean convertit la mosquée en église et y érigea un autel en l'honneur de la bienheureuse Vierge ; il célébra une messe solennelle. »
Rodrigo Jimenez de Rada, archevêque de Tolède (1208-1247), Historia de rebus Hispanica.

À partir du XIe siècle commence réellement une reconquête, amorcée par une colonisation sporadique. L'essor démographique chrétien, la foi religieuse, mais aussi la puissance militaire, soutiennent cette reconquête. Les chevaliers « français », c'est-à-dire venus des régions franques de l'Europe, interviennent en grand nombre. Au XIIIe siècle, une grande partie de l'Espagne et du Portugal est reconquise. En 1266 ne subsiste plus sous domination musulmane que l'émirat de Grenade, qui ne tombera qu'en 1492.

Du début à la fin du Moyen Âge, les juifs jouent un rôle économique et surtout intellectuel très important, même s'ils sont progressivement moins nombreux. Qu'il s'agisse d'échanges théologiques, de philosophie, de médecine, d'astronomie ou d'astrologie, on constate de fréquentes collaborations entre juifs et chrétiens. Des équipes de traducteurs facilitent le passage de l'arabe à l'hébreu puis au latin, ou l'inverse, et malgré les interdictions de l'Église, les chrétiens ont très souvent recours aux médecins juifs.

Doctrine

Le judaïsme est chronologiquement la première religion monothéiste, née une dizaine de siècles avant Jésus-Christ. Elle a pour source la Bible (l'Ancien Testament) commentée dans le *Talmud.* Les deux tiers du Talmud sont consacrés au « récit », partie non juridique des textes bibliques, et à l'interprétation de la Bible, en particulier sur certains points de morale. Un tiers concerne la jurisprudence rabbinique. Le Talmud lui-même a été abondamment commenté, par exemple par Rashi de Troyes (1040-1105).

Talmud : loi transmise oralement puis par écrit depuis Moïse. Le texte comprend aussi des commentaires.

La religion juive se réfère à un double code religieux : celui qui se trouve dans le Pentateuque, le début des récits bibliques (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome) : c'est la Tôrah écrite ; celui qui s'est transmis de maîtres à disciples depuis Moïse (le Talmud).

Les principes de la foi juive

La foi juive s'exprime dans treize articles. Il faut, par exemple, croire en l'existence, en l'unicité, en l'éternité et en l'omniscience de Dieu, à la supériorité de Moïse sur les autres prophètes, à la venue du

Messie – qui n'est pas Jésus – à la fin des temps. Il y a deux rites d'initiation : la circoncision et la *bar mitsvah* (l'entrée dans l'âge de la pratique religieuse). Les juifs doivent consacrer le septième jour de la semaine, le shabbat, au repos, à la prière et à l'étude. L'observation stricte des rites exige trois prières par jour, des ablutions rituelles, une nourriture casher (« apte »). Les échanges entre juifs et chrétiens à propos de l'exégèse biblique sont nombreux durant le Moyen Âge, en particulier à Paris. Au XIIIe siècle, ils s'enrichissent par l'apport de juifs convertis comme Thibaud de Sézanne, ou de chrétiens devenus hébraïsants : Nicolas de Lyre, par exemple, fait un commentaire chrétien, devenu classique, de la Bible, dans lequel il cite très souvent Rashi.

Communautés

Le plus souvent, au moins jusqu'au XIIIe siècle, les juifs sont plutôt dispersés, ce qui prouve leur coexistence pacifique avec les chrétiens. Lorsqu'il y a des communautés plus importantes, elles se gèrent elles-mêmes. Le président du conseil communautaire les représente auprès du seigneur, laïc ou ecclésiastique. Une des tâches importantes du conseil est la répartition des impôts et des taxes entre les différents membres de la communauté. Quand la population juive est plus nombreuse, un tribunal rabbinique règle les litiges internes et s'occupe des mariages, des divorces. Il existe de nombreux règlements communautaires : certains, décidés dans les synodes, concernent toute une région, comme celui du synode de Troyes en 1150. il arrive assez souvent que les communautés refusent l'arrivée de nouveaux habitants juifs pour éviter de rompre l'équilibre démographique ; elles peuvent alors utiliser l'excommunication *(herem).*

Dans les villes

Les juifs sont le plus souvent regroupés dans un quartier, mais il ne s'agit pas d'une obligation, les « ghettos » et l'enfermement obligatoire n'apparaissent qu'après le Moyen Âge. Le quartier juif se reconnaît à sa synagogue, souvent peu différente d'une maison ordinaire, à sa boucherie spécifique, à sa boulangerie qui fabrique le pain azyme pour les fêtes de Pâques, parfois, mais beaucoup plus rarement, à sa maison communautaire. L'école est presque toujours incluse dans la synagogue. La présence de « piscines » pour le bain rituel n'est pas visible, mais c'est un indice très important de la présence d'une communauté juive lorsqu'on en découvre une au cours de fouilles archéologiques. Les cimetières, très reconnaissables à leurs stèles, sont situés à l'extérieur des zones habitées.

La vie quotidienne

En dehors des fêtes spécifiques, elle n'est pas vraiment différente de celle des chrétiens. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, juifs et chrétiens pratiquent les mêmes métiers, dans l'agriculture, l'artisanat, les métiers du livre, de l'enseignement, de la médecine. C'est à partir du moment où les métiers s'organisent en intégrant des aspects religieux (confréries, saint patron, etc.) que les juifs en sont progressivement exclus. Ainsi ils ne peuvent plus pratiquer l'artisanat, sauf à l'intérieur de leur communauté, puis le commerce leur est interdit. Le prêt à intérêt et sur gage reste le seul moyen de poursuivre les échanges monétaires avec les chrétiens qui, en principe, se voient refuser par l'Église le droit de prêter avec intérêt. Mais il y a plus de prêteurs juifs très modestes que de riches banquiers.

Statut

Au VIe siècle, le code Justinien fixe un statut aux juifs, alors considérés comme citoyens romains et libres en tant que tels. Ils peuvent pratiquer librement leur religion mais n'ont pas le droit d'entrer dans l'armée ni d'avoir une situation hiérarchique supérieure à celle d'un chrétien. En théorie, ce statut n'a jamais été abrogé, mais dès l'époque carolingienne, les juifs, très minoritaires, ne peuvent survivre que s'ils sont protégés.

Une rondelle de tissu jaune

À partir de la fin du XIIe siècle, on rencontre dans certaines chartes l'expression « nos juifs » *(judei nostri).* Philippe Auguste fait ainsi rédiger un statut des juifs et en 1215, le quatrième concile de Latran, qui se tient au moment de la première croisade contre les Cathares, ordonne que les juifs portent un signe distinctif. À Avignon, les statuts de la ville précisent qu'il s'agit d'une rouelle (une rondelle de tissu jaune) pour les hommes et d'une coiffe particulière pour les femmes. Les juifs sont désormais désignés comme différents, devant être isolés et privés de l'exercice de certains métiers. Mais leur situation varie selon les lieux et les pouvoirs politiques en place.

Les juifs du roi

Si Philippe Auguste expulse les juifs en 1182, c'est pour s'emparer de leurs biens, mais leur départ diminue tellement les rentrées fiscales

qu'ils procuraient qu'il les fait revenir en 1198, d'autant qu'ils s'étaient installés chez des ennemis du roi de France. Un peu plus tard, Louis VIII décide, avec l'accord de 25 seigneurs, qu'aucun d'entre eux n'a le droit de recevoir ou de retenir les « juifs d'autrui ». Les juifs sont alors considérés comme des serfs, soumis à un paiement de droit au seigneur (1223). Saint Louis (Louis IX) légifère pour l'ensemble des juifs du royaume, ce qui est une façon d'affirmer son autorité : près de 50 % des villes où demeurent des juifs sont des centres de l'administration royale : on peut presque parler de « juifs du roi ».

Les juifs du pape

À la fin du Moyen Âge et jusqu'à la Renaissance, les juifs ne trouvent guère de refuge sûr que dans les États du pape, en particulier à Avignon et dans le Comtat Venaissin. À partir du XIIIe siècle, on parle de « juifs du pape » ; l'Église leur accorde sa protection, bien que sa théologie soit clairement antijuive.

Persécutions

Saint Louis et les juifs.
« Louis, roi de France, aux baillis […] Du fait que nous voulons que les juifs puissent être distingués des chrétiens, nous vous ordonnons que vous imposiez à tous et chaque juif des deux sexes, des insignes […] une roue de feutre ou de drap d'écarlate, cousue sur la partie supérieure du vêtement […] qui les fasse connaître. »

À l'époque franque, on confond encore souvent judaïsme et christianisme, d'autant que les juifs de Gaule ne disposent pas encore du Talmud qui n'arrive en France que vers les Xe et XIe siècles. Cependant, dès le IVe siècle, la théologie chrétienne considère les juifs comme inférieurs : les clercs ne doivent pas partager un repas avec eux, les mariages exogames sont interdits, les juifs ne doivent pas sortir en public du vendredi saint à la fin des Pâques.

Un âge d'or vite révolu

Plus tard, l'époque de Charlemagne est un véritable « âge d'or », du moins s'agissant des juifs dont l'empereur a besoin pour ses missions diplomatiques ou ses échanges économiques. Cette attitude renforce plutôt l'hostilité de l'Église. Il ne s'agit pas de discrimination raciale mais d'opposition théologique : la semaine de Pâques en particulier peut tourner à l'émeute antijuive, avec pour prétexte le rôle supposé des juifs dans la Passion du Christ. Les évêques sont parfois à la tête de ces émeutes, comme c'est le cas à Béziers jusqu'au XIIe siècle, date

à laquelle l'évêque Guillaume y met fin.

Des mesures antijuives sous Saint Louis

Au XIIIe siècle, Louis IX prend des mesures antijuives, obéissant scrupuleusement au pape. Avant même sa majorité, il interdit le prêt à intérêt. En 1234, il annule un tiers des dettes dues aux juifs. Il lance des campagnes de conversion. En 1240, à la demande du pape, après avoir organisé une disputation entre théologiens juifs et chrétiens, il fait condamner le Talmud. Le 6 juin 1242, on brûle 24 charretées de manuscrits talmudiques.

Le rôle de la rumeur

Dans la population, guère touchée par les conflits théologiques, les rumeurs contre les juifs sont plus redoutables. Déjà considérés comme déicides, ils sont soupçonnés de meurtre rituel (à l'époque de Pâques ils tueraient un enfant ou un adulte chrétien), de profanation d'hostie, par exemple à Paris en 1291. À partir de 1294, des quartiers (non clos) leur sont réservés. Les départs en croisade sont l'occasion de persécuter et de massacrer des juifs, pour des raisons économiques et surtout parce qu'ils sont perçus comme des alliés du diable, en particulier lors des croisades des « pastoureaux » (1250) ou des « pauvres » (1320-1321). La fin du Moyen Âge, avec la multiplication des crises (guerre de Cent Ans, grande épidémie de peste qui commence en 1348), rend de plus en plus difficile la situation des juifs. Comme les lépreux, on les accuse d'empoisonner les puits et de transmettre la peste.

Un royaume de France expurgé de toute présence juive

La législation royale antijuive s'étend au fur et à mesure de l'extension du domaine royal. Ainsi, les juifs sont protégés par René d'Anjou en Provence jusqu'en 1480. Mais l'annexion de cette province en 1481 entraîne l'expulsion des communautés juives en 1498. L'ordre est renouvelé en 1500 et 1501. À cette date, il n'y a plus guère de juifs dans le royaume.

Synthèse

Le Moyen Âge est profondément chrétien. Le pouvoir de l'Église et du pape s'impose à tous, même aux rois, et la foi marque la vie quotidienne, du baptême à la mort. L'Église a cependant besoin du pouvoir séculier pour lutter contre les hérésies ou entreprendre les croisades. L'évolution des ordres religieux suit celle de la société, et les ordres mendiants se développent en même temps que les villes. Bien qu'elle les protège parfois, l'Église entretient la haine des juifs, désignés comme déicides. L'Islam, dont certains apports culturels et techniques sont adoptés, reste étranger au monde occidental médiéval.

Société

Au cours des dix siècles médiévaux, l'organisation de la société n'est pas restée figée. Une fois la notion d'État disparue avec l'Empire romain, c'est un système de relations d'homme à homme qui s'installe, au moins pour les classes dirigeantes. Assez vite cependant, c'est une vision ternaire qui impose la notion d'ordres : ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent. Mais l'apparition ou la renaissance des villes dans la dernière partie de la période bouleverse ce schéma en suscitant le développement d'une catégorie nouvelle, celle des « bourgeois ».

Chronologie

997
Révolte paysanne en Normandie

vers 1027
Première formulation de la théorie des trois ordres

1057
Première mention du mot « vassal » dans une charte

1144
Construction d'une des premières villes neuves : Montauban

1155
Charte communale accordée par le roi Louis VII à Lorris en Gâtinais

1185
Philippe Auguste fait paver les rues de Paris

1229
Création de sénéchaussées royales à Beauvais et Carcassonne

1233
Insurrection urbaine à Beauvais

1235
Les vassaux des barons ne pourront plus comparaître devant des tribunaux ecclésiastiques

1247
Enquête générale de Saint Louis (Louis IX) pour réparer les injustices dans le royaume

1250-1270
Apogée de la construction de bastides dans le Sud-Ouest

1251
Une ordonnance de Louis IX établit la division entre pays de droit écrit et pays de droit coutumier

1261
Le duel judiciaire est supprimé. Institution de l'enquête par témoins

1262
Les maires des villes sont choisis par le roi

1330
Parution en français de L'Art de la chevalerie

1436
À Lyon, rebeyne (« révolte ») contre l'impôt

1461
Révoltes contre les impôts à Angers et Reims

Justice

Du Haut Moyen Âge au XVe siècle, la justice médiévale est tributaire des conceptions qui la sous-tendent. La notion barbare de la loidu talion est rapidement remplacée par des points de vue romains plus ou moins assimilés. Ensuite les juristes s'inspirent de deux sources parfois contradictoires : la Bible, dans laquelle la justice est un attribut de Dieu, et la philosophie d'Aristote, surtout à partir du XIIe siècle. En même temps la justice est indissolublement liée à la monarchie : le roi est d'abord un juge et les souverains français contrôlent peu à peu toutes les autres formes de justice.

Lois barbares et leurs traces

À partir du Ve siècle, les peuples barbares appliquent leurs propres lois et leur propre justice sur les territoires dont ils se sont rendus maîtres. Pour les Francs, c'est la loi dite « salique », pour les Wisigoths, installés dans le sud-ouest, le bréviaire d'Alaric, et pour les Burgondes, la loi Gombette, rédigée sous les ordres du roi Gondebaud en 515. Selon les Barbares, chaque individu doit être jugé selon la loi de son peuple, même s'il vit ou a commis un délit sur un autre territoire (personnalité des lois). Assez vite pourtant, c'est le lieu de l'infraction ou du crime qui détermine la loi utilisée pour le jugement (territorialité des lois). La rapide expansion des Francs entraîne de ce fait l'usage de la loi salique sur l'ensemble des hommes libres du territoire, qu'ils soient francs ou gallo-romains.

La notion d'honneur

La loi salique n'est pas exclusivement barbare et on y trouve des éléments venant du droit romain. Cependant la notion d'État et de justice publique a à peu près disparu. Ce sont les chefs qui sont chargés de régler les conflits, en conduisant des actions de vengeance, les « faides ». La famille est collectivement responsable pour chacun de ses membres, mais les anciens cherchent un terrain d'entente et le conflit peut se régler par une compensation financière adaptée à la faute ou au crime. Il est plus glorieux, pourtant, de régler la question par les armes, coutume qui perdure tout au long du Moyen

Âge même si l'Église et le roi essaient de l'éradiquer. La notion d'honneur concerne, au-delà de la seule aristocratie, tous les hommes libres.

La vengeance

C'est une façon de résoudre un conflit et de rétablir un équilibre social qui est utilisée pendant tout le Moyen Âge. La vengeance vient d'un lignage et concerne un autre lignage, parfois jusqu'à la quatrième génération. Les parents de même génération et même les amis peuvent faire partie de ces groupes antagonistes qui appartiennent, le plus souvent, à la même classe sociale. En effet, se venger d'un plus puissant que soi est considéré comme une désobéissance, une révolte, et non comme une défense de l'honneur.

Le *wergeld* ou le prix de l'homme

C'est un barème très minutieux d'amendes variables selon la classe sociale de la victime, sa « nationalité » et le dommage subi. Les caisses du roi prennent un tiers du *wergeld,* puisque l'infraction ou le délit ont troublé l'ordre public. Si le coupable ne paie pas il peut être mis à mort. Un exemple de tarif : tuer un garde du roi coûte 1 800 sous, un noble franc 600 sous, un noble gallo-romain 300 sous, un homme libre 200 sous. Ou bien encore une blessure à la tête coûte 15 sous, mais l'amende est portée à 45 sous si le cerveau est visible.

Des aristocrates, des bourgeois et même des clercs sont engagés dans des actions de vengeance. Les tribunaux qui ont à statuer sur ces « crimes d'honneur » sont en général indulgents, et les homicides commis « de haut fait » sont souvent graciés par le roi lui-même. Ils sont considérés comme moins graves que les attaques contre l'ordre social ou la propriété, et il suffit parfois que le vengeur s'enfuie pour que les familles adverses se réconcilient. Si la vengeance est accomplie dans des circonstances déshonorantes (guet-apens, tueur à gages…), il s'agit d'un « mauvais cas » et la justice est beaucoup plus sévère. À partir du XIIIe siècle, des ordonnances royales condamnent le port d'armes et les guerres privées, les périodes de « trêve » se multiplient et la grâce du roi oblige souvent à faire la paix.

Organismes judiciaires

Au XIVe siècle, cette enluminure rappelle que Louis IX rendait la justice à tous, hommes et femmes, pauvres et riches.

Pendant le Haut Moyen Âge (époques mérovingienne et carolingienne), le fonctionnement de la justice, souvent sous l'autorité des comtes ou des représentants du roi, ressemble plutôt à une transaction : il s'agit de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. Mais le rôle prééminent du souverain s'impose petit à petit. Une étape importante est franchie quand Louis IX supprime les preuves par *ordalie,* le serment purgatoire (le litige est tranché au bénéfice du jureur) et le *duel judiciaire.*

Ordalie : épreuve jouant le rôle de preuve dans un conflit entre deux individus, deux familles : examen d'une main brûlée au fer rouge ou trempée dans l'eau bouillante. Ce « jugement de Dieu » est associé aux époques barbares.
Duel judiciaire : combat dont l'issue détermine la culpabilité : le vaincu est coupable. L'Église le condamne comme sacrilège et Louis IX l'interdit en 1254. En 1306, Philippe IV Le Bel le rétablit pour les crimes de sang. Les nobles considèrent que c'est la seule preuve qui convient à leur rang, mais le nombre de duels diminue et au XVe siècle il cesse d'être « judiciaire ». Les bourgeois, les laboureurs et même les femmes pouvaient recourir au duel judiciaire par champion interposé.

Désormais, c'est l'enquête et la preuve qui deviennent les instruments de la justice. C'est une façon, pour le roi, d'imposer son monopole sur les justices civiles et pénales. Le Parlement de Paris et le procureur du roi jouent un rôle de plus en plus important ; le juge doit réunir les preuves à charge et les dossiers écrits deviennent lourds. Dans le même temps le goût des procès gagne une bonne partie de la population ; il faut donc des organismes judiciaires plus nombreux et

plus spécialisés.

Les anciennes et les nouvelles administrations

Les cours seigneuriales se sont développées aux XIe et XIIe siècles, mais les juges y sont le plus souvent moins compétents que ceux des cours royales. Depuis 1320, la Chambre des comptes, ou Cour des comptes, juge et contrôle la comptabilité royale, garde l'enregistrement des contrats de mariages royaux, des traités de paix, etc. À la même époque la Cour des monnaies enregistre les actes royaux les concernant et juge les procès qui s'y réfèrent. La Cour des aides (qui existe depuis 1390) devient cour souveraine à Paris en 1425. Elle est compétente sur les contentieux des impôts.

Haute et basse justice

La haute justice traite des crimes de sang mais aussi des causes concernant des nobles : elle autorise la mort ou la mutilation du coupable. Le seigneur haut justicier a le droit d'avoir une prison, des fourches patibulaires (potences), un pilori, des carcans. La moyenne et la basse justice se confondent souvent : elles concernent les délits passibles d'une amende inférieure à 75 ou 60 sols.

La hiérarchie judiciaire

Au sommet se trouve le Parlement. Situé à Paris, il est à la fois cour ordinaire et cour d'appel. Des parlements provinciaux, de moindre importance, apparaissent au XVe siècle en province (Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Bretagne, Normandie). Au-dessous on trouve les baillis et, dans l'Ouest et le Midi, les sénéchaux. Les tribunaux de bailliage ou de sénéchaussée sont composés de juges compétents, entourés de greffiers, notaires et sergents. Ces derniers assurent un rôle de police et de justice, mais ils exercent souvent un autre métier (taverniers, laboureurs…). Parallèlement, les justices princières, calquées sur celle du roi, sont encore puissantes en Bretagne, Bourgogne et Normandie, tandis que les justices seigneuriales s'étiolent dans les derniers siècles du Moyen Âge.

La hiérarchie des crimes

À partir du XIVe siècle, la justice royale commence à imposer définition et classification des crimes. Les plus graves concernent les valeurs morales et le sacrilège : viol d'une jeune fille, infanticide, suicide,

homosexualité, bestialité. Ce sont des crimes commis contre le sacré. L'homicide est moins grave, mais les chartes urbaines font parfois préciser les limites des droits du seigneur sur les manants, qu'il ne doit pas assassiner. D'abord considéré comme un délit bénin, le vol est de plus en plus sanctionné au fur et à mesure de la montée en puissance de la justice royale.

Saint Louis a puni le seigneur qui a fait pendre trois jeunes gens soupçonnés d'avoir chassé sur ses terres.

La hiérarchie des peines

Les plus répandues sont les amendes : 30 sous pour un coup de poing ou pour avoir tiré les cheveux, 10 livres pour un coup de bâton s'il n'y a pas d'effusion de sang (Arras, 1194).
Ensuite vient le bannissement : le condamné perd son statut d'homme et de sujet. Exposé au pilori et promené dans les rues coiffé d'un bonnet de papier indiquant son crime, il risque la mort s'il revient sur le lieu d'où on l'a chassé : n'importe qui peut alors le tuer impunément.
Les peines corporelles sont : marquage au fer rouge, mutilations correspondant à la catégorie du crime : ablation d'une ou deux oreilles (essorillement), percement ou même excision partielle ou totale de la langue, amputation du poing pour les parricides. La peine de mort est très rarement appliquée.

Police

Jusqu'au XIe siècle, elle est exercée par le seigneur qui détient le droit de ban. Petit à petit, les habitants sont associés aux décisions du seigneur et lui font même des propositions qu'il accepte souvent. À partir du XIIIe siècle, c'est le roi qui prend des ordonnances de police, applicables à l'ensemble du royaume. Le Parlement prononce des

arrêts qui complètent ces ordonnances, baillis et prévôts assurent leur diffusion par la voie de la criée dans les lieux publics et même par l'affichage (XVe siècle). il y a cependant une « guerre des polices » : celle du roi veut connaître toutes les infractions, tandis que celles des seigneurs ou des villes veulent pouvoir donner des amendes et en toucher le prix.

De très nombreux domaines d'intervention

La sécurité des personnes et des biens est assurée : contrôle de la clientèle des hôteliers, limitation des sorties nocturnes, éclairage des rues, réglementation de la construction dont l'application est contrôlée pour éviter les incendies, organisation éventuelle des secours, surveillance des propriétaires qui doivent réparer les bâtisses dangereuses, etc. La police s'occupe aussi de faire respecter les réglementations économiques : heures et jours ouvrables, poids et qualité des produits sur les marchés, amendes que doivent payer ceux qui détournent illégalement l'eau d'une rivière ou la polluent. Enfin, c'est aussi à la police qu'incombe l'éventuelle expulsion des indésirables : lépreux, mendiants, quelquefois prostituées lorsqu'elles exercent hors des lieux qui leur sont réservés.

Les sergents

Ce sont eux qui sont chargés des fonctions policières, ils ont souvent une réputation d'agressivité, de violence, et on moque leur grossièreté. Ce ne sont pourtant pas des brutes illettrées, puisque pour assumer ce travail il faut savoir lire et écrire. Mais ils représentent un pouvoir administratif seigneurial ou royal qui se fait de plus en plus présent et coercitif, qu'il s'agisse de réglementation, de fiscalité ou de justice.

Ordres

Au début du Moyen Âge, les divisions sociales sont celles qui séparent clercs, moines et laïcs, mais à partir du Xe siècle l'idée d'une répartition en trois ordres s'impose. Il y a ceux qui prient, les *oratores,* ceux qui combattent, les *bellatores,* et enfin ceux qui travaillent, les *laboratores*. Déjà émise par Rémid'Auxerre au IXe siècle, cette idée est formalisée par l'évêque de Laon, Adalbéron, au Xe siècle. Elle persistera jusqu'à la Révolution française, exprimée sous la forme des trois ordres : clergé, noblesse et tiers-état.

Noblesse

L'organisation sociale vue par un clerc du Xe siècle.
« Aux clercs Dieu ordonne d'enseigner à garder la vraie foi […] Les nobles sont les guerriers protecteurs des églises ; ils sont les défenseurs […] des grands comme des petits. […] L'autre classe est celle des serfs […] pas un homme libre ne pourrait subsister sans les serfs. […] les uns prient, les autres combattent, les autres enfin travaillent. »
Adalbéron de Laon, Poème au roi Robert.

Dès l'époque carolingienne, les rois et les empereurs sont issus d'une catégorie particulière de la population qui pense avoir le droit, ou tout au moins qui détient le pouvoir, de commander aux autres. Il s'agit de familles, souvent liées par le sang, plus ou moins organisées en réseaux, se transmettant droits mais aussi devoirs, d'une génération à l'autre. Les princes carolingiens renforcent cette organisation en confiant des charges laïques ou religieuses aux représentants de ces familles, dont la leur fait partie.

L'ennoblissement

L'émergence de la dynastie capétienne n'interrompt qu'en apparence ce processus d'organisation. La vassalité conforte parfois l'ancienne hiérarchie mais lui donne surtout le support concret des fiefs et de tous les avantages qui s'y rapportent. Si la noblesse se définit par les pouvoirs qu'elle détient et sa proximité avec le pouvoir royal, ce n'est pas une caste fermée ; les qualités de combattant ou les capacités

politiques reconnues, par exemple par un souverain, permettent une promotion sociale rapide. On peut ennoblir des personnes de basse extraction.

Deux catégories

Au XIIe siècle, la noblesse comprend deux niveaux. Le plus haut est celui des seigneurs hauts justiciers dont les cours (les plaids) peuvent traiter les infractions civiles les plus importantes, et condamner à mort ou à la mutilation des criminels. Au-dessous se trouvent les chevaliers, beaucoup plus nombreux, mais qui peuvent espérer devenir à leur tour *nobiliores.* Les deux niveaux, qui partagent des valeurs communes et ont des liens privilégiés avec l'Église, sont souvent désignés par le vocable commun de *nobilis.*

Une évolution

Les modifications politiques et économiques du XIIIe siècle, comme le renforcement du pouvoir royal et le rôle de plus en plus grand des villes, entraînent une certaine rigidification sociale, en particulier de la noblesse, inquiète de voir surgir de nouvelles élites urbaines et même rurales (par exemple celle qui gère les seigneuries au nom de leur propriétaire). Un droit de la noblesse s'installe progressivement. Le fils aîné est désormais favorisé lors de l'héritage, l'acquisition des fiefs est réglementée, seul le roi peut désormais ennoblir.

Détail du sceau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne en 1405, avec son équipement de chevalier combattant.

Pourtant aux XIVe et XVe siècles, si des maisons nobles s'éteignent, d'autres apparaissent qui peuvent être issues de l'élite économique (marchands, banquiers) ou intellectuelle (juristes). Les nobles, anciens ou récents, s'efforcent de vivre « noblement » en *gentils hommes,* dans la familiarité des princes et du roi. Ils bénéficient de privilèges, en particulier judiciaires et fiscaux, mais en échange ils doivent servir le roi, en particulier à la guerre, et tous ne sont pas riches. On estime

qu'à la fin du XVe siècle, la noblesse représente entre 1,5 et 2 % de la population française.

Gentil : au Moyen Âge, personne de noble famille. Le mot « gentillesse » est l'équivalent de noblesse. Le terme désigne aussi les païens.

Les chevaliers

Un chevalier est un homme d'armes qui possède un cheval, souvent même plusieurs, et un armement complet. Il est le vassal d'un seigneur mais il n'a pas toujours reçu un fief. Il doit le service armé à son suzerain. Jusqu'au XIIe siècle, on admet assez facilement dans cette catégorie tous ceux qui se révèlent de bons spécialistes de la guerre ou du « maintien de l'ordre » sur les terres du seigneur. Ensuite, pour limiter le pouvoir de ces hommes d'armes en les choisissant et en les disciplinant, on généralise des rites comme celui de l'adoubement et les chevaliers sont considérés comme appartenant à la noblesse.

L'adoubement

À l'origine, il s'agit seulement pour le futur combattant de recevoir d'un parrain, déjà lui-même adoubé, son épée, son baudrier et ses éperons. Puis le parrain le frappe à la base du cou. Ce rituel, d'origine germanique, paraît un peu trop païen à l'Église qui ajoute aux cérémonies des aspects clairement religieux : bain de purification, nuit de prière à l'église, bénédiction de l'épée. À partir du XIIIe siècle, le chevalier n'est plus un simple combattant, c'est aussi un « soldat du Christ ». Les cérémonies étant très coûteuses, les vassaux devaient aider financièrement un suzerain lors de l'adoubement de son fils.

Une littérature très « hagiographique » fait du chevalier un combattant loyal et généreux, courtois envers les dames mais guerrier courageux et invincible épris d'un idéal, celui de la défense des valeurs chrétiennes. Cette image est loin de la réalité, même si le prestige de ces combattants, à la recherche d'exploits individuels, est renforcé par la création d'un ordre de chevalerie. Les rois distinguent ainsi les meilleurs de leurs vassaux en les intégrant à l'Ordre de l'étoile ou de saint Michel, tandis que le duc de Bourgogne crée l'Ordre de la Toison d'or.

Clergé

Au xve siècle, les franciscains s'installent dans les villes. Cette enluminure les présente dans un environnement urbain.

Font partie du clergé *séculier* et *régulier* tous ceux qui servent l'Église, les clercs, par opposition aux laïcs. L'entrée dans la cléricature est marquée par la tonsure et il y a ensuite neuf degrés pour atteindre la prêtrise. Les quatre premiers sont les ordres mineurs, les suivants les majeurs. On peut solliciter la tonsure dès l'âge de 7 ans, à condition d'être de naissance légitime, de condition libre et de connaître un peu le latin. Une fois devenu clerc, il faut mener une vie vertueuse, être chaste, s'abstenir de certaines activités (le jeu, les tavernes, la chasse, le commerce…) et porter un vêtement spécifique.

Séculier : le clergé séculier est celui qui vit dans le monde (dans le siècle), n'est pas enfermé dans un couvent et qui surtout n'obéit pas à une règle particulière.
Régulier : le clergé régulier est soumis à une règle. Les ordres réguliers ne sont pas tous voués à la clôture. Ni les Franciscains, ni les Dominicains, l'un et l'autre ordres fondés au XIIIe siècle, ne vivent enfermés dans des monastères, même s'ils logent, en ville, dans des couvents qui ne comportent le plus souvent qu'une église, un cloître et une habitation.

Une situation privilégiée

Les clercs, outre le pouvoir que leur donne, même dans les ordres mineurs, leur connaissance du latin, jouissent de privilèges importants. Le « for ecclésiastique » par exemple les soustrait aux justices laïques, royales ou seigneuriales. Quels que soient leurs délits, ils ne dépendent que des tribunaux de l'Église. Ils sont exemptés de charges comme le service militaire ou le paiement de l'impôt. Ces conditions

particulièrement avantageuses expliquent que certains aient pris la première tonsure sans aucune vocation : ensuite ils se marient, exercent un métier tout en gardant leurs privilèges.

Les femmes et l'Église

Bien qu'elles puissent fonder et diriger des monastères, les femmes sont exclues de la cléricature, et l'on considère que les prières faites par les nonnes ont moins de valeur que celles des moines. Pourtant c'est à une femme que Robert d'Arbrissel confie la direction de l'abbaye, masculine et féminine, qu'il a fondée à Fontevraud en 1101. Certaines hérésies médiévales, en particulier celle des Cathares, donnent aux femmes un rôle religieux. C'est une des raisons qui les font condamner par l'Église.

Ceux qui travaillent

D'une façon générale, ceux qui travaillent sont méprisés : le récit de la Genèse fait du travail la conséquence du péché originel et le christianisme a imposé la notion de travail pénitence, ou travail châtiment. Quelques métiers échappent à cet ostracisme, comme ceux de forgeron ou d'orfèvre. Mais la majorité des membres du dernier ordre sont des paysans. Ils représentent sans doute 8 à 9 sur 10 des hommes en état d'avoir une activité, mais leurs situations peuvent être très différentes.
Ils se déplacent comme ils veulent, peuvent aller en justice, paient les taxes publiques, sont appelés au service militaire, participent à la gestion de leur village : ce sont les manants, les vilains.

Les non-libres

Au début du Moyen Âge l'esclavage subsiste encore, mais les non-libres sont le plus souvent des serfs. Les serfs voient leurs déplacements limités par la volonté de leur maître, qui peut aussi contrôler leur vie familiale, percevoir des droits sur leur héritage ou même en disposer. Mais les serfs peuvent posséder des biens et leur situation est loin d'être toujours misérable (certains sont même les agents redoutés du seigneur). Ils peuvent racheter leur liberté et le servage personnel disparaît presque à partir du XIIIe siècle. Cependant des paysans installés sur une terre réputée « serve » peuvent être assujettis à des obligations contraignantes, en particulier fiscales.

Quelques riches, beaucoup de pauvres

Les paysans peuvent être propriétaires : ils exploitent un « alleu », un bien dont ils ont la propriété et l'usage. C'est un cas rare, surtout après le XIe siècle, et qui ne représente que 10 à 20 % des terres au XIVe siècle. Le manant peut aussi avoir une terre en location, une « tenure ». Enfin il peut ne rien posséder : ce sont les « brassiers », les « manouvriers » qui se placent à la journée.
Les « alleutiers » les plus riches et ceux qui sont capables de louer des terres de bonne qualité représentent 5 à 6 % du monde paysan. Ils ont un train de labour, une charrue et jusqu'à 8 bœufs ou 6 chevaux, et possèdent ou louent au moins 5 à 6 hectares. Cette élite paysanne se rapproche de la noblesse la plus pauvre et réussit parfois à s'y intégrer.

Paysan qui laboure son champs, d'après une miniature du XIVe siècle.

Les artisans

Jusqu'au Xe siècle, ce sont des paysans qui, en pratiquant les métiers nécessaires au quotidien, permettent une relative autarcie des villages et des seigneuries. C'est seulement avec le nouveau développement urbain, à partir du XIIe siècle, qu'apparaissent des artisans spécialisés qui s'organisent progressivement.

Les exclus

La société médiévale compte nombre de marginaux et d'exclus. Outre ceux que l'Église rejette comme les excommuniés ou les juifs, certains malades sont isolés : c'est le cas des lépreux pour lesquels on fonde de nombreuses léproseries. D'abord valorisés comme image du Christ ou comme moyen d'atteindre le salut si on est charitable envers eux, les lépreux deviennent au début du XIVe siècle l'objet de rumeurs

effrayantes. On pense qu'ils empoisonnent les puits, que leur maladie, due à leurs péchés, est très contagieuse. Des lépreux sont massacrés et les léproseries deviennent des lieux d'enfermement définitif.

Les marques de l'exclusion

On reconnaît les lépreux à leur longue robe noire ou rouge à capuchon, et à la crécelle ou claquette qu'ils agitent pour annoncer leur présence. Les juifs doivent parfois porter une rouelle de tissu jaune ou rouge, ou bien un chapeau conique. Les cagots, descendants d'hérétiques ou supposés atteints de lèpre, doivent, en Gascogne, porter une patte d'oie en tissu rouge qui les signale comme paria. Les hérétiques cathares ou vaudois sont contraints de coudre sur leurs vêtements une ou plusieurs croix de feutre jaune.

Les pauvres

Pendant longtemps, ils ne sont pas exclus. Bien au contraire, instrument nécessaire du salut des riches, ils ont leur place dans l'organisation sociale et sont pris en charge. Mais à la fin du Moyen Âge, l'élan de charité retombe, tandis que la dureté des temps multiplie les vagabonds. La peur des pauvres s'installe, surtout quand ils viennent d'ailleurs.

Vassalité

Ce terme, à l'origine mal connue, désignait peut-être des liens de dépendance acceptée entre un « maître » et une personne qui a reçu de lui un cadeau, un « bénéfice ». Il y a alors une sorte d'égalité de droits et de devoirs entre ces deux personnes. Les souverains du Haut Moyen Âge ont volontairement contribué à construire une pyramide de vassalité, espérant organiser à leur profit des liens de dépendance d'abord fluctuants. Le terme de vassalité est à la fois plus précis et moins anachronique que celui de féodalité.

Suzerain et vassal

Dès l'époque barbare, on trouve des guerriers dévoués jusqu'à la mort à leur chef, mais c'est à partir de l'époque carolingienne que l'empereur et les rois exigent un serment de fidélité à leur personne de la part de ceux qui les servent directement et auxquels ils confient, en général, des tâches particulières. Un rituel s'instaure alors qui devient, à partir du xe siècle, la cérémonie de l'hommage.

De tout-puissants seigneurs

On peut considérer que les princes sont des « sur-seigneurs », des suzerains qui ont des vassaux, des seigneurs dépendant d'eux qui ont à leur tour des vassaux, et ainsi de suite, jusqu'au plus humble des guerriers. Dans la réalité, le pouvoir royal s'affaiblissant presque immédiatement après Charlemagne, les seigneurs de haut rang lui échappent et deviennent des sortes de roitelets, plus ou moins puissants selon la pyramide de vassalité qu'ils ont réussi à construire à force de cadeaux divers (terre, château, argent, « bénéfice », c'est-à-dire revenus, d'un couvent ou d'une charge ecclésiastique).

Une véritable hiérarchie vassalique

Dialogue supposé entre le Prince Noir, fils du roi d'Angleterre Édouard III, et son prisonnier Bertrand du Guesclin.
— « Puisque l'on dit que je vous tiens en ma prison par peur de vous, je vous rends votre liberté contre une rançon. »

— « Monseigneur, j'ai grand besoin d'argent. Je suis chevalier pauvre et de petit nom, et ne suis pas de telle extraction que je puisse avoir finance à grand foison. […] Ma terre est engagée pour acheter des chevaux, je n'ai pas un denier. »
Cité par M. Duprey, Du Guesclin.

Cette surprenante miniature allemande du XIVe siècle montre l'hommage qu'un vassal rend à son suzerain : bras tendu vers son fief puis confiant ses mains à son seigneur.

Il arrive qu'un vassal ait plusieurs suzerains, bien que ce soit contraire aux principes vassaliques. Il doit alors choisir son suzerain principal auquel il rend un hommage particulier, « l'hommage-lige ». À partir du XIIIe siècle, les rois essaieront d'obtenir systématiquement ce type d'hommage en même temps que celui de leurs « arrière-vassaux », directement, sans passer par tous les échelons de la hiérarchie vassalique (par exemple, par la pratique de l'*arrière-ban*).

Arrière-ban : service armé dû au roi par tout homme libre apte à combattre, en cas de nécessité. L'arrière-ban a souvent été remplacé par une taxe.

En principe, la vassalité n'est pas héréditaire, mais l'hommage est souvent renouvelé de père en fils et la fidélité, quasi familiale, se perpétue (seul un *défi* peut y mettre fin). Elle peut concerner jusqu'à de simples guerriers qui vivent au château et qui ont juré sur une relique ou sur les Saintes Écritures. La première exigence découlant de cette fidélité est de ne pas nuire à son seigneur, mais il y en a d'autres, plus coûteuses ou plus astreignantes. Le vassal doit apporter ses conseils à son suzerain, participer aux cours qui rendent la justice au nom du seigneur, lui donner de l'aide dans des cas précis. Mais en échange, le suzerain s'engage à protéger son homme, à l'aider à élever ses enfants, à marier ses filles, à l'accueillir dans son château, le cas échéant à lui fournir un équipement.

Défi : acte qui permet de rejeter la fidélité entre un vassal et un

suzerain. Le défi peut venir de l'un ou l'autre, mais il faut des causes particulièrement graves, en général une injustice comme la dépossession d'un bien. Les coups et les manquements dans les services dus ne suffisent pas à justifier un « défi ».

L'hommage

Le rituel de l'hommage est fixé dès le Xe ou XIe siècle, et sera utilisé jusqu'au XIVe siècle. Celui qui veut se reconnaître « l'homme » d'un seigneur, s'agenouille, sans arme, devant son futur suzerain et place ses mains dans les siennes. Il prête un serment de fidélité reconnaissant sa nouvelle situation, celle de vassal. Le suzerain le relève, lui donne un baiser sur la bouche pour symbole des nouveaux liens familiaux ainsi établis. Les obligations qui découlent de l'hommage sont vassaliques ; elles ne deviennent féodales que si le vassal reçoit un fief.

Aider son suzerain

Le vassal est d'abord tenu d'apporter une aide militaire : il vient servir avec ses propres vassaux, s'il en a, avec un petit groupe d'hommes de son fief s'il est plus modeste, ou même avec son seul armement. Ce service militaire *(ban de l'ost)* ne peut pas dépasser 40 jours. Au-delà, le suzerain doit payer son vassal. Mais il peut aussi le convoquer pour une brève expédition, la chevauchée. Le vassal doit à son seigneur une aide en argent dans quatre cas : lorsque le seigneur marie sa fille, quand son fils est armé chevalier, quand il part lui-même à la croisade et enfin lorsqu'il faut payer une rançon pour libérer le seigneur.

Ban de l'ost : pouvoir de convoquer ses vassaux directs pour le service militaire. L'expression a fini par désigner le contingent convoqué.

À partir du XIIe siècle, l'ost est souvent remplacé par une somme d'argent : c'est la pratique de « l'écuage », qui devient progressivement un véritable impôt que les rois exigent non seulement de leurs vassaux, mais aussi des villes. L'écuage prend alors, souvent, la forme d'impôts indirects sur les transports et les ventes. On passe ainsi, au XIVe siècle, de l'aide apportée par le vassal au suzerain à l'impôt payé par les sujets à leur roi.

Les pairs

À l'origine, il s'agissait de vassaux siégeant dans une cour de justice féodale pour juger un accusé du même rang qu'eux. À partir du XIIe siècle, les douze pairs de France, considérés comme les principaux vassaux du roi, soutiennent la couronne au-dessus de la tête du souverain au moment du sacre. Il y a six pairs laïcs et six pairs ecclésiastiques.

Fief

Le mot est apparu au VIIIe siècle pour désigner un bien qu'un seigneur prête à un vassal essentiellement pour qu'il soit en mesure d'assurer un service militaire. Quelquefois on ne prête un fief qu'après s'être assuré de la fidélité du vassal, mais on peut à l'inverse ne devenir vassal que parce qu'on a reçu un fief. Le seigneur prend le fief sur ses propres terres, mais à partir du XIe siècle le fief peut revêtir une autre forme comme le droit de percevoir une dîme ou alors d'exercer le ban seigneurial sur une portion de territoire, et donc sur ses habitants.

L'investiture

L'acte qui officialise le prêt est une cérémonie symbolique et complexe. Le prêt est symbolisé par un objet : une motte de terre, un gant d'armes, un bâton de commandement. Le vassal fait alors « aveu » qu'il a reçu ce prêt et le suzerain lui montre l'objet. À la fin du Moyen Âge (XIVe et XVe siècles), ce cérémonial est remplacé par un simple échange d'écrits.

Un prêt non sans requêtes

Le prêt répond à un certain nombre d'exigences des deux parties. Si le seigneur attend conseil, aide et service militaire de son vassal *fieffé,* ce dernier doit recevoir une terre capable de produire, un château en état d'être défendu, même si à tout moment le suzerain peut demander qu'il lui soit ouvert. Le vassal a besoin de revenus suffisants pour répondre aux exigences militaires du suzerain et du roi ; il les attend de ceux qui sont sous sa dépendance.

Fieffé : au sens premier, celui qui possède un fief ou du moins qui en a l'usage. À partir du XVIe siècle, le mot prend un sens figuré : est « fieffé » celui qui possède au plus haut degré un défaut, comme par exemple « un fieffé menteur ».

Les différentes catégories de service militaire

Le *servicium* oblige le vassal à venir lui-même avec des hommes armés, cavaliers et/ou piétons selon l'importance de son fief, à participer à l'ost de printemps, fixé au XIIe siècle à quarante jours. La chevauchée correspond à une sorte d'opération de police qui ne dure que quelques jours. L'estage consiste à venir tenir garnison au château du suzerain. Toutes ces formes de service militaire coûtent très cher. Pour les assumer, il faut pouvoir exploiter au moins 150 hectares de terre au XIe siècle et 500 hectares au XIIIe siècle. Aussi l'équipement et le zèle combattant laissaient-ils souvent à désirer. Les rois ont assez vite préféré une redevance en argent, permettant de payer le prolongement de l'ost au-delà des quarante jours exigibles, et plus encore, d'engager des mercenaires.

L'émergence des francs-fiefs

À la fin du XIe siècle, ceux qui sont en possession d'un fief ont tendance à le considérer comme leur propre bien dont leurs enfants peuvent hériter, même s'il faut pour cela payer un droit de mutation au suzerain : un an de revenu, un cinquième de la valeur du fief, ou d'autres arrangements. Peu à peu le sens initial du terme de fief, comme son contenu, se perdent. Des bourgeois se reconnaissent vassaux pour obtenir une terre et remplacent le service des armes par de l'argent : leur fief devient un « franc-fief ». Les liens personnels sont remplacés par l'obéissance en principe due au roi, ce qui n'empêche pas les seigneurs de toutes catégories de réclamer sur leurs terres des droits « féodaux ».

La noblesse des châtellenies

Fiefs et seigneuries sont étroitement liés à l'émergence de la noblesse. Les seigneuries les plus importantes, les châtellenies, donnent des droits politiques : commander, juger et punir, contraindre. Elles peuvent appartenir à des membres de l'ancienne aristocratie carolingienne ou à de nouveaux venus. Le niveau le plus élevé de cette noblesse, celui des hauts justiciers, doit compter plusieurs centaines de membres au XIIe siècle, tandis que les chevaliers sont plusieurs milliers.

Le droit d'aînesse

C'est entre 950 et 1100 qu'apparaît, dans le partage des fiefs, le droit d'aînesse, en particulier dans les coutumes du centre et du nord de la France, alors que dans le Midi le partage est souvent égal entre les héritiers. L'aînesse donne au plus âgé des fils ou des filles, s'il n'y a pas d'héritier mâle, de grands avantages, par exemple le château, les deux tiers ou même les quatre cinquièmes des biens.

Ban

À l'origine, le terme désigne ce qui dépend d'un pouvoir public ayant le droit d'ordonner, de contraindre et de punir. À partir du VIe siècle, il correspond à la fois aux droits des chefs de guerre germaniques et à ceux de l'ancienne autorité des agents de l'empereur romain. Sous le terme de ban, on trouve donc le service militaire, la justice et les amendes auxquelles elle condamne, la monnaie, les taxes, le contrôle des marchés, celui des routes, les réquisitions d'hommes pour des charrois, des travaux de construction, etc.

Une multitude de seigneuries « banales »

Le ban est d'abord le pouvoir du roi. Mais à partir du Xe siècle, ce pouvoir est confisqué par les plus puissants des seigneurs qui se mettent à rendre la justice, à exercer des pouvoirs de police et à exiger le droit de gîte et toutes les taxes et redevances pour certains usages. Dans le même temps l'Église échappe au ban royal par de multiples exemptions, les « immunités ». Le passage d'un unique ban royal à une multitude de bans seigneuriaux s'est sans doute fait à partir de l'édification de châteaux contrôlant un territoire et ses habitants *(banlieue),* entre le Xe et le XIIe siècle. Les seigneuries « banales » (placées sous une *bannière)* peuvent commander de vastes domaines ou des propriétés plus modestes.

Banlieue : territoire où une ville exerce son droit de ban. C'est l'espace, d'environ une lieue autour de la ville, où l'autorité peut proclamer les bans et arrêts de justice. C'est aussi, parfois, l'espace qui entoure le moulin banal et dans lequel vivent ceux qui sont obligés de l'utiliser.
Bannière : à l'origine, utilisée sans doute pour marquer les limites du droit de ban d'un seigneur. La bannière devient ensuite un signe de ralliement, des armoiries de tournoi réservées aux seigneurs ayant assez de vassaux, considérés comme « chevaliers bannerets ».

Les « plaids » du seigneur

Le ban du seigneur présente de multiples aspects. Le seigneur a le droit de convoquer des hommes libres pour le service militaire, ou de remplacer ce service par des corvées au château ou des réquisitions de produits nécessaires à la troupe. Il tient des « plaids », c'est-à-dire des cours où il donne ses ordres et prononce des jugements. Il lève des taxes sur les marchandises qui transitent par son domaine ou qui sont vendues au marché. Il exige un impôt en échange de sa protection, prélève une part des grains apportés au moulin *(banalités),* ou du raisin livré au pressoir *(banvin).*

Banalités : taxe prélevée pour l'usage du moulin, du pressoir ou du four dépendants du seigneur. Il pouvait être interdit de se servir d'autres moulins, pressoirs ou fours.
Banvin : privilège donné au seigneur lui permettant de vendre le vieux vin seigneurial avant que les autres producteurs puissent vendre leur propre récolte.

Cette prise de pouvoir politique, judiciaire et économique a peut-être été brutale et contraignante, mais il se peut qu'elle corresponde aussi à un partage des tâches et des devoirs. Le mot « ban » peut en effet aussi signifier « proclamation », quelquefois écrite, comme le ban de vendange ou le ban de moisson qui décident de ces travaux, ou le ban de mariage.

Ville

Lorsque l'Empire romain disparaît, les villes survivent avec la seule fonction religieuse. La civilisation étant devenue quasi exclusivement rurale, il faut attendre les XIe et XIIe siècles pour que les villes recommencent à jouer un rôle économique essentiel. Les progrès agricoles libèrent une main-d'œuvre qui vient y travailler. Petit à petit, la population urbaine va chercher à acquérir une certaine indépendance, appuyée souvent par les souverains qui trouvent là des alliés contre les seigneurs. À la fin du Moyen Âge, les villes sont devenues des acteurs économiques très importants, et leur rôle politique et culturel s'affirme aussi.

Charte

Lorsque au XIe ou au XIIe siècle, des villes, terme dérivé du *villae* romain, ou des bourgs, se développent ou naissent, c'est en général parce qu'un seigneur cherche à coloniser un territoire ou à profiter des avantages qu'apportent les villes-marché ou les sites urbains défensifs. Qu'il s'agisse d'une agglomération préexistante ou d'une ville que le seigneur crée de toutes pièces (villeneuves, bastides), le seigneur accorde des franchises, des droits spéciaux, des actes de fondation qui explicitent les droits de chacun. Ces statuts et ces privilèges portent souvent le nom de « charte », dès lors qu'ils donnent lieu à une trace écrite.

Des franchises aux chartes communales

Il arrive que le seigneur prenne l'initiative d'accorder, moyennant une contrepartie financière en général importante, quelques privilèges, mais les franchises résultent souvent d'une négociation entre lui et les représentants d'une élite urbaine. La charte de Lorris en Gâtinais, accordée par Louis VII en 1155, a servi de modèle pour nombre de villes et bourgs : la ville a désormais un prévôt (agent royal qui administre, juge et perçoit les taxes), les bourgeois n'ont plus à payer ni la *taille* ni la *mainmorte,* les corvées sont réduites à peu de chose en échange d'un *cens,* et les bourgeois n'ont plus à payer de péage sur les voies publiques et les ponts.

Taille : **impôt annuel résultant du droit de ban.**
Mainmorte : **droit perçu au moment d'un décès.**
Cens : **impôt annuel.**

Les franchises permettent le rachat des taxes et obligations liées à la servitude, en particulier en supprimant la mainmorte. Elles restreignent souvent les risques de division des patrimoines. Elles donnent des avantages fiscaux qui permettent de développer l'économie locale. Il arrive aussi que les bourgeois reçoivent certaines délégations de pouvoir. Qu'il s'agisse de patrimoine ou de pouvoir, ces avantages sont réservés à la partie la plus aisée de la population. À partir du XIIe siècle, les chartes communales se multiplient et les premières villes qui en sont dotées sont celles du domaine royal. Les listes de privilèges sont longues, précises et garanties par serment.

Échevins

À l'origine, à l'époque carolingienne, ce sont des juristes du tribunal comtal, mais à partir du XIe siècle apparaissent des échevins seigneuriaux.
Ils assistent le maire qui n'est alors qu'un agent du seigneur. Avec le développement urbain, l'octroi de chartes et l'organisation des métiers, le rôle des échevins s'accroît et l'on voit parfois cohabiter un collège de « jurés », issus de la bourgeoisie, et les échevins du seigneur.

À Toulouse, au XIVe siècle, les capitouls (échevins) représentent un véritable pouvoir, manifesté par la richesse des costumes.

Progressivement les familles dominantes de la ville cooptent les échevins. Ce sont des professionnels du droit qui jugent les affaires opposant communes et seigneurs, arbitrent les conflits, et plus généralement administrent la ville. Ils s'occupent des poids et

mesures, de la circulation des produits, de la fiscalité des foires et marchés, des bois et cours d'eau relevant de la commune. Ils sont également chargés du maintien de l'ordre, de la défense du bourg, éventuellement de l'organisation d'une milice.
Au XIVe siècle, les échevins sont devenus les responsables de l'ensemble des intérêts de la commune dans près de 50 % des villes, du moins dans le nord de la France.

Paris, un cas particulier

La capitale du royaume n'a jamais obtenu de charte de franchises. Le prévôt des marchands de l'eau et ses quatre échevins cohabitent, parfois difficilement, avec le prévôt de Paris, qui représente le roi, et ses agents. Installés dans le « parloir aux bourgeois », place de Grève, échevins et prévôt disposent d'une véritable organisation militaire avec une milice surveillant les dix-neuf quartiers de la ville. Ils décident du couvre-feu, sonné par la cloche de la ville, et s'occupent du guet. Quatre « sergents de la marchandise » visitent les rivières pour que rien ne soit « préjudiciable à la marchandise ». Six autres sont chargés du contrôle des marchandises, étalonnent les mesures de vin des taverniers qu'il marquent d'une fleur de lis, vendent les biens des débiteurs condamnés…

Une surveillance royale sans relâche

Entre 1383 et 1412, à la suite d'une révolte conduite par Étienne Marcel, le prévôt des marchands, la ville perd sa municipalité et c'est le prévôt du roi qui s'installe dans le « parloir aux bourgeois ». Mais les bouchers de Paris obtiennent finalement le retour des échevins parisiens.

Métiers

Les « métiers » sont issus des ateliers familiaux urbains qui se sont progressivement organisés, mais ces structures sont loin d'être présentes dans l'ensemble du royaume : on ne les trouve ni en Provence ni à Reims, entre autres. Souvent les « métiers » sont simplement « réglés » par des ordonnances municipales, sans être vraiment autonomes. Ils le sont parfois devenus à partir des confréries religieuses ou sous la protection royale pour échapper aux pouvoirs municipaux. L'autonomie du « métier » permet de mieux se défendre contre les aléas économiques, mais paradoxalement, elle permet au pouvoir, en particulier au pouvoir royal, de surveiller plus étroitement le fonctionnement du système, même si beaucoup de travailleurs libres,

de manœuvres, de femmes qui travaillent ou de grands marchands échappent à cette organisation contraignante.

Les catégories de métiers

Les métiers jurés se sont donnés à eux-mêmes des statuts, et les membres doivent prêter serment. Ils sont particulièrement fermés. On les trouve surtout dans les villes du nord de la France. Les métiers réglés ont, au contraire, reçu leurs règlements des pouvoirs publics qui, en principe, se préoccupent avant tout du bien commun. On les appelle aussi métiers libres. Ils se rencontrent plutôt dans les villes méridionales.

Une réglementation collective

Les membres d'un métier doivent assurer la qualité « bonne et loyale » de la marchandise qu'ils fournissent, et ils se réservent le monopole de la pratique professionnelle. L'accès au métier ne se fait que selon des procédures rigoureuses, fixées par les membres, et en particulier par les chefs de métier. La hiérarchie interne comprend : les apprentis, les valets et les maîtres. Souvent l'organisation professionnelle du métier se double d'une confrérie.

Du valet au compagnon

Lorsque les villes se développent et que les métiers commencent à s'organiser, les valets, dont le nom vient de « vassal », peuvent accéder à la maîtrise. Leurs situations sont différentes selon les métiers et les villes. Ils habitent parfois chez le maître, peuvent être payés à la pièce, à la journée ou à l'année, être recrutés après leur apprentissage sans changer d'atelier ou aller sur des « places d'embauche », comme la place de Grève à Paris.
Au fur et à mesure cependant, la situation des valets devient plus difficile. Devenir maître leur est souvent impossible, ils n'habitent plus chez le maître et on voit apparaître des confréries de « compagnons » spécifiques.

Les confréries

Sociétés d'entraide et de prières sous la protection d'un saint, les confréries ne sont pas réservées aux seuls membres des métiers, mais il faut payer une cotisation pour y entrer. Elles font dire des messes et des prières, distribuent des aumônes, aident leurs

membres en difficulté, prennent en charge les obsèques des plus pauvres. Devenues parfois puissantes, elles inquiètent le pouvoir politique, même si elles prennent rarement parti, et l'Église, qui exige qu'elles se soumettent à l'autorité de l'évêque.

Les maîtres

Le maître est un chef d'atelier. Pour être jugé capable de « lever le métier » (ouvrir un atelier ou une boutique), il a dû passer un examen ; parfois, à la fin du Moyen Âge, on exige de lui un « chef d'œuvre ». Il faut aussi qu'il paie un droit d'entrée, qu'il offre un repas aux chefs d'atelier. En principe, seuls les maîtres votent les statuts et décident de qui peut devenir maître à son tour. Mais la condition de maître est très différente d'une ville à l'autre, d'un métier à l'autre. Certains maîtres n'ont pas d'atelier et doivent travailler chez un autre maître. D'autres, à la fin du Moyen Âge, devenus riches, se lancent dans le grand commerce, deviennent marchands et font produire hors de la ville, dans des ateliers dispersés à la campagne.

La corporation : c'est l'équivalent de « métier ». Le terme est employé pour la première fois en 1776 par Turgot, alors secrétaire d'État de Louis XVI et qui, paradoxalement au regard de l'Histoire, instaure la liberté du travail. Il faut éviter de l'utiliser en parlant du Moyen Âge.

Révoltes urbaines

On les appelle « murmures », « effroi », « commotion », « fureur » ou même « rébellion » et « sédition » quand les chroniqueurs qui les rapportent veulent souligner les aspects politiques ou plus simplement l'atteinte à l'ordre social. Elles peuvent gagner de ville en ville ou être liées à des révoltes paysannes : la révolte des Maillotins à Paris, en 1382, est contemporaine d'une révolte à Rouen. Les révoltes durent peu, d'une journée à quelques semaines, et éclatent souvent en même temps que se déroulent des rites collectifs comme le carême ou le carnaval : la révolte n'est pas sans lien avec la fête et la transgression. La France et l'Europe ont connu deux grandes vagues de révoltes, au XIIe siècle puis aux XIVe et XVe siècles.

L'origine des révoltes

Le mouvement des communes, au XIIe siècle, est souvent soutenu par

des révoltes auxquelles peuple et bourgeois collaborent momentanément. Une situation économique difficile, le chômage ou le poids de la fiscalité, peuvent pousser les gens de métier à se révolter contre les échevins : à Douai, en 1275, douze des seize échevins sont assassinés. Il arrive enfin qu'une volonté politique de réforme génère ou accompagne une insurrection. C'est le cas à Paris avec Étienne Marcel, en 1358. La dramatique situation du royaume (le roi Jean II le Bon vaincu à Poitiers est captif à Londres) semble être une occasion favorable pour réformer la fiscalité.

Au Moyen Âge, les villes sont des lieux de grande violence. Sur cette enluminure du XVe siècle on voit des voleurs attaquer un passant.

Les révoltés

Ce sont souvent ceux sur qui pèse l'impôt et qui, sans être des privilégiés, ne sont pas les plus pauvres. Ils ont aussi l'habitude de l'action commune et d'une certaine démocratie : ils se répartissent le guet, la garde, sont affiliés à des métiers et à des confréries. Mais les pauvres et ceux dont les métiers sont mal considérés comme les bouchers, les fileuses et les tisserandes prennent le relais. Dans les périphéries urbaines vivent des pauvres et des marginaux qui envahissent alors la ville. C'est le cas de la Rebeyne à Lyon en 1436.

Un exemple de révolte

Lors de la révolte de la « Harelle » à Rouen en 1382, ce sont tout d'abord les artisans du cuir, les drapiers et les riches marchands de vin qui s'élèvent contre une fiscalité trop lourde : ils demandent des allègements d'impôts. Mais ils sont bientôt suivis et débordés par des pauvres qui boivent, pillent, tuent et ouvrent les portes des prisons. La

révolte est rapidement matée par les forces royales. Charles VI fait sortir ensuite 12 insurgés de prison, il en gracie 6 et fait pendre les 6 autres, choisis au hasard. Ainsi les révoltes urbaines ont plutôt pour conséquence de renforcer le pouvoir royal.

De la révolte au massacre

Quand la révolte devient très violente, il arrive que les insurgés eux-mêmes s'arrêtent comme effrayés par trop de transgression. En 1418, à Paris, le chef des révoltés, le bourreau Capeluche, tue une femme enceinte. Il est alors tué, à son tour, par ceux qu'il conduisait : l'ordre culturel et les lois de l'honneur sont plus forts que le mécontentement social. De tels événements amènent cependant à considérer le menu peuple comme dangereux et criminel.

Synthèse

Au monde barbare, divisé en royaumes éphémères, succède une société théoriquement divisée en trois catégories hiérarchisées : ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent. La dernière est de loin la plus nombreuse, mais si le servage remplace l'esclavage, il est beaucoup moins contraignant et la société reste ouverte à l'ascension sociale. Le développement des villes coïncide avec celui des classes marchandes et « bourgeoises ». Les villes deviennent les pôles de développement tandis que la vassalité disparaît. À la fin de la période, les divisions sociales sont celles qui séparent nobles et roturiers, et plus souvent riches et pauvres.

Économie

Après une période de repliement autarcique autour des châteaux et des monastères, l'économie connaît, du XIe au XIIIe siècle, une réelle croissance grâce aux progrès techniques et au dynamisme urbain. La fin du Moyen Âge est traversée de crises graves, guerre de Cent Ans, épidémie de peste. Il faut attendre la fin du XVe siècle pour que la situation se redresse. L'agriculture reste un pilier essentiel de l'économie, même si artisanat et commerce jouent un rôle de plus en plus important. La fiscalité ne suffit pas à l'entretien d'un État moderne, mais elle est déjà un instrument du pouvoir royal.

Chronologie

vers 1050
Développement de l'industrie du drap en Flandre

1137
Règlement des foires de Champagne (Troyes, Provins…)

1192
Le roi Philippe Auguste accorde des privilèges à la hanse des marchands de l'eau à Paris

1202
Premier document financier royal conservé

vers 1220
Début des grands défrichements

1225
Réglementation des ateliers monétaires

1248
Début de l'assolement triennal en Île-de-France

1250
Fin des grands défrichements

1290
Première « mutation » monétaire

1292
Création du premier impôt indirect

1320
Déclin des foires de Champagne

1328
« État des paroisses et des feux », document pour la levée des impôts

1341
La gabelle est étendue à toute la France

1384
Création du premier impôt direct : la taille (supprimée en 1389, rétablie en 1404)

vers 1430
Déclin et disparition de la foire de Chalon-sur-Saône. Développement des foires de Lyon.

1467
Début de l'industrie de la soie à Lyon.

Agriculture

Pendant les dix siècles du Moyen Âge, l'agriculture a été le pilier de l'économie. Elle emploie de 85 à 90 % de la population, elle garantit la survie, mais lorsque ses productions sont déficientes, elle est responsable de disettes ou de famines catastrophiques. Elle progresse grâce à un grand nombre de petites innovations locales et s'étend sur des territoires de plus en plus vastes. Les rendements passent de 4 grains récoltés pour 1 grain semé au VIe siècle à 5 pour 1 à la fin du XVe siècle, sans que les crises alimentaires disparaissent pour autant.

Climats

On connaît leur évolution par des textes, de plus en plus nombreux au cours de la période, par le repérage parfois possible des dates de moisson ou de vendanges, par les avancées ou les reculs des défrichements et de la colonisation des terres, souvent très liés aux aléas climatiques, et enfin par l'archéologie, en particulier l'étude des pollens.

Des adaptations nécessaires

Les premiers siècles de l'ère chrétienne ont été doux et secs, mais à partir de 400-450 débute une période humide et froide qui dure jusqu'au début du Xe siècle. Comme les glaciers avancent, des villages occupés à l'époque romaine doivent être abandonnés. Dans le sud, au contraire, des sécheresses se succèdent. Entre 900 et 1300, l'Europe moyenne vit ce que les historiens ont nommé le « petit optimum climatique médiéval ». Les limites de la forêt remontent, en montagne, de 100 à 200 mètres. Les températures de l'été dépassent celles du XXe siècle de 1 à 1,5 °C. On peut, par exemple, cultiver la vigne en Angleterre entre 1100 et 1300, sans craindre les gelées tardives. Les étés sont secs et chauds, sauf dans les régions méditerranéennes, momentanément plus humides comme l'indique le surdimensionnement des ponts, certains ayant même été endommagés par de très hautes eaux, comme le pont d'Avignon.

Une situation climatique dégradée

Dès le XIIIe siècle, en Europe du Nord et de l'Est (un peu plus tard en France), le climat se refroidit et devient plus humide. Au milieu du XVe siècle, les étés sont frais et humides, compromettant les moissons ; ils annoncent la grande marée glaciaire qui va envahir les vallées alpines jusqu'au milieu du XIXe siècle. On attribue parfois à cette évolution les grandes crises du XIVe siècle, les mauvaises récoltes, les disettes, favorisant les mouvements de révolte, tandis que la baisse générale de la production diminue la quantité de matières premières de toutes sortes, nécessaires à l'artisanat urbain ou rural.

Défrichements

Défrichement et environnement.
« Il faut souligner l'importance des quatre ou cinq siècles, allant […] de Charlemagne […] à Saint Louis. […] le défrichement massif et irréversible se termine au XIIIe siècle. […] S'il s'agit d'une colonisation collective, dans un "désert" mis en valeur par une population transplantée […] c'est alors que commence une structure de champs ouverts. »
R. Delort, F. Walter,
Histoire de l'environnement européen.

Les défrichements sont des mouvements de conquête qui, en réduisant le domaine de la forêt, augmentent la surface de terre cultivée. Ils sont liés à l'essor démographique, à l'évolution climatique, aux progrès techniques (en particulier ceux de la métallurgie), mais aussi à la volonté d'individus et de groupes sociaux.

Comment les connaît-on ?

Il y a les sources écrites, celles de l'archéologie et celles de la toponymie. Certains noms de lieux, attribuables aux XIIe et XIIIe siècles, rappellent des opérations de défrichement : « gaignage » (gagner), « battis » (abattre, couper), « esterpas » (dessoucher), « arsis » (brûler), « essart » (sarcler).

Un mouvement qui s'accélère

Dès l'époque carolingienne, la forêt recule, mais les défrichements ralentissent lorsque l'aristocratie guerrière commence à s'emparer des terres.
Il faut attendre l'An Mil pour que la conquête des terres à cultiver reprenne : elle va durer jusqu'au XIIIe siècle, en particulier en Île-de-France, dans les régions du Centre ou en Charente. D'autres régions,

moins nombreuses, restent en dehors de cet effort de défrichement (Gascogne, Franche-Comté). Les défrichements ne concernent pas seulement les zones forestières : à la même époque on aménage des versants en terrasses, on transforme des régions marécageuses pour en faire des terroirs cultivables.

Oui défriche ?

Le rôle des ordres religieux, en particulier des cisterciens, est important. En général, ce ne sont pas les moines qui défrichent mais ils organisent et paient les travaux d'abattage, de désouchage, d'écobuage. Les seigneurs, les souverains et même les villes participent à ce grand mouvement de conquête. Des villages de colonisation, installés dans des clairières qu'ils contribuent à agrandir, se multiplient. Autour des villages subsiste le *saltus* à propos duquel paysans, bergers ou exploitants de la forêt s'affrontent car les limites en sont mal déterminées.

Saltus : landes, buissons, friches, qui servent pour l'élevage et comme réserve de terres que l'on peut utiliser en cas de nécessité.

Forêts

Ce sont des lieux à la fois répulsifs et attractifs. On y craint de multiples dangers, bêtes sauvages, marginaux de toutes sortes et brigands. On y trouve aussi de quoi entretenir de nombreuses activités économiques. La forêt fournit la litière et l'alimentation des animaux (faines, glands, châtaignes) et celle des hommes (champignons, fruits sauvages, animaux que l'on peut chasser, ouvertement si l'on est seigneur et propriétaire, clandestinement si l'on est paysan). Les ressources alimentaires procurées par la forêt sont souvent indispensables pour faire la soudure entre deux récoltes ou en cas de disette. Des droits d'usage peuvent autoriser le ramassage du *bois mort,* parfois du bois vert, pour le feu.

Bois mort : bois sec debout ou abattu : « bois sec en estant ou gisant ». Le bois mort comprend : saule, sureau, aulne, genêt, genévrier, ronce. Ces deux bois peuvent être ramassés par les paysans.

C'est la forêt qui fournit le bois d'œuvre pour la construction des maisons, des châteaux et des cathédrales, qui en consomme des quantités considérables (échafaudages, engins de levage, charpente). Avec le développement de l'artisanat, les besoins en bois sont de plus en plus grands. Il en faut pour fabriquer le charbon de bois indispensable à la métallurgie, pour construire des bateaux et des moyens de transport terrestre. On recherche l'écorce de chêne pour tanner les peaux, les cendres pour la teinture. Les forêts vont rapidement être surexploitées : celles de l'Île-de-France souffrent en particulier de la construction des cathédrales.

Les débuts d'une exploitation raisonnée

Le comte de Champagne défend sa forêt (1165).
« Moi, Henri Ier, comte palatin de Troyes […] je fais savoir que dans la forêt de Jouy, je tiens dans ma propre défense et dans mon propre droit le chêne, le hêtre, le pommier, le rouvre, l'alizier et le cormier, de telle sorte que personne ne porte la main sur les dits arbres, à moins que leurs bois ne soient au sol. »

À partir du XIIe siècle, les seigneurs songent à protéger leurs forêts contre la pâture, le braconnage ou l'exploitation sauvage. De véritables professionnels, bûcherons, charbonniers et gardes forestiers sont chargés d'une gestion qui devient de plus en plus rationnelle. La forêt cesse d'être un espace naturel. Elle est désormais exploitée sans toujours tenir compte des droits coutumiers dont les paysans avaient pu jusque-là profiter.

L'importance de la fourrure

Les plus riches des paysans et les petits-bourgeois utilisent le lapin (il n'y a pas encore de lapin d'élevage), les aristocrates, les membres du haut clergé, les princes, les rois ou les riches marchands achètent de l'écureuil (le vair), de l'hermine, du renard, de la belette blanche, de la loutre ou du castor, et font venir des forêts plus froides de l'Europe centrale des zibelines. Pour une houppelande, il faut jusqu'à 2 250 peaux d'écureuils ou 500 peaux de zibelines. Quand les princes ou les rois habillent leur « maison » (leurs familiers), ils peuvent acheter, à l'instar du roi de France, sur six mois en 1322… un million de peaux fines.

Progrès

On constate du Xe au XIIIe siècle une remarquable croissance

démographique : la population du royaume de France, plus petit que la France actuelle, atteint de 18 à 20 millions d'habitants. L'agriculture trouve là une main-d'œuvre supplémentaire, mais c'est aussi elle qui nourrit ce surcroît de population. Des techniques agricoles anciennes se répandent comme le moulin à eau, d'autres naissent et se développent. Le moulin à vent apparaît au XIIe siècle, mais les moulins coûtent cher et seuls les seigneurs ou les riches communautés urbaines peuvent en construire.

Des instruments améliorés

Le travail du fer, qui se répand, permet d'améliorer l'efficacité de la charrue à versoir, surtout employée sur les terres lourdes, tandis que l'araire, qui a parfois aussi un soc en fer, est utilisée sur les terroirs plus caillouteux. De plus en plus souvent, les villages comptent un forgeron. Le collier d'épaule pour les chevaux et le joug frontal pour les bœufs permettent d'aligner les animaux de trait en file et de travailler plus vite et plus facilement la terre.

Les limites du progrès

Les innovations techniques se cantonnent parfois à quelques régions, le plus souvent celles du nord du royaume. La bonification des terres se borne à l'apport d'engrais naturel, de chaux ou de marne. Les meilleures années et sur les meilleures terres, les rendements en blé n'atteignent

Cette enluminure du XVe siècle témoigne d'un progrès technique : la charrue est déjà perfectionnée. Elle témoigne aussi de la richesse du paysan « laboureur » qui possède un train de labour à quatre bœufs.

que le sixième de nos rendements actuels. Et si l'élevage se développe, les animaux sont plus petits que les nôtres comme l'archéologie l'a montré : autour de l'An Mil, à Charavines, un porc pèse de 70 à 80 kg, un mouton de 20 à 30 kg et un bœuf de 200 à 250 kg.

Les productions

Pour l'essentiel, ce sont les « blés », c'est-à-dire toutes les

céréales panifiables. L'élevage, c'est d'abord le mouton et le porc ; les bovins ne viennent qu'ensuite, et leur nombre diminue à partir du XIVe siècle quand le besoin de produire davantage de céréales diminue les surfaces de pâtures. Utilisé pour les travaux des champs à partir du XIe siècle seulement, le cheval ne remplace pas le bœuf. Beaucoup de cultures sont consacrées à l'accompagnement du pain : choux, oignons, carottes, panais, pois, fèves, lentilles. Souvent installés à proximité des maisons, les vergers donnent des pommes, poires, prunes, cerises. La cuisine exige la culture d'oléagineux, olivier dans le Midi, colza, œillette, pavot et lin. Le vin joue un rôle essentiel pour le culte chrétien. C'est aussi une boisson de prestige réservée aux plus fortunés. Entre le XIe et le XIIIe siècle, les vignobles s'étendent et certains sont déjà réputés (vins de Loire, de Gascogne, de Bourgogne). Les acheteurs préfèrent le vin blanc, le « clairet » ; il s'agit toujours de vins jeunes, car on ne sait pas les conserver au-delà d'une année.

L'assolement triennal

Depuis longtemps les paysans faisaient se succéder sur une même parcelle blé d'hiver, blé de printemps, jachère, mais au milieu du XIIIe siècle, c'est un système plus complexe et plus collectif qui s'installe, d'abord en Île-de-France et en Picardie. Une rotation est installée sur l'ensemble du terroir cultivé par la communauté villageoise. La superficie est divisée en trois soles, dont chaque paysan travaille une parcelle. Ces soles portent d'année en année blé d'hiver, avoine, orge ou blé de printemps, jachère. Dans ce système, toutes les bêtes du village vont paître la sole en jachère : c'est la vaine pâture. Même s'il ne se répand guère que dans le nord de la France, ce type d'assolement, ajouté aux progrès techniques, améliore les rendements.

Si l'écrasante majorité de ceux qui travaillent au Moyen Âge est paysanne, la naissance des villes voit se développer toutes sortes de métiers artisanaux et marchands. Une véritable division du travail apparaît, appuyée sur des progrès techniques et sur la présence des marchés urbains ou des cours princières ou royales. Si le textile occupe la première place, les métiers du bâtiment ou ceux des cuirs et fourrures sont également très importants. Quant à la métallurgie, elle devient une quasi-industrie, dont témoignent, entre autres, les progrès de l'armement.

Textile, cuirs et peaux

L'artisanat du textile profite d'importantes innovations techniques comme le cardage métallique, le rouet (beaucoup plus efficace que la quenouille), le métier à tisser à marches qui fonctionne avec des pédales. La diffusion de l'arbre à cames, à partir du XIIe siècle, permet de fouler et de teindre grâce aux moulins : le mouvement rotatif de la roue à aubes est transformé en mouvement alternatif, les maillets remplacent les pieds des ouvriers. La productivité s'accroît considérablement.

Les tissus

Ils utilisent toutes sortes de fibres : la laine, le lin, le chanvre pour les toiles ordinaires comme les voiles de bateaux et, surtout à partir du XIIe siècle, la soie et le coton. On a sans doute, parfois, tissé le crin de cheval, le poil de chèvre et même l'ortie.
Le drap de laine est un tissu foulé et feutré après le tissage, ce qui le rend imperméable. Entre le XIe et XIIIe siècle, il est fait de laines fines. Foulé soigneusement, le tissu est gratté avec des chardons puis tondu, ce qui lui donne un aspect velouté. Au XIVe siècle, de nouveaux progrès techniques augmentent encore la productivité et fournissent des draps qui ressemblent à nos draps modernes. C'est une source de richesse pour le nord de la France et le Languedoc.

Des goûts et des couleurs

Jusqu'au XIIIe siècle, le bleu n'est pas à la mode, on préfère le noir, le blanc ou le rouge. À la fin du XIIe siècle, les « chromophiles », qui pensent que les couleurs sont d'origine divine, gagnent la bataille contre les « chromophobes », qui refusent les vêtements colorés et les couleurs dans les églises. Le voile de la Vierge devient bleu et cette couleur se répand sur les armoiries et les vêtements. Cette mode fait la fortune des producteurs de guède. Les feuilles de cette plante sont réduites en pâte, (pastel) puis en boules, les cocagnes. Les régions de Toulouse et de l'Albigeois qui font commerce de pastel s'enrichissent : ce sont les pays de cocagne.

Les teintures

Extraites de plantes ou d'animaux, fixées à l'alun, les teintures suscitent le développement de tout un artisanat de spécialistes, chaque atelier de teinturiers se consacrant à un type de tissu ou à une catégorie de colorant. On utilise la guède (ou pastel) pour les bleus ou les teintes composées : vert, violet, marron et même noir. La racine de garance donne le rouge à bon marché, le kermès (parasite du chêne kermès), les cochenilles fournissent les draps écarlates, les soieries et velours cramoisis.
De la production des fibres à la vente du produit fini, des draps de luxe à la futaine, mélange de coton et de lin, à bon marché, l'artisanat du textile génère le commerce et fournit du travail à un grand nombre d'artisans.

Le travail du cuir

Les peaux ont de multiples usages. Les plus fines, de chèvre ou de mouton, donnent le parchemin dont la meilleure qualité, le vélin, est fait de peaux de veaux mort-nés. Mais le cuir sert aussi pour les vêtements, les chaussures, les harnais, les protections pour les hommes d'armes…
L'artisanat du cuir se rencontre dans les campagnes, pour l'équipement des animaux (bourreliers, selliers) ou les chaussures (cordonniers). Mais c'est surtout en ville ou dans les faubourgs, à proximité des cours d'eau, en aval du bourg, en raison des cuves des tanneurs et de l'évacuation des déchets, que l'on trouve l'artisanat du cuir, en particulier quand il s'agit de produits de luxe. Après le tannage et le corroyage (assouplissement), les peaussiers teignent les peaux, confiées ensuite aux gantiers, aux boursiers… À Paris comme dans d'autres villes, les pelletiers sont parmi les plus riches et les plus

prestigieux. En 1300, on en compte 385.

Cette enluminure issue d'un manuscrit allemand du XIVe siècle montre plusieurs étapes du travail du cuir, jusqu'à la fabrication des chaussures.

Bois

C'est une matière premiere indispensable à tous les secteurs de la vie économique médiévale. Les artisans du bois se rencontrent dans les forêts, sur leurs bordures, ou dans les villes et bourgs.
Dans la première catégorie, on trouve les charbonniers. Le charbon de bois qu'ils produisent est utilisé dans la métallurgie pour le chauffage et la cuisine, et à la fin du Moyen Âge pour la poudre à canon. Les cendres sont récupérées pour la fabrication du savon et du verre. C'est aussi dans ou près de la forêt que travaillent les sabotiers et les tonneliers, les cercliers, qui réalisent le cerclage des tonneaux en bois de châtaigniers et tous ceux qui fabriquent la vaisselle de bois.

Le bois dans la cuisine

La vaisselle médiévale fait largement appel au bois, même dans les milieux aisés. Outre les cuillères et louches, on trouve la huche pour le pain, les assiettes, les jattes et écuelles, les cuves, les seaux. Sans oublier les tables et les tabourets. Même après le XIIIe siècle, la vaisselle en bois demeure largement en usage, y compris chez les plus riches.

Sur cette image familière extraite d'un manuscrit français du XVe siècle, on voit le mari travailler le bois tandis que sa femme file la laine en surveillant l'enfant.

C'est plutôt dans les bourgs que s'installent les charpentiers qui construisent les charpentes et boisages des maisons, les moulins, les bateaux, le boisage des mines, les catapultes et autres engins de guerre, les affûts de canon (XIVe et XVe siècles), les engins de levage pour les grands chantiers de construction. C'est aussi en ville qu'on peut trouver les huchiers, les fabricants de selles et bâts, ceux qui produisent les peignes, les chapelets, les arcs, les arbalètes ou qui sculptent le bois.

Céramique

La terre cuite couvre de nombreux domaines, depuis les objets de la vie courante jusqu'aux briques, tuiles et carreaux de pavement. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les techniques de cuisson ne permettent pas de dépasser 800 °C, et les teintes, comme les décors, sont peu variés. Ensuite, dans certaines régions, les fours atteignent 1200 °C et on peut fabriquer du grès, très imperméable. De très nombreux objets sont en terre cuite, pour la cuisine ou l'éclairage. Les tessons retrouvés lors de fouilles archéologiques permettent parfois de dater un site. La glaçure au plomb n'apparaît guère sur les pichets, les écuelles ou les mortiers avant le XIe siècle. Les carreaux de pavement deviennent à la mode à la fin du Moyen Âge. Lorsqu'ils sont décorés, ils exigent une technique particulière : moulés puis estampés, il faut ensuite remplir leurs creux avec les coloris souhaités, puis les recouvrir d'une glaçure. Ce type de sol est réservé aux demeures riches ou aux églises.

Plusieurs phases du travail du verre sont représentées dans cette enluminure anglaise du début du XVe

Métallurgie

Elle dispose du charbon de bois produit par les forêts et de minerais assez facilement accessibles, en particulier le fer, le cuivre ou le plomb argentifères, exploités souvent à ciel ouvert. À la fin du Moyen Âge, de grands marchands et banquiers, comme Jacques Cœur, s'intéressent à la production minière, devenue essentielle pour alimenter une métallurgie en plein essor.

Le bon saint Éloi

Éloi est d'abord un orfèvre, originaire du Limousin, dont le savoir-faire est remarquable. La légende dit qu'avec l'or et les pierres précieuses destinés à la fabrication d'un seul trône, il réussit à en faire deux ! Bien que d'humble origine, il est nommé évêque par Dagobert et fonde en 632 le monastère de Solignac, en Limousin. Trésorier du roi, il fonde des hôpitaux et convertit des païens. Il meurt en 660.

Une civilisation du fer ?

Ce métal joue un rôle très important dans la vie quotidienne, dans l'armement mais aussi dans l'agriculture. Sans le fer, il eût été beaucoup plus difficile de défricher et de cultiver le sol. À la fin du XIIIe siècle, les régions qui cumulent gisements et forêts deviennent grandes productrices de fer. C'est le cas de la région de Foix, du pays d'Ouche, du bocage normand, du nord de la Champagne, du Nivernais.

Des progrès techniques

Pendant plusieurs siècles, le minerai de fer et le charbon de bois sont chauffés dans des bas fourneaux à soufflerie manuelle. On obtient une

loupe, mélange de métal et de scories. Il faut ensuite la marteler à chaud pour obtenir du fer qui sera travaillé par le forgeron, un artisan au rôle essentiel.
À partir du XIIe siècle, l'énergie hydraulique est employée en métallurgie : le marteau hydraulique facilite le travail de la forge surtout lorsqu'on se met à utiliser, à la fin du XIIIe siècle, la soufflerie hydraulique. Même si la production est alors augmentée, elle résulte toujours de la réduction directe du minerai. C'est seulement au XVe siècle que la réduction indirecte permet d'utiliser des minerais de faible teneur. La fonte est produite dans des hauts fourneaux, affinée, puis martelée. On peut ainsi obtenir une production de masse, relativement à bon marché.

La frappe de la monnaie, représentée sur ce manuscrit de la fin du XIVe siècle, est un des aspects du travail du métal. Devenue privilège royal, elle est étroitement surveillée.

Les métaux non ferreux

Le plomb et le cuivre argentifères sont connus et utilisés depuis l'Antiquité, et les techniques ne changent pas jusqu'au XVe siècle où une nouvelle procédure apparaît pour traiter le cuivre argentifère : le cuivre et le plomb argentifères sont fondus ensemble et on peut ensuite extraire l'argent « piégé » par le plomb. Jusqu'au XIIIe siècle, l'argent est en effet l'unique métal monétaire ; il est aussi thésaurisé sous forme d'orfèvrerie que l'on peut fondre, en cas de besoin. L'activité des affineurs et des orfèvres est solidement encadrée en France, depuis une réglementation imposée par Philippe le Bel. Les orfèvres sont les mieux considérés des artisans : certains sont familiers des rois, ont le titre de « valet de chambre du roi », et jusqu'à la guerre de Cent Ans, les orfèvres français, en particulier parisiens, sont réputés dans l'Europe entière.

Construction

Un chantier vu par un Dominicain, au milieu du XIIIe siècle.
« Dans ces grands édifices, il a accoutumé d'y avoir un maître principal qui les ordonne seulement par la parole, mais n'y met que rarement, ou n'y met jamais la main, et cependant il reçoit des salaires plus considérables que les autres. »
Nicolas de Biard.

Il semble qu'au début du Moyen Âge la plupart des constructions soient le fait de non spécialistes, même si quelques artisans sont encore capables de construire « à la romaine ». Peu à peu cependant, surtout lorsque les villages se fixent ou que les villes se développent, la construction en pierre suscite l'exploitation de carrières et la spécialisation des artisans du bâtiment, bien que les chantiers fassent appel aussi à des manœuvres, par exemple pour la manutention ou le transport.
Dans les derniers siècles du Moyen Âge, des maîtres entrepreneurs monopolisent les marchés de la construction courante, tandis que l'architecte ingénieur devient indispensable sur les grands chantiers.

La révolution industrielle du Moyen Âge

Pour beaucoup d'historiens, le Moyen Âge présente plusieurs caractéristiques d'une révolution industrielle : une explosion démographique, une consommation d'énergie croissante et des sources d'énergie nouvelles, comme le vent pour les moulins ou les marées (moulins à marées), ainsi que l'utilisation de machines pour faciliter le travail et le rendre plus productif, et la recherche de nouvelles matières premières. Mais aussi, les revendications et même les grèves des travailleurs, la pollution de l'atmosphère et des rivières, la destruction de l'environnement.

Commerce

Le commerce antique disparaît presque avec l'Empire romain ; seuls quelques commerçants, syriens ou juifs, continuent à alimenter un certain commerce de luxe. Aux premiers siècles du Moyen Âge, le rejet par l'Église des gains marchands et une économie largement autarcique interdisent le développement des échanges. Mais à partir des XIe et XIIe siècles, les mentalités et les conditions socio-économiques changent. Les villes se développent, l'Église reconnaît l'utilité des marchands. Le commerce devient un élément essentiel de l'économie.

Marchands

Ils forment l'élite des commerçants, et leur rôle économique et politique en fait, à partir du XIIe siècle, des personnages importants de la société médiévale. Ils sont très souvent échevins. C'est le cas dans beaucoup de villes de l'Île-de-France, mais aussi à Arras, Amiens ou La Rochelle. Les marchands de l'eau qui contrôlent la navigation sur la Seine sont si puissants à Paris que la ville adopte un bateau pour ses armes. Selon la ville, les échevins peuvent être des changeurs ou des prêteurs (Reims, Arras), des marchands de teinture (Amiens), des commerçants en vin (Bordeaux), des « armateurs » ou tout au moins des responsables du trafic portuaire (Strasbourg, La Rochelle), des drapiers (Saint-Omer).

Une force économique et politique

Ces grands marchands ne sont pas solidaires du petit commerce ou de l'artisanat : ils s'efforcent au contraire de les contrôler. À Saint-Omer, en 1306, les échevins essaient de supprimer les guildes d'artisans : les gens de métier se soulèvent et les massacrent. Les marchands ont besoin d'ordre et de paix pour commercer, ils appuient donc souvent le pouvoir politique, s'ils le croient capable d'assurer la stabilité et de garantir aussi la qualité de la monnaie.

Tenir ses comptes

Les marchands doivent savoir calculer. C'est sans doute pour faciliter leur comptabilité qu'ils adoptent les chiffres arabes, beaucoup plus commodes que les chiffres romains. Dans les villes, on trouve des professeurs d'arithmétique marchande. Pour éviter les risques du transport d'argent, les Italiens inventent la *lettre de change* qui est adoptée dans toute l'Europe vers 1380.

Lettre de change : c'est une sorte de chèque, tiré sur une place étrangère, payable dans une monnaie qui peut être différente des espèces du pays de départ.

Le détenteur de la lettre de change la donne au tiré qui lui verse l'argent. À partir de 1450, le bénéficiaire peut endosser la lettre de change et un véritable marché des lettres s'installe, masquant parfois la spéculation et les prêts.

S'informer

Les marchands correspondent, organisent le transport du courrier, paient des informateurs qui les tiennent au courant des nouvelles qui peuvent avoir une influence sur le commerce, comme un changement du prix des denrées, un deuil ou un mariage royal, une guerre. L'information passe par l'écrit et dès le XIIe siècle des écoles sont créées à l'intention des fils de marchands. La langue vulgaire remplace le latin, les laïcs remplacent les clercs, on apprend à rédiger une lettre d'affaire, à tenir ses comptes. Des marchands rédigent des manuels : *Le Livre des marchandises et usages des divers pays,* écrit au XIVe siècle par Lorenzo Chiarini, en est un exemple.

S'assurer

Les transports sont dangereux, on risque de perdre des marchandises à cause des tempêtes, des mauvaises routes, du brigandage ou de la piraterie. Une solution consiste à fractionner les envois. Le marchand peut aussi utiliser le prêt maritime, remboursable si le navire arrive à bon port avec sa cargaison, le taux du prêt étant d'environ 12 %. Mais à partir du début du XIVe siècle, de véritables contrats d'assurance se développent : l'assuré paie une prime dès la signature du contrat, et l'assureur ne verse quelque chose qu'après déclaration du sinistre. Il n'a donc pas à avancer d'argent, denrée encore rare. Des courtiers spécialisés en assurances travaillent bientôt dans toute l'Europe.

Une protection divine pour les contrats d'assurance

Comme toutes les transactions, les contrats d'assurance sont toujours mis sous la protection de Dieu : « Que Dieu nous en fasse tirer profit et nous protège des dangers » ou « Que Dieu nous fasse grâce d'avoir un bon compte » ou encore « Au nom de Dieu et du profit ».

La banque

Durant tout le Moyen Âge, c'est la terre qui est la principale richesse. Pourtant le développement des activités artisanales, presque industrielles, et du grand commerce nécessite des investissements très importants. Les détenteurs du pouvoir urbain, marchands ou princes, ont également besoin de beaucoup d'argent pour assurer le ravitaillement, la construction et l'entretien des bâtiments.
Si le prêt à intérêt existe depuis longtemps, c'est seulement à partir du XIe siècle à Venise et du XIIe dans le reste de l'Europe que des marchands se regroupent pour accepter des dépôts et les utiliser pour des investissements dans le commerce puis dans l'artisanat-industrie. C'est au XIIe siècle que le mot « banque » apparaît pour la première fois : il est utilisé par les marchands génois.

Les grandes places financières

Ce sont d'abord les grandes villes marchandes italiennes, puis celles de la Flandre, celles de la Baltique et du Rhin. Les foires de Champagne contribuent largement à la diffusion des techniques bancaires, au moins jusqu'au début du XIVe siècle. Ensuite viennent les villes drapantes, comme Arras et Paris.

Le prêt à intérêt est-il un péché ?

Dès le IVe siècle, l'Église le condamne. Les raisons en sont multiples : l'usurier gagne de l'argent sans travailler réellement, il profite d'un bien qui n'appartient qu'à Dieu, le temps ; l'argent n'est pas une marchandise, il est en lui-même stérile et il n'est pas normal d'en tirer un gain ; l'argent prêté n'appartient pas à l'usurier et s'il en obtient intérêt, il commet une sorte de vol. Cependant avec le développement du commerce, les marchands tournent de plus en plus souvent l'interdiction. Puis, au XIIIesiècle, les ordres mendiants valorisent toutes les formes de travail, et l'Église se

contente de lutter contre les abus. Dans un monde où l'endettement sur le long terme est très fréquent, il faut renoncer à l'idée de l'argent « gratuit ».

Des taux d'intérêt élevés

Les taux varient et peuvent baisser selon la conjoncture. Vers 1260, le taux n'est que de 5 % lors des foires de Champagne. Mais ils sont la plupart du temps d'autant plus élevés que la demande des hommes d'affaires, déjà forte, est concurrencée par celle des États et des municipalités qui s'endettent considérablement. Au XIIIe siècle, comme en témoignent les pratiques des *Cahorsins,* on atteint des taux entre 15 et 30 % aux foires de Champagne, entre 12 et 35 % à Arras. Ils restent à la fin du Moyen Âge au-dessus de 10 %.

Cahorsins : hommes d'affaires pratiquant aux XIIIe et XIVe siècles le prêt à intérêt, en particulier sur gage. Leur nom vient de leur ville d'origine : Cahors. Il est, à l'époque, considéré comme synonyme d'usurier.

Diminuer les risques

Les banquiers évitent d'investir dans un seul domaine, même si l'essentiel des capitaux est en général placé dans le commerce. Les faillites sont cependant fréquentes, et à la fin du Moyen Âge l'argent est de plus en plus souvent investi dans l'immobilier ou dans la terre. Les banquiers deviennent de grands propriétaires terriens.

Foires

Il y a toutes sortes de foires, depuis la petite foire de village jusqu'aux grandes foires « générales » (internationales), en passant par des réunions interrégionales comme celles de Caen ou de Bourges. En France, aux XIIe et XIIIe siècles, les plus grandes se tiennent en Champagne. Elles n'ont pu naître et se développer que grâce à des conditions de sécurité suffisantes pour le transport et la foire elle-même. Moyennant le paiement de péages, de taxes d'entrées de villes ou de ports (les tonlieux), les villes, les seigneurs et le roi lui-même délivrent des sauf-conduits et assurent la sécurité effective. Ils s'efforcent aussi d'entretenir les routes et les ponts. Il est pourtant souvent plus sage de circuler en caravane.

Les quatre grandes foires de Champagne

Deux villes ont chacune une foire annuelle, Lagny et Bar-sur-Aube, tandis que Provins et Troyes en ont deux par an. Chaque foire dure 52 jours et se déroule selon un calendrier immuable. Elle commence par une période de « montre », se poursuit par une ou deux courtes périodes de ventes, puis vient ensuite la fin des ventes et la période des règlements financiers.

Les épices

Au Moyen Âge, le mot englobe les médicaments et les ingrédients nécessaires à leur fabrication (mercure, anis, cardamome, ambre, graisse de castor…), les produits pour l'industrie (alun, indigo, camphre, cire, mastic, mais aussi coton). Enfin, on trouve les condiments (poivre, clou de girofle, cannelle.) et même le miel, le sucre ou les oranges. Un quart des épices vient du pourtour de la Méditerranée, un peu plus d'un autre quart de l'Extrême-Orient, le reste du Proche-Orient, de l'Afrique (ivoire, encens) ou du nord de l'Europe (étain, ambre, poix). Les épices sont chères. Leur consommation est surtout le fait des élites, elle est beaucoup plus liée aux modes et aux habitudes régionales qu'à la nécessité de conserver les aliments ou de masquer leur goût.

Les échanges

Les marchands des Flandres et de l'Artois apportent des draps de laine, les Allemands des fourrures et de l'argent, en monnaie ou en lingots. Les Italiens et les Provençaux apportent des épices, des drogues, de l'alun, des produits tinctoriaux, des tissus de soie, de l'or (en monnaie ou en poudre), des aromates.

Des fonctions variées

Les foires ne sont pas exclusivement commerciales. Elles ont aussi une fonction monétaire : les multiples monnaies qui s'y rencontrent doivent être changées, les lingots doivent passer par un atelier monétaire. Il y a redistribution monétaire, mais aussi simplification au profit (en Champagne) de la monnaie du comte de Champagne, le denier provinois, qui est exportée partout et qui est même en usage officiel à Rome aux XIIe et XIIIe siècles. Mais les foires de Champagne ont aussi une fonction financière. Les marchands qui ont gagné de l'argent placent souvent leurs fonds dans des opérations de prêt. Au début du XIIIe siècle, par exemple, c'est lors d'une foire de Champagne

que la duchesse de Bourgogne emprunte 11 000 livres à des marchands siennois, tandis que la comtesse de Flandres se fait prêter 30 000 livres par d'autres marchands italiens.

Une longue histoire

Les foires de Champagne apparaissent dès le xe siècle à Provins, le xie siècle à Troyes, le xiie siècle à Bar-sur-Aube. Le xiiie siècle voit leur apogée. Mais ensuite les conditions techniques et économiques changent : les villes italiennes sont directement reliées par mer à l'Angleterre ou aux villes flamandes, l'Europe centrale s'urbanise et, petit à petit, d'autres villes prennent le relais. Le duc de Bourgogne développe les deux grandes foires annuelles de Chalon-sur-Saône. Entre Paris et Saint-Denis s'installe

Au xive siècle les foires ont une grande importance. Celle du Lendit, à Saint-Denis, a lieu en juin. On voit sur cette enluminure un prêtre la bénir.

la foire du Lendit, qui se déroule en juin, en liaison avec celle de Saint-Denis et de Compiègne.

À la fin du xiiie siècle, les foires de Pézenas et de Montagnac en Languedoc deviennent à leur tour internationales. Grâce à plusieurs privilèges royaux, Lyon fait à la fin du Moyen Âge une concurrence victorieuse aux foires de Chalon et de Genève. Appuyées sur l'industrie de la soie et la nouvelle industrie du livre, les foires de Lyon attirent les grands marchands et banquiers italiens aussi bien que les Allemands ou les Espagnols.

Les navires

Le commerce maritime et fluvial est très important et les ports sont aussi des villes « industrielles » avec des chantiers navals, des fabricants de toiles pour les voiles, de goudron pour le calfatage,

de cordes, d'ancres. Les progrès de la construction navale sont constants et la productivité des navires augmente tout au long du Moyen Âge : au début du XIIIe siècle, il faut un marin pour 3 tonnes de chargement ; au début du XVe siècle, un seul marin suffit pour plus de 10 tonnes de chargement. Il y a deux grands types de navire : les galères, ou galées, qui ont des voiles, et des rameurs sur deux ou trois rangs. Ce sont à la fois des vaisseaux marchands et des vaisseaux de guerre qui laissent peu de place aux marchandises. La nef est, au contraire, un gros vaisseau marchand qui peut transporter de lourdes denrées.

Fiscalité

L'impôt a toujours existé et l'Empire romain l'avait porté à un haut degré d'organisation. Mais avec la disparition de Rome et l'émiettement territorial, les nouveaux pouvoirs politiques sont contraints de vivre des ressources de leurs domaines. Même si le domaine royal s'agrandit sous les premiers Capétiens, ses revenus sont insuffisants pour satisfaire aux besoins d'une administration qui s'alourdit ou à ceux des grandes expéditions militaires, comme les croisades. Les rois doivent créer des impôts qui deviennent rapidement permanents. Les princes les imitent. Quant à l'Église, elle impose sa propre fiscalité.

Finances royales

Au début du Moyen Âge, les souverains n'ont comme ressources que les revenus des terres, forêts et villages qu'ils possèdent personnellement. Ils sont très attentifs à l'entretien de ces biens qui doivent à tout moment fournir le gîte et le couvert à une cour en constants déplacements. En principe le roi, comme n'importe lequel de ses seigneurs, « vit du sien ». Quand il concède des fiefs à ses vassaux, il attend de ceux-ci l'aide aux « quatre cas ». Comme tout seigneur, le roi reçoit aussi la taille versée par les hommes qui vivent sur son domaine et le cens pour les terres qu'il loue. Le domaine royal fournit donc le revenu « ordinaire » du roi. Il s'étend lorsque le domaine s'élargit, mais il peut se réduire dans le cas contraire ou quand le souverain en concède une partie, par exemple en apanage.

La nécessité des « finances extraordinaires »

Dans certaines circonstances, le roi peut avoir besoin de davantage de revenus, en particulier pour la guerre ou les croisades. En 1180, le roi de France, avec l'autorisation du pape, lève un impôt sur le clergé pour financer la troisième croisade. Cette décime représente un dixième du revenu d'un bénéfice ecclésiastique. Ce revenu est estimé forfaitairement. Régulièrement levée ensuite, la décime ne correspond plus à une situation de guerre ou de croisade. Le souverain peut aussi proposer le rachat du service des armes. À partir de la fin du

XIIIe siècle, ce rachat, de plus en plus fréquent, devient un impôt. Le roi peut aussi utiliser l'emprunt forcé, qui touche surtout les villes.

Les corvées

La corvée est imposée au début du Moyen Âge, faute d'argent disponible, aux tenanciers et même aux serviteurs du seigneur, libres ou non-libres. Il s'agit d'aller travailler sur la « réserve » du maître, jusqu'à plusieurs jours par semaine. Avec le retour de la monnaie, la corvée disparaît presque : au XIIe siècle, elle n'occupe plus qu'un ou deux jours par an, le seigneur préférant recevoir de l'argent. Si le rachat n'est pas possible, le paysan reste « corvéable à merci », mais c'est un cas rare, et le refus de la corvée est plutôt le rejet d'une humiliation que la contestation d'une charge devenue presque symbolique.

L'impossibilité d'établir un budget provisionnel

La conjoncture économique peut largement modifier les rentrées d'argent, en particulier lorsqu'il s'agit d'impôts indirects. Sans compter que le roi ne peut pas, seul, décider de l'impôt. Il doit en discuter avec les assemblées de diocèse ou de bailliage et, à partir du XIVe siècle, avec ce qu'on appellera bientôt les états généraux. Ces assemblées, conscientes de leur pouvoir, discutent souvent âprement, non seulement pour accorder le droit de lever l'impôt et décider de son montant, mais aussi pour contrôler la politique monétaire et surveiller la gestion financière. On voit ainsi des impôts créés, puis abolis, puis rétablis. Charles V abolit les aides en 1380 ; elles sont rétablies deux ans plus tard, suscitant la révolte des Maillotins à Paris et celle de la Harelle à Rouen. À partir des années 1440, Charles VII cesse de réunir les états généraux du nord de la France et se contente de négocier avec ceux de langue d'oc les formes et l'assiette de l'impôt.

Les états généraux, nés de l'impôt… ou l'inverse !

Le développement des villes amène les grands seigneurs puis les rois à demander aux représentants des bonnes villes leur participation aux assemblées féodales, donnant naissance à un « troisième ordre » qui participe aux assemblées de prélats, barons et chevaliers. En 1484, Anne de Beaujeu, fille de Louis XI et régente du royaume, demande que des élections soient organisées dans chaque bailliage. Les représentants, élus, ne sont plus là

seulement pour « ouïr et rapporter » ; ils participent directement aux décisions, très souvent d'ordre fiscal : un impôt ne peut être décidé que s'il est nécessaire et consenti. Pendant la guerre de Cent Ans, les états ont très souvent siégé et autorisé la levée d'impôts, directs ou indirects. Leur fonction de conseil porte sur la politique intérieure, la diplomatie, mais surtout sur la politique monétaire et fiscale, domaine particulièrement sensible.

Taille et aides

La taille a été payée aux seigneurs, dès la fin du XIe siècle, pour s'assurer leur protection, mais rapidement elle s'est transformée en simple impôt fixé plus ou moins arbitrairement. La taille royale est d'abord seigneuriale.
Le roi étant suzerain, les vassaux doivent la faire payer à leurs hommes, mais le roi se donne le droit de percevoir directement cette compensation financière qui remplace le service armé.

Un impôt direct selon les ressources

Dès lors, on va appeler « taille » tous les impôts directs demandés à une communauté (village, ville, seigneurie ou province) qui la répartit elle-même entre ses membres. La détermination de la somme due est faite après inscription, sur un rôle de la taille, des estimations, par feu, des ressources de chacun.

Un autre impôt direct, le fouage

Contrairement à la taille, le fouage est en principe payé de la même façon par chaque feu, riche ou pauvre. Ce n'est donc pas un impôt de répartition.
Les riches l'acceptent volontiers, mais il est détesté de tous les autres. À partir du XIVe siècle cependant, le fouage se confond avec la taille. On applique alors aux deux impôts la formule « le fort porte le faible » : les riches, à la suite d'émeutes populaires, ont accepté de voir leur part d'imposition augmenter.

Les aides

Contribution liée à des cas particuliers au début de la vassalité, les aides sont, à partir du XIVe siècle, le nom pris par tous les impôts indirects. Ils portent sur le transport et la vente des grains et farines, du vin, mais aussi des animaux, de la laine et du cuir, des matériaux

de construction, des métaux. C'est donc un élément très important de la fiscalité royale. Les États en fixent le taux, entre 3 et 4 % à la fin du XIVe siècle.

Sur cette enluminure de la fin du Moyen Âge on voit un prévôt, représentant du roi, recevoir l'impôt en argent, tandis que les employés tiennent les registres.

La levée des aides est difficile, aussi les souverains ont-ils créé une administration spéciale en prenant sous leur contrôle l'action des neuf « généraux superintendants sur le fait des aides ». Les nombreux litiges sont traités par la Cour des aides à partir de 1390. Au siècle suivant, des Cours des aides sont installées en Languedoc et à Rouen.

Gabelle

Le sel est un élément indispensable, en particulier parce que c'est un des rares moyens de conservation, avec le fumage ou la dessiccation, disponible au Moyen Âge. On l'utilise pour stocker les poissons, viandes, œufs, beurre, fromage et même légumes et fourrage. Le commerce du sel, qui permet la consommation différée dans le temps, en cas de disette, ou dans l'espace, pour les régions éloignées des salines, est extrêmement important.

Le sel, un bien public imposé

À partir du XIIe siècle, les souverains le considèrent comme un bien public et s'en arrogent la distribution. Mais comme ils n'ont pas les infrastructures matérielles et économiques pour contrôler toute la filière, ils n'interviennent qu'à partir des greniers à sel, entrepôts de stockage et de distribution. Le prix est fixé par ordonnance et varie d'une province à l'autre : les provinces de « grande gabelle » le paient cher, tandis que celles qui sont proches de la mer ou des salines ne

paient que peu ou pas de taxes. On estime qu'au début du XVe siècle les marchands de sel reçoivent à peu près 45 % du prix, ce qui leur donne 15 % de bénéfice, tandis que le roi en reçoit 55 %. Il arrive que les populations se révoltent contre la cherté du sel et ceux qui leur paraissent spéculer sur ce produit : c'est une des origines de la révolte de la Caboche à Paris en 1413.

Impôts et Église

La dîme

Cette redevance établit que tout fidèle doit à l'Église un dixième de ses revenus. C'est Charlemagne qui l'impose et en divise le produit en trois parts : pour l'église de la paroisse, pour son desservant, pour les pauvres. Les évêques s'en font parfois reverser une part. Jusqu'au XIe siècle, les laïques, qui mettent la main sur des terres ou des biens de l'Église, se croient autorisés à percevoir la dîme, mais cette coutume est condamnée lors de conciles. Des terres sont restituées, mais surtout il y a obligation de laisser au desservant une part convenable de la dîme, la « portion congrue ».

Les revenus concernés

Sont passibles de la dîme tous les produits agricoles (céréales, vin, fromages, volailles et autres animaux, poissons) et aussi parfois ceux des salines et des mines. Le plus souvent le versement se fait en nature, sous l'autorité du maître d'un domaine, et c'est la principale ressource du clergé rural. En réalité la dîme est loin d'atteindre le dixième, on peut se contenter du vingtième ou même du quarantième ! La forme de paiement permet à la dîme d'échapper aux fluctuations monétaires, mais elle est en revanche sensible à tous les aléas de la production.

Le clergé ne paie pas !

Des ordres religieux propriétaires fonciers sont quelquefois, comme les cisterciens, exemptés de payer la dîme au clergé des paroisses. Le développement des villes rend le paiement en nature aléatoire ou impossible pour les prêtres desservant des paroisses urbaines. Ils ne peuvent plus alors compter que sur les dons pour lesquels ils subissent la « concurrence » des ordres mendiants. Les dîmes sont souvent le sujet de conflits, dont justice ecclésiastique et justice royale se disputent le règlement.

La fiscalité pontificale

La papauté prélève des taxes sur les évêchés, les abbayes et, d'une façon générale, sur tous les bénéfices. Un clerc récemment nommé dans une paroisse doit une année de revenu, sous peine d'excommunication. Le paiement s'effectue souvent sur plusieurs années ou même sur des dizaines d'années. Le pape exige la décime renouvelable selon les besoins de la papauté qui la reverse aux rois. Le pape accepte ensuite sa prolongation, à condition d'en toucher une partie. Cette fiscalité pontificale est progressivement allégée et quasiment supprimée par la « pragmatique sanction » de Bourges (1438), qui souligne la relative indépendance de l'Église de France.

Synthèse

Après la disparition de l'Empire romain, l'économie se réduit à une difficile survie autarcique autour du monde des châteaux. L'installation d'une nouvelle organisation sociale et des périodes de paix relative et de prospérité voient naître une économie nouvelle, ouverte au commerce national et international. D'importants progrès techniques dans l'agriculture (moulins, colliers d'épaule…) et dans ce qu'on peut déjà appeler industrie (mines, textile) s'appuient sur le développement d'une économie monétaire de plus en plus complexe. Les principaux instruments d'une économie capitaliste sont en place : banques, lettres de change, fiscalité contrôlée par le pouvoir et parfois mise au service du développement économique.

Guerres et calamités

Le Moyen Âge est souvent perçu comme une période sombre, accablée par les conflits féodaux, les exactions des bandes armées, l'apparition récurrente de catastrophes climatiques et sanitaires comme la grande peste du milieu du XIVe siècle. Il y eut cependant des moments de meilleur équilibre entre populations, et ressources, des temps de paix, des progrès dans la façon d'affronter les difficultés. Les guerres, en particulier celle de Cent Ans, fragilisèrent ces progrès. Les croisades, enfin, ouvrirent du XIe au XIIIe siècle de nouveaux horizons à la chevalerie française et européenne, sans beaucoup modifier les conditions politiques et économiques.

Chronologie

800
Premiers raids Vikings

842
Arles et Marseille ravagées par les Arabes |

843
Les Normands prennent Nantes

885
Les Normands assiègent Paris

1005-1006
Famine

1031-1032
Famine

1095-1270
Croisades

1214
Victoire de Philippe Auguste à Bouvines

1305
Disette

1315-1317
Disette

1337-1451
Guerre de Cent Ans

1348
Début de la grande épidémie de peste noire

mi-XIVe s.
L'armée devient progressivement permanente

mi-XIVe s.
Ravages des Grandes compagnies

1373-1374
Reprise de la peste. Famine dans le Midi

1388
Ravages des routiers dans le Massif central

1418
Emploi du boulet en fer. L'artillerie se développe

1435
Ravages des Écorcheurs

Du début à la fin du Moyen Âge, les gens de guerre passent de la condition de guerriers « fidèles » d'un seigneur, cherchant l'exploit individuel, à celle de militaires, intégrés dans une armée devenue royale. Cela ne se fait pas sans difficulté, les grands féodaux défendant leur indépendance militaire. Mais le coût des équipements et l'apparition d'armes nouvelles favorisent la prise de contrôle par les rois. Du bref service de l'ost, on passe au système d'une armée royale permanente.

Organisation

À l'époque mérovingienne

Le roi et les aristocrates peuvent convoquer tous les hommes libres de leur domaine, parfois même les serviles, s'ils sont en état de combattre et disposent d'un armement. Ces troupes sont hétérogènes, recrutées selon les coutumes barbares, mais s'inspirent par plusieurs aspects de l'organisation romaine. Beaucoup de Barbares ont en effet combattu dans les rangs romains. Lorsque Clovis, roi mérovingien, bat le général romain Syagrius, l'un et l'autre sont à la tête d'armées qui se disent « romaines », et l'on a pu dire qu'un barbare romanisé, Clovis, l'a emporté sur un romain barbarisé. Dans l'armée mérovingienne comme à Rome, quelle que soit la « nationalité » du chef et des soldats, le butin est partagé entre tous et réparti par tirage au sort. Avant chaque départ en campagne, il y a revue des troupes et inspection des armes.

À l'époque carolingienne

Les formes de la mobilisation se modifient. Désormais ce sont les comtes, représentants du pouvoir, qui répercutent les ordres royaux et organisent les rassemblements qui précèdent les grandes expéditions estivales. Les combattants doivent se rendre avec leurs armes et des chariots contenant des vivres, parfois pour plusieurs mois, sur les lieux du rassemblement. Les comtes emmènent ensuite ces troupes auprès du roi, déjà entouré de son armée personnelle. Une grande expédition

peut comporter plusieurs dizaines de milliers de cavaliers, et deux ou trois fois plus de piétons. Le roi divise alors cet ensemble en plusieurs corps d'armée. Comme à l'époque mérovingienne, le paiement en argent est rare, c'est plutôt le butin qui rétribue les combattants. L'effacement du système carolingien est suivi d'un émiettement du pouvoir qui se traduit par la multiplication des armées seigneuriales.

L'ost

À l'époque de Clovis, le terme, très général, désigne l'armée mais aussi une expédition militaire. Plus tard, c'est le service militaire dû par un vassal à son suzerain : il doit se rendre en personne, avec des cavaliers et des piétons, à la convocation pour l'ost de printemps, qui dure en principe 40 jours sans solde. Le vassal peut aussi, à tout moment, être appelé pour une « chevauchée » de quelques jours ou encore pour une opération de pillage. La garde du château du suzerain, « l'estage », fait aussi partie de l'ost. À partir du règne de Philippe Auguste, à la fin du XIIe siècle, c'est le connétable qui prend la tête de l'ost quand le roi est absent.

L'armée féodale

Combats devant une ville assiégée où sont représentés chevaliers et archers, d'après une enluminure du XIIIe siècle.

Elle repose sur les liens personnels et les obligations liées à l'installation sur un fief. Il faut se rendre à la convocation de son suzerain avec les hommes recrutés sur le fief et armés. Cela ne veut pas dire que cette armée soit inefficace.
Celle de Guillaume le Conquérant, forte de 7 000 hommes (Normands, mais aussi Bretons, Flamands et « Français »), réussit à conquérir l'Angleterre en 1066.

La route

C'est un petit détachement de troupes, en général des mercenaires, qu'on appelle routiers. Il y a un contrat, d'abord tacite,

entre celui qui engage et le chef des routiers. Ce contrat devient écrit à partir du XIVe siècle ; ce sont les « lettres de retenue » qui ne fixent pas la durée de l'accord. Seuls le roi ou le prince qui ont engagé un capitaine et des gens de guerre peuvent décider du « cassement » (la fin de l'engagement). Pendant la guerre de Cent Ans, le terme « routiers » devient péjoratif : il désigne des bandes incontrôlées qui pillent, rançonnent et tuent, comme les Grandes compagnies au XIVe ou les Écorcheurs au XVe siècle.

À partir du XIIe siècle, les rois font de plus en plus souvent appel à des mercenaires qui servent non par fidélité mais pour de l'argent : ce sont des professionnels, souvent compétents, qui se vendent au plus offrant.
Des princes continuent à avoir des armées « privées ». C'est par exemple le cas des comtes de Toulouse au XIIIe siècle, du comte de Foix au XIVe siècle, des ducs de Bretagne et de Bourgogne.

L'armée royale

La guerre de Cent Ans, malgré les échecs ou à cause d'eux, entraîne le développement et la professionnalisation des armées du roi. Charles V recrute et entraîne des mercenaires et cherche à nommer des capitaines compétents. Charles VII, même à l'époque où il n'est que « le petit roi de Bourges », dispose de gens d'armes et d'archers français, mais aussi italiens, espagnols et écossais. Une fois vainqueur et conscient de l'importance de l'armée pour affirmer son pouvoir, Charles VII la réorganise complètement. Il crée une cavalerie permanente, installe des garnisons dans les places stratégiques, développe une artillerie royale qui peut être complétée, en cas de besoin, par les canons achetés par des villes ou des seigneurs, oblige les villes à entretenir des compagnies de francs-archers qui se révéleront peu efficaces. Ses successeurs améliorent l'outil en fonction des progrès techniques et des possibilités financières qui permettent le recrutement de mercenaires.

Tournois et joutes

L'origine des tournois est mal connue, mais elle est certainement « française », située entre Loire et Meuse. Il s'agit d'une mêlée, opposant deux groupes de chevaliers en terrain découvert. On s'y affronte à armes réelles et jusqu'au XIIIe siècle, un tournoi ressemble beaucoup à la guerre. Il se déroule sur de grands espaces, champs, pâtures et forêts, et l'un de ses objectifs est de capturer des

chevaliers : les gagnants deviennent propriétaires de leurs chevaux et de leurs armes.

L'utilité des tournois

Il arrive qu'on meure.
« En 1175 le comte Conrad est tué d'un coup de lance "dans un exercice militaire que l'on nomme vulgairement tournoi". Sa famille implore l'autorisation d'une sépulture chrétienne, arguant qu'il s'est repenti, a reçu les sacrements et a même pris la croix avant de mourir. L'archevêque accepte, mais après deux mois sans sépulture. »
J. Flori,
Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge.

S'ils procurent, comme la guerre, des gains aux plus vaillants ou aux plus chanceux, les tournois sont aussi des jeux festifs : des « temps morts » sont autorisés, les blessés ou ceux qui sont fatigués peuvent se retirer dans des refuges, et le but n'est pas de tuer. C'est donc aussi un entraînement sans risque. On y teste les armes, les méthodes, les stratégies. C'est au cours de tournois que fut d'abord utilisé le combat en mêlée à « lance couchée » (tenue sous le bras). En 1194, Richard Cœur de Lion autorise les tournois en Angleterre afin que ses chevaliers soient aussi bien entraînés que les Français. Un chevalier se fait connaître grâce à sa participation aux tournois ; il peut y gagner de l'argent, un engagement, et même la main d'une riche héritière.

Les réticences de l'Église

L'Église condamne très tôt les tournois et les fêtes qui les accompagnent. Peut-être y voit-elle un rite de passage à l'âge adulte qui concurrence l'adoubement ou le mariage. Elle dénonce aussi le risque de mort au combat sans confession. Mais les papes doivent finalement céder devant le durable succès de ces rencontres. En 1316, le pape Jean XXII les autorise pour la raison qu'ils sont une bonne préparation pour de futures croisades !

La joute

Elle procède probablement des combats singuliers qui se déroulaient pendant les tournois et qui sont pratiqués au moins jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Elle se pratique dans un champ clos, les lices, situées aux abords ou même à l'intérieur des villes. L'affrontement entre deux chevaliers se fait souvent avec les *armes à plaisance,* beaucoup plus rarement avec des *armes à outrance.* Les adversaires ne seront

séparés par des barrières qu'au début du XVe siècle. Les joutes sont de véritables spectacles qui renforcent le prestige des cours et des villes où elles se pratiquent.

Armes à plaisance : **armes émoussées pour éviter les blessures.**
Armes à outrance : **faites pour tuer.**

Comment on s'enrichit

Guillaume le Maréchal participe en 1167 à ses premiers tournois « pauvre d'avoir et de cheval ». Habile combattant, il repart avec plusieurs chevaux pour lui (des destriers), des roncins et des palefrois pour ses écuyers et pour le transport des charges. Dix ans plus tard, il gagne douze chevaux et les équipements de douze cavaliers. Durant toute sa carrière, il capture 500 chevaliers dont il garde les chevaux et les armes. Enfin, à cinquante ans, il prend sa retraite et épouse une riche héritière de 17 ans !

Armes

Durant le millénaire médiéval, les armes ont évolué, gagnant en efficacité, qu'elles soient offensives ou défensives. Elles ont suivi les progrès des stratégies guerrières, depuis le combat singulier, dont l'objectif est autant la gloire que la mort de l'adversaire, jusqu'aux affrontements de masse, domaine de l'infanterie et de l'artillerie à poudre.

Les armes offensives

Reconstitution d'un miles (chevalier) au XIIe siècle.

La cavalerie lourde carolingienne se transforme progressivement en chevalerie, plus légère et plus professionnelle. Le combat à lance couchée, le seul qui soit exclusivement réservé aux chevaliers, est d'une redoutable efficacité, d'autant plus que le cavalier utilise les étriers depuis le Xe siècle et une selle à arçons profonde. On continue à se servir du javelot et de l'épée. À partir du XIIIe siècle, la lance dépasse 3,50 m et pèse jusqu'à 18 kg. À l'époque de Charlemagne, l'épée mesure près de 1 m et pèse presque 2 kg ; à partir du XIVe siècle apparaît la grande épée à deux mains capable d'affronter des armures épaisses lors des combats à pied qui succèdent aux premières charges à la lance. Le chevalier dispose aussi d'une dague courte (20 cm) et mince qui peut achever un vaincu, d'une masse d'armes, d'une hache de guerre.

Pas si lourd

À la fin du Moyen Âge, les armures de guerre ne dépassent pas 25 à 30 kg. Un chevalier bien entraîné peut bouger et même se relever s'il tombe de son cheval, lui aussi protégé par une armure.

Les piétons utilisent aussi la lance qu'ils projettent comme un javelot, la pique avec laquelle ils portent des coups par-dessus l'adversaire, comme s'il s'agissait d'un harpon, ou par-dessous, comme un couteau à éventrer.

L'arc, qui existe depuis l'Antiquité, peut être employé par des piétons et par des cavaliers. Il joue un rôle décisif dans les batailles rangées. C'est au *long-bow* et à l'entraînement de leurs archers que les rois d'Angleterre doivent pour une grande part les victoires de Crécy

(1346) et d'Azincourt (1415). Le *long bow* a une portée maximale de 270 m, et les meilleurs archers peuvent décocher 12 flèches à la minute.

Long-bow : grand arc qui apparaît en Angleterre et au pays de Galles au XIIIe siècle.

L'arbalète, qui se perfectionne à partir du XIIe siècle par des procédés mécaniques, a une portée de 250 m. Un arbalétrier ne peut décocher que deux ou trois carreaux (traits à 4 faces, ou « carrés ») à la minute. C'est une arme si meurtrière que le Concile de Latran l'interdit (en vain), sauf contre les Infidèles (1139).

La naissance d'une arme nouvelle

Reconstitution d'un archer du XIIe siècle.

L'artillerie comporte toutes les armes balistiques, à corde ou à contrepoids, mais à partir du XVe siècle le terme désigne l'artillerie à poudre apparue dès le premier quart du XIVe siècle. Peu maniable et peu efficace à ses débuts, elle utilise d'énormes engins en fer forgé qui envoient des boulets de pierre, sans grande précision. À partir du milieu du XVe siècle, le bronze remplace le fer et la pièce est fondue d'un bloc ; le canon est plus facilement transportable et il envoie désormais des boulets de fonte.

Les armes défensives

À propos de la bataille de Bouvines.
« […] Au vieil attirail offensif du cavalier […] sont venus maintenant s'adjoindre quelques outils crochus et pointus plus agressifs. Plus perfides

aussi, jugés pour cela ignobles, maléfiques. […] Les crochets détruisent l'ordre social, puisqu'ils aident des guerriers de basse classe à tirer à bas de leur monture les hommes de haut rang. […]. »
G. Duby, Le Dimanche de Bouvines.

Jusqu'au milieu du XIe siècle, les cavaliers sont équipés d'une brogne, formée d'écailles de métal sur une tunique de cuir ou d'anneaux de fer entrelacés. À partir du XIIe siècle, la cotte de mailles, souple et relativement légère (12 à 15 kg), protège le corps et les cuisses ; elle est plus efficace contre les coups d'épée que contre les carreaux d'arbalètes, les haches ou les coups de lance. Ce haubert se renforce et s'alourdit à la fin du XIIIe siècle. On ajoute des parties rigides en cuir bouilli ou en métal. Bientôt l'armure de plates couvre l'ensemble du corps. Au XVe siècle, le grand harnois blanc protège encore mieux mais pèse plus lourd.

Les défenses de tête

Au XIe siècle, on passe d'une protection simple plus ou moins sphérique à un casque comportant une protection nasale puis faciale. Au XIIIe siècle apparaît le grand heaume fermé, augmenté de protections et d'ornements. Le heaume, devenu beaucoup trop lourd, est abandonné et remplacé au milieu du XIVe siècle par un bassinet à visière mobile.

Le bouclier

Contrairement à d'autres moyens de défense, le bouclier se réduit. D'abord grand, en bois recouvert de cuir au XIIe siècle, il devient plus petit quand l'armure de plates apparaît et finit par disparaître au XVe siècle.

Calamités

Si le Moyen Âge a connu d'heureuses périodes, brèves, comme le temps de Charlemagne, ou plus ou moins longues comme le « beau XIIIe siècle », il a surtout vu s'abattre des fléaux particulièrement graves comme la peste et des calamités naturelles nombreuses. Ces « malheurs des temps » sont souvent considérés comme des punitions divines que seule la prière peut atténuer. Ils se traduisent par la faible espérance de vie, d'autant que la sous-nutrition ou la malnutrition endémique rendent les organismes fragiles. Ce sont les enfants qui paient à la mort le plus lourd tribut.

Disettes et famines

En Gaule, en 585.
« Bien des gens firent du pain avec des pépins de raisin, des fleurs de noisetiers, quelques fois même avec des racines de fougères ; ils les faisaient sécher et les réduisaient en poudre, en y mêlant un peu de farine. »
Chronique citée par J. Delumeau,
Les Malheurs des temps.

Elles sont souvent dues aux guerres qui ravagent les cultures et gênent les communications. Mais les aléas climatiques sont aussi responsables. Il y a des hivers particulièrement rudes, des étés « pourris », des sécheresses. L'histoire doit se fier aux rares descriptions contemporaines, aux dates de vendanges ou aux prix des céréales, éléments qui ne sont pas toujours connus.

Le XVe siècle est assombri par les guerres et les épidémies qui génèrent la misère, représentée sur cette gravure de la fin du siècle.

On sait que des années 450 au début du xe siècle le climat a été humide et froid, du moins en Europe occidentale et du Nord. Ainsi, en 566, la neige tient au sol pendant cinq mois. En 586 et 587, la neige tombe alors que les arbres et la vigne ont déjà des feuilles. En 591, une terrible sécheresse brûle le fourrage et on ne peut plus nourrir les animaux.
À l'inverse, entre 1100 et 1300 on peut parler du « petit optimum climatique » médiéval. En 1315 et 1316, deux étés « pourris » anéantissent les céréales. Quand les guerres, comme la guerre de Cent Ans, s'ajoutent aux catastrophes climatiques, la disette puis la famine s'installent. Ensuite, la dégradation climatique est progressive jusqu'à ce qu'ait lieu, au milieu du xvie siècle, un véritable petit âge glaciaire.

Une longue liste

Entre 750 et l'An Mil, on compte au moins vingt disettes ou famines qui ne touchent pas également les régions. Après l'heureuse parenthèse de l'optimum climatique, on retrouve les drames de la faim au xive siècle. Dans le Forez, par exemple, de 1277 à 1343 on compte 37 années de disette. Certaines régions semblent avoir perdu au moins 10 % de leur population. Le xve siècle n'est guère meilleur : dans le Cambrésis, entre 1400 et 1440, une année sur trois ou quatre connaît des déficits céréaliers considérables (plus de 20 %) et les prix augmentent, entraînant la disette pour les plus pauvres.

Le journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449)

Ce personnage anonyme écrit la chronique de son temps en racontant les moments forts : faits d'armes, vie des princes, fêtes remarquables, mais aussi les calamités qui s'abattent sur la ville et sa région. Pendant les 44 ans décrits, on trouve huit hivers très longs et particulièrement rigoureux, quatre inondations, une grande sécheresse, un ouragan, quatre invasions de hannetons, huit grandes épidémies. Sans oublier quinze années de troubles dus à la guerre, avec ses cortèges de réfugiés, les pillages par les gens de guerre, les émeutes.

Pestes

Le terme de « peste » ou « pestilence » recouvre au Moyen Âge beaucoup de maladies. Leur description ne permet pas toujours de leur donner leur actuel nom scientifique. Il s'agit souvent de fièvres, de

maladies des poumons. En 856, par exemple, une forte pestilence tue un grand nombre d'hommes ; on suppose qu'il s'agit de grippe ou de coqueluche. En 877, la fièvre d'Italie touche les habitants de la vallée du Rhin ; c'est probablement la tuberculose. La dysenterie sévit également à l'état quasi endémique.

La grande peste

Elle frappe l'ensemble de l'Europe, avec de fréquentes récurrences de 1348 à 1440. Le 1er mai 1347, douze galères génoises arrivent à Marseille. Livourne et Gênes leur ont refusé l'accostage car elles viennent de Crimée où règne déjà la peste, et beaucoup de marins sont morts à leur bord. Voyant là un moyen de vaincre la concurrence des ports italiens, Marseille les accueille. Immédiatement la peste se répand. En 1348, elle gagne le Midi provençal, le Languedoc, le Sud-Ouest, et à la fin de l'année elle a touché la vallée de la Seine et la Normandie, en passant par le Poitou et le Massif central. L'Ouest, le Nord, l'Alsace et la Lorraine sont à leur tour atteints en 1349.

Un bilan macabre

À Narbonne, les consuls estiment que la moitié de la population est morte de la peste. Aix-en-Provence passe en dix ans de 1 486 feux (foyers) à 810. À Givry en Saône-et-Loire, il y a 600 morts sur 2 000 habitants avant même la fin de l'épidémie. À Lyon, on dénombre dans la paroisse Saint-Nizier 900 morts sur 3 000 habitants. À Besançon, on passe d'une moyenne de 14 testaments par an à 161 en 1349. Tous les testateurs ne sont certainement pas morts, mais ils ont testé dans l'angoisse suscitée par la mortalité.

La mort noire

Il s'agit, au moins jusqu'à l'hiver très froid de 1348-49, de la forme bubonique de la maladie. L'incubation est très rapide (deux à six jours) ; elle est suivie d'une forte fièvre, de maux de tête, de bubons hémorragiques à l'aine, aux aisselles, au cou. La peste pulmonaire, complication de la peste bubonique, tue de façon inéluctable. C'est la couleur noire des bubons qui a donné son nom à la peste de 1348. Sans traitement, la peste dans sa forme bubonique tue 50 % des personnes atteintes.

La peste tue en grand nombre. La plus grande épidémie du Moyen Âge débute en 1348. Par son accumulation de cercueils, cette enluminure témoigne de de la virulence de l'épidémie.

La maladie est extrêmement contagieuse, soit en raison de la toux des malades, soit par contact, mais sa transmission par la puce du rat est la plus fréquente : lorsque les rats des villes meurent victimes du bacille de Yersin, les puces se réfugient massivement chez les hommes, provoquant ainsi une épidémie.

Des mesures

La mise en quarantaine est employée dès la fin du XIVe siècle en Italie et dans les années 1450 en France. En 1494, on exige en France un « billet de santé » pour tous les voyageurs. À la même époque, on désinfecte les maisons et les marchandises avec des parfums soufrés. Mais il faut attendre le début du XVIe siècle pour que s'installent des « bureaux de peste », dirigés par un capitaine de peste investi de tous pouvoirs.

Des maladies opportunistes

D'autres épidémies s'attaquent aux organismes fragilisés de ceux que la peste n'a pas tués. La rougeole, la diphtérie, la scarlatine, les oreillons, la coqueluche, la variole et la grippe tuent elles aussi, d'autant plus que le manque de main-d'œuvre et les déficiences physiques des survivants ont des conséquences négatives sur la production agricole : des famines se sont ajoutées aux maladies en 1360, 1400, 1415-1420, 1430.

Les retours d'épidémies

La peste s'endort mais ne s'éteint pas en 1350. Elle resurgit en 1360-1362 (elle tue surtout des enfants), en 1366-1369, 1374, neuf fois au XVe siècle ; elle sévira encore aux XVIe et XVIIe siècles.

La grande mortalité

Un prêche de l'évêque de Bath, en Angleterre (1349).
« La présente pestilence, dont la contagion se répand en tous lieux, a laissé beaucoup de paroisses vides de prêtres. Comme on n'en trouve plus […] de nombreux malades meurent sans les derniers sacrements. Annoncez à tous que, s'ils sont sur le point de mourir, ils peuvent se confesser les uns les autres, et même à une femme. »

On estime que l'épidémie qui a commencé en 1348 a tué, dans les premières années, 70 % de la population de l'Angleterre, 40 à 60 % de celle de la Catalogne, 30 à 35 % des Français. Même si les données sont incomplètes et dispersées, on peut se faire une idée de la violence de la maladie, en constatant par exemple que des fermes restent vacantes plusieurs années, que des maisons de ville n'ont plus de propriétaires, des familles entières ayant disparu, ou encore lorsqu'un registre de décès est tenu par trois prêtres successifs qui meurent chacun à leur tour, et s'arrête brusquement, sans doute avec la mort du quatrième.

Les dommages collatéraux de la peste

La mort ne touche pas d'égale façon. Les professions qui attirent les rats (boulangers, bouchers, hôteliers) comptent plus de morts que celles qui les font fuir par le bruit (forgerons, chaudronniers) ; les médecins, les prêtres, les fossoyeurs disparaissent en grand nombre. Privées de beaucoup de leurs revenus, les communautés, laïques ou religieuses, doivent augmenter les impôts, ce qui fait naître des révoltes. Les prix des loyers urbains baissent considérablement. Parfois le seul membre survivant d'une famille se retrouve héritier de biens considérables. La peste a fait disparaître le gagne-pain de beaucoup de pauvres, faute d'employeurs, mais lorsqu'un peu plus tard le besoin de main-d'œuvre se fait sentir, les salaires augmentent. Les administrations royales, qui ont perdu beaucoup de leurs membres, perdent en efficacité.

Les boucs émissaires

Pour les médecins comme pour les prêtres médiévaux, la peste vient de miasmes. Pour l'éradiquer, il faut se purifier, chasser ou supprimer les « pollueurs ». La persécution des juifs est le terrifiant exemple de cette recherche de pureté. Déjà accusés d'avoir tué le Christ, les juifs sont soupçonnés de s'allier aux lépreux, aux musulmans, au Diable, pour empoisonner les puits et répandre la peste. Bien que les papes aient vigoureusement condamné cette

attitude absurdement antisémite, des villes et des régions se livrent à une sorte de nettoyage ethnique préventif, comme à Strasbourg où 900 juifs sont brûlés vifs. Tous les marginaux et les étrangers sont considérés comme dangereux. Quand la quasi-totalité des communautés juives a disparu d'Europe, ce sont les métiers liés au sexe comme la prostitution ou les « déviants » qui deviennent à leur tour boucs émissaires.

Autres maux

La lèpre

Elle touche sans doute 3 à 5 % de la population au XIIe siècle. Arrivée d'Orient au début du Moyen Âge, elle se répand à l'époque des croisades mais disparaît après 1310-1330, peut-être éliminée par l'apparition de la tuberculose.

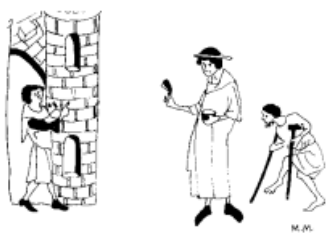

Les villes ferment leurs portes aux lépreux, d'après *Le miroir historial* de Vincent de Beauvais, XIVe siècle.

Tous les lépreux ne sont pas mis au ban de la société. Baudouin IV, roi de Jérusalem et lépreux, règne sans difficulté au milieu de ses sujets. Des léproseries sont créées : il y en a 53 dans le diocèse de Paris à la fin du XIIIe siècle. Les mesures d'isolement sont instaurées par le concile de Latran en 1179. Les lépreux sont souvent considérés comme des boucs émissaires responsables des malheurs qui accablent la population.

Le mal des « Ardents », ou feu de saint Antoine

Le feu de saint Antoine, décrit par Raoul Glaber, au XIe siècle.
« À cette époque sévissait un fléau terrible, un feu caché, qui lorsqu'il s'attaquait à un membre, le consumait et le détachait du corps ; la plupart, en l'espace d'une nuit, étaient complètement dévorés par cette affreuse combustion. »

Due à la consommation d'un alcaloïde proche du LSD contenu dans l'ergot du seigle, la maladie est décrite pour la première fois à Paris en

945. Elle entraîne des brûlures internes, la tétanisation des muscles, des hallucinations, les pieds tombent en morceaux et la mort est rapide.

La tuberculose

C’est probablement elle qui se traduit par des langueurs et produit les écrouelles. Elle est d’autant plus fréquente que les populations sont mal ou sous-alimentées.

Si le terme n'apparaît qu'au milieu du XIIIe siècle, l'idée de croisade remonte à la fin du XIe siècle, lorsque le pape appelle à aller délivrer du joug turc le Saint-Sépulcre à Jérusalem. De 1096 à 1270 se déroulent huit croisades dont l'objectif annoncé est bien Jérusalem. Mais on parle aussi de croisade contre les hérétiques albigeois, contre les païens des bords de la Baltique, pour défendre ou agrandir les États du pape. Les conséquences des croisades sont minces, souvent négatives, mais elles ont renforcé le pouvoir du pape et donné une relative unité au monde chrétien d'Occident.

Croisés

Les raisons du départ

On ne connaît pas exactement les termes employés par le pape Urbain II à la fin du mois de novembre 1095, pour inciter les chevaliers à aller délivrer le tombeau du Christ. Peut-être fit-il un parallèle avec le renoncement aux guerres privées et la nécessité de ne faire que des guerres justes.
La croisade se définit d'abord comme un pèlerinage, puis comme une guerre sainte.
Mais une fois Jérusalem conquise et les États latins établis, il s'agira de les défendre.

Le voyage par mer, réputé plus sûr que la voie de terre, est cependant dangereux pour les croisés comme Godefroy de Bouillon, figuré sur cette

enluminure de la fin du XIVe siècle.

Pour partir, il faut faire vœu de croisade qui lie à Dieu, mais il faut aussi que le pape lance l'appel à la croisade. On part donc par exaltation religieuse, pour gagner son salut, par fanatisme religieux, par désir de s'enrichir ou de conquérir un territoire, par goût de la violence et amour de la guerre que l'on exporte hors de l'Europe.

Ceux qui partent

Ce sont des membres de l'aristocratie qui sont le plus souvent nommés dans les sources, même s'ils ne sont pas les plus nombreux. Les liens vassaliques font que beaucoup de vassaux suivent leur suzerain, volontairement ou contraints par leurs obligations. Des réseaux familiaux répercutent les engagements d'un de leurs membres, et des familles se transmettent au fil des générations leur goût pour la croisade. L'Église ne rejette personne, même si les malades, les handicapés et les moines en sont dissuadés. Les femmes ou leurs maris doivent obtenir le consentement du conjoint pour partir. En 1250, dans le bateau qui rejoint Louis IX en Égypte, il y a 42 femmes sur 453 croisés. Les non-nobles sont largement majoritaires (75 %). Dès que fut entreprise la conquête, il fallut amener des paysans et des artisans pour faciliter la colonisation.

On ne part pas toujours

Dès le début, le vœu de croisade est aménagé : on peut le différer ou le faire réaliser par un proche parent. Un peu plus tard, le rachat du vœu est autorisé pour tous ceux qui ne sont pas utiles sur le terrain, femmes ou non combattants, et pour les malades. Le vœu peut être commué, par exemple, si l'on construit ou si l'on arme des navires pour la croisade. On peut même accomplir son vœu ailleurs qu'en Terre sainte, dans une expédition contre des hérétiques ou contre les musulmans d'Espagne.

Des croisés surprenants

En 1211-1212, des bandes d'enfants conduites par des « prophètes » décident de partir en croisade. Ils quittent la France et l'Allemagne, mais leur voyage n'aboutit pas. Certains sont embarqués à Marseille par des marchands qui les vendent ensuite comme esclaves en Égypte. À Pâques 1251, alors que le roi Louis IX est prisonnier en Égypte, des bandes de pauvres décident d'aller délivrer le roi, conduits par un moine cistercien qu'ils appellent le « maître de Hongrie ».

Venus d'abord du nord de la France, ces groupes deviennent rapidement des jacqueries : les « pastoureaux » attaquent les nobles, le clergé et les juifs dans la région parisienne mais aussi à Rouen, Orléans, Tours et dans le Midi. Envoyée par la régente Blanche de Castille, l'armée royale les écrase. Le « maître de Hongrie » est tué près de Villeneuve-surCher. Une autre tentative de pseudo-croisade de pastoureaux s'attaquera surtout aux juifs du Midi, en 1320-1322.

États latins

Quand le pape appelle pour la première fois à la croisade, il s'agit de délivrer Jérusalem et non de créer des États. Cependant, avant même la prise du Saint-Sépulcre, un frère de Godefroy de Bouillon s'empare de la région d'Édesse et un croisé normand se fait reconnaître prince d'Antioche (1098). Godefroy, par humilité, porte le titre d'avoué du Saint-Sépulcre et s'installe à Jérusalem. Vient ensuite, à la faveur des différentes croisades, le temps de la mainmise sur les ports d'Acre (1104), Sidon (1110), Tyr (1124), Ascalon (1153), tandis que le comté de Tripoli est, depuis la fin du XIe siècle, aux mains de Raymond de Saint-Gilles puis de ses descendants.

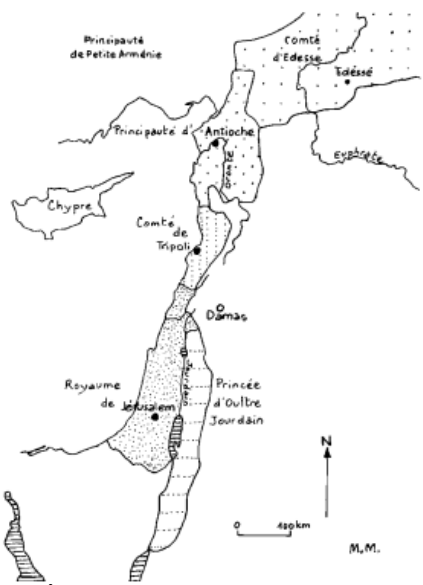

Les États latins de Terre sainte au XIIe siècle.

Une organisation féodale

Les États latins sont des fiefs dont le suzerain théorique est le roi de Jérusalem. Le roi dispose des plus puissantes seigneuries (Acre, Tyr, Naplouse et Jérusalem). Il a concédé les fiefs les moins importants et

accordé des fiefs en argent à des chevaliers sans terre afin qu'ils puissent assurer le service militaire. Les vassaux, présents ou représentés à la cour féodale, participent au gouvernement. Au XIIIe siècle, les grands fiefs s'émancipent, d'autant plus facilement que le roi de Jérusalem est souvent absent.

Une terre de peuplement ?

Un récit des suites de la première croisade.
« Nous qui étions occidentaux, nous sommes maintenant devenus orientaux. Celui qui était romain ou franc, le voilà dans cette terre galiléen ou palestinien. […] Celui qui possède des maisons […] a pris pour femme non pas une compatriote mais une Syrienne, une Arménienne, voire une Sarrazine qui a reçu la grâce du baptême. »
Foucher de Chartres,
Histoire des croisades, XIIe siècle.

À la fin de chaque croisade – à l'exception de la quatrième détournée sur Byzance –, des croisés sont restés en Terre sainte (un sur huit lors de la première croisade). À la fin du XIIe siècle, on évalue à un tiers (120 000 habitants) la population du royaume de Jérusalem d'origine latine. Cette immigration occidentale est relativement importante au début du XIIe siècle mais décroît ensuite. Il ne s'agit pas uniquement de commerçants installés dans les ports et les villes, il y a aussi une colonisation rurale qui fait naître des villages neufs fortifiés. De grandes forteresses surveillent l'ensemble de la région. Les Francs qui font souche en Orient en adoptent les coutumes et acceptent, beaucoup plus volontiers que les nouveaux arrivants croisés, de passer des compromis avec les infidèles. Péjorativement, on les traite de « poulains ».

La fin inéluctable

Le rapport de force est au Moyen-Orient largement favorable aux infidèles. Pour conserver les territoires conquis, les maîtres des États latins doivent attirer un peuplement franc, maintenir une armée nombreuse et entraînée, utiliser aussi la diplomatie et éviter absolument que la Syrie et l'Égypte s'unissent contre eux. Ces conditions ne furent jamais toutes réunies. Jérusalem, perdue en 1187 après la victoire de Saladin à Hattin, n'est que momentanément récupérée par la négociation, entre 1229 et 1244. L'installation des mamelouks en Égypte puis en Syrie entraîne la chute d'Antioche (1268), de Tripoli (1289), et enfin d'Acre (1291).

Ordres militaires

Ils sont issus de la croisade et présentent l'originalité d'associer la condition de moine à celle de chevalier combattant. Les frères ne sont pas à proprement parler des croisés. Les seuls vœux qu'ils prononcent sont ceux des moines : obéissance, pauvreté et chasteté.

Un ordre banquier ?

Tous les ordres ont géré des dépôts de particuliers. Ils ont prêté sur leurs fonds propres, transporté des espèces, mais ils n'ont jamais investi dans le commerce. Le Temple de Paris a géré le trésor royal sous Philippe Auguste, sans jamais le confondre avec les finances de l'Ordre. Cependant la richesse des ordres était essentiellement foncière, ils n'ont jamais été les « banquiers de l'Occident ».

Un développement progressif

Avant même la première croisade, un hôpital est fondé par des marchands chrétiens pour abriter des pèlerins. Cet hôpital devient autonome sous le nom d'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Puis des chevaliers demandent à prononcer des vœux et à se consacrer à la protection des pèlerins. Le roi Beaudouin II les installe dans la mosquée el-Aqsa, sur le site du Temple de Salomon, et en 1129 la règle du nouvel ordre est reconnue par un concile. C'est la première fois qu'un ordre est à la fois religieux et militaire. À la suite de l'ordre du Temple naissent l'ordre de Saint-Lazare, qui accueille les chevaliers lépreux, et l'ordre militaire de Sainte-Marie des Teutoniques, pour les Allemands.

Jérusalem : c'est le lieu du tombeau du Christ, le Saint-Sépulcre, et avant même la première croisade on élève, en Occident, des églises à l'image de ce tombeau. Après la première croisade, de nombreux sanctuaires, dont le Saint-Sépulcre, sont restaurés. C'est que Jérusalem est l'image du royaume de Dieu où l'on se rend en attendant le Jugement dernier. La ville figure souvent, pour des raisons symboliques, au centre des cartes médiévales. Durant tout le Moyen Âge, elle est le but le plus prestigieux de pèlerinage.

Des rôles complexes

Les ordres sont structurés comme une armée avec des frères sergents

d'armes et des frères chevaliers, mais aussi des « piétons », payés pour combattre. Ces combattants sont parmi les meilleurs : c'est aux ordres militaires que sont confiées les forteresses, et ils participent à toutes les campagnes. Ils jouent aussi le rôle de lien avec l'Occident. Ils ont développé en Europe, grâce aux donations et aux achats, d'importants réseaux de commanderies foncières très bien gérées. C'est là que se préparent les frères avant de partir en Orient, et c'est là qu'ils reviennent lorsqu'ils sont malades ou trop vieux pour combattre. Les ordres servent aussi de canal pour les informations.

La croisade et l'abricot

On a pu dire que les croisades n'avaient apporté à l'Occident que l'abricot, tout en creusant un fossé infranchissable entre l'islam et la chrétienté. En réalité, l'objectif religieux des croisades était Jérusalem et non la conquête. Ce sont des intérêts politiques ou marchands qui en ont détourné l'esprit. Sans influencer largement l'économie, les croisades ont permis le développement d'Acre et de la route des caravanes, de Chypre, et même indirectement des ports de la mer Noire.

Les ordres fournissent aussi d'importants moyens matériels en provenance des commanderies occidentales comme le bois, le fer, les chevaux, les armes, les vivres et l'argent. En théorie, un tiers des revenus des commanderies est destiné à l'Orient.

Des querelles fratricides

Chaque ordre défend ses droits et les querelles sont fréquentes avec des seigneurs ou des ordres rivaux. Leur rôle diplomatique les amène à prendre des positions parfois opposées, inspirées des situations européennes, par exemple pour Venise ou pour Gênes, ou dans la défense des intérêts germaniques, comme c'est le cas de l'ordre Teutonique.

Guerres et révoltes

La guerre est un aspect essentiel de l'histoire médiévale. Combat entre deux masses de cavaliers lourdement chargés à l'époque carolingienne, la guerre est d'abord une sorte d'ordalie : Dieu choisit le vainqueur. Puis elle devient l'affrontement organisé d'armées plus ou moins nationales. Sièges de châteaux ou de villes font partie des stratégies, mais la bataille rangée est souvent indispensable. L'Église, qui ne peut interdire la guerre, essaie de lui donner des limites et de distinguer les guerres « justes ». Les révoltes, d'abord paysannes, peuvent aussi être urbaines. Elles signalent les tensions et les antagonismes sociaux.

Guerre féodale

Autour de l'An Mil des châteaux forts existent déjà, mais ils sont, directement ou par délégation, sous l'autorité du comte, lui-même représentant du roi. À partir des années 1030-1050, les châteaux se multiplient, le plus souvent sans aucune autorisation du comte ou du roi. Les cadets de grandes familles aristocratiques, les membres de la famille royale mécontents de la place qui leur est faite, quelques nouveaux venus aussi, érigent ces forteresses qui s'inscrivent dans des réseaux de parenté, de renommée ou d'alliances ponctuelles. Il ne s'agit pas d'anarchie et les conflits armés sont relativement rares.

L'importance du château

Seuls les plus « grands », les sires ou les barons, sont assez riches pour faire construire et entretenir un ou plusieurs châteaux. Il faut aussi qu'ils aient pu acquérir par la force, l'adresse politique ou la ruse, le pouvoir de commandement, c'est-à-dire le droit de ban. C'est depuis le *château fort* que le seigneur exerce ce droit, souvent usurpé et exercé arbitrairement, en particulier pour rendre la justice comme un pouvoir et non comme un devoir.

Château fort : **forteresse militaire, d'abord en bois puis en pierre. Le premier donjon français en pierre date de la fin du Xe siècle, mais les constructions de bois subsistent jusqu'au XIIe siècle.**

La vassalité au service du roi

La puissance capétienne qui s'installe solidement à partir du XIIe siècle limite les guerres privées. En imposant sa suzeraineté et en exigeant l'hommage, même de ses plus importants vassaux, les rois « confisquent » en quelque sorte la guerre à leur seul profit ou du moins s'y essaient. La prise de Château-Gaillard par les mercenaires de Philippe Auguste, commandés par le routier Cadoc en 1204, et dix ans plus tard la victoire de Bouvines, consacrent la prééminence royale sur les féodaux, fussent-ils rois d'Angleterre.

Église et guerre

En même temps que se développe un art de la guerre, l'Église réfléchit aux origines et aux objectifs de la guerre, se demande si elle est compatible avec l'éthique chrétienne et si la mort au combat empêche d'accéder au salut et donc au paradis. Assez vite il est admis que seuls les rois et les suzerains ont le droit de décider de faire la guerre. Les personnages de moindre rang doivent, en cas de conflit, en référer au suzerain ou au roi.
L'idéal de l'Église est un idéal de paix. Comme le rappelle le concile de Clermont (958), « la paix vaut mieux que tout », et celui du Puy (994) insiste : sans la paix, « personne ne verra Dieu ».

La paix de Dieu

Les historiens ne sont pas tous d'accord sur les raisons qui poussent l'Église à chercher l'instauration de la paix de Dieu. Outre la morale chrétienne, il est probable qu'il s'agit de protéger les clercs, mais aussi les paysans ou les marchands et d'une façon plus générale tous les *inermes.* Les premières assemblées qui réclament cette paix se tiennent en Auvergne.
Paradoxalement, c'est sous la menace des armes que l'évêque du Puy, Guy d'Anjou, contraint ses ouailles à « jurer la paix » en 975. La paix de Dieu laisse la guerre aux « professionnels » qui doivent épargner tous les autres et les biens qui leur appartiennent, comme les champs et les maisons des paysans ou les possessions de l'Église. Cependant le seigneur reste maître de faire ce qu'il veut sur

ses propres terres.

Inermes : ceux qui ne portent pas d'arme.

La trêve de Dieu

La trêve de Dieu est une réglementation beaucoup plus stricte et précise que la paix de Dieu. Elle s'appuie sur le caractère sacré de certains jours. Seuls le samedi et le dimanche sont d'abord concernés, puis bientôt il faut faire trêve du mercredi soir au lundi matin. Toutes les fêtes religieuses sont également des temps sacrés : on ne doit ni se battre, ni même construire ou attaquer un château. Finalement, le concile de Narbonne (1054) n'autorise plus, en principe, que 80 jours de guerre, répartis sur toute l'année.

Quelques canons du concile de Verdun sur le Doubs (1016)

« Je n'incendierai ni ne détruirai les maisons, à moins que je n'y trouve à l'intérieur un cavalier qui soit mon ennemi, et en armes, ou un voleur. […] Je ne couperai, ni ne frapperai, ni n'arracherai, ni ne vendangerai sciemment les vignes d'autrui, à moins qu'elles ne se trouvent sur ma terre.
[…] Je ne détruirai pas de moulin, je ne m'emparerai pas du blé qui s'y trouve, à moins que je ne sois à l'ost ou qu'il ne se trouve sur la terre de ma propriété. »

Les grands féodaux récupèrent l'idée d'un temps pour la paix et la guerre pour établir – par la force – la « paix du comte » ou « du duc ». Enfin, à partir du XIIe siècle, c'est le roi qui s'autorise à imposer et à garantir la paix.

Guerre de Cent Ans (1337-1453)

Ses origines

Quand Philippe IV le Bel meurt en 1314, sa succession ne pose pas de problème puisqu'il laisse trois fils. Malheureusement pour la dynastie capétienne, qui avait connu une succession de règnes longs de père en fils, Louis le Hutin (1314-1316), Philippe V le Long (1316-1322) et Charles V le Bel (1322-1328) meurent sans héritier

mâle, mais leur sœur Isabelle, mariée au roi Édouard II d'Angleterre a un fils : Édouard III (1327-1377). Les légistes de la cour de France reconnaissent la légitimité de Philippe, fils du frère de Philippe IV le Bel Charles de Valois, qui devient roi de France sous le nom de Philippe VI. Ils s'appuient, en extrapolant largement, sur la loi des Francs saliens, qui ne traitait pas de succession au trône, pour affirmer qu'une femme ne peut ni hériter directement de la couronne, ni « faire pont et planche », ce qui aurait été le cas d'Isabelle.

Une lutte entre deux souverains

Le roi d'Angleterre rend d'abord hommage au roi de France, en 1329. Mais en 1337, il refuse de répondre à une citation à comparaître de son suzerain. Le conflit a toutes les apparences d'un conflit féodal, mais en fait il s'agit de la lutte entre deux souverains. En 1339, les Flamands reconnaissent Édouard comme roi de France tandis que Philippe soutient la révolte des Écossais contre Édouard.

Une alternance de succès et d'échecs

Dès 1328, la France connaît des désastres militaires : défaite de Crécy en 1346, défaite de Poitiers en 1356 ; le roi Jean le Bon, fait prisonnier, meurt à Londres en 1364 et la paix de Brétigny (1360) donne à l'Angleterre la souveraineté sur l'Aquitaine, le Ponthieu, Calais et plusieurs places fortes.
Le règne de Charles V (1364-1380) voit le redressement français, aidé par le talent militaire de Bertrand Du Guesclin. Les offensives françaises permettent la reconquête du Périgord, de l'Agenais, d'une partie du Limousin, etc. Une trêve est signée en 1375, et la guerre ne reprend qu'en 1413.

> Un combattant pro anglais témoigne lors de son procès en 1391.
> « J'ai fait tout ce que l'on peut faire de bonne guerre, comme prendre Français, [faire payer] rançon, mener mes gens par le royaume de France et y bouter feux. […] Comment étions-nous réjouis quand nous pouvions trouver […] une route de mules […] chargées de draps de Bruxelles, ou de pelleterie ou d'épicerie venant de Bruges ou de drap de soie de Damas ou d'Alexandrie ! […] Par ma foi, cette vie était bonne et belle ! »

Le très long règne de Charles VI (1380-1422) qui devient fou en 1392 compromet ce succès puis voit le pays se déchirer entre partisans et adversaires du roi d'Angleterre. Le roi d'Angleterre Henri V revendique la couronne de France. En 1415, les Français sont écrasés à Azincourt et en 1420, le traité de Troyes fait d'Henri V le régent du royaume de France : à la mort de Charles VI, la France devait lui

revenir mais il meurt avant le roi de France.

Le sacrifice de Jeanne d'Arc

Charles VII (1422-1461) commence à régner sur un territoire réduit mais riche. Son intelligence politique et l'intervention de Jeanne d'Arc lui permettent de remporter des victoires et de se faire sacrer à Reims en 1429. La mort de Jeanne, qu'il n'a pas cherché à éviter, n'arrête pas la reconquête du royaume. Les Bourguignons eux-mêmes, anciens alliés du roi d'Angleterre, se rallient. Définitivement battus en 1453 à Castillon, les Anglais ne gardent que Calais.

Révoltes paysannes et urbaines

Ces mouvements, plus ou moins spontanés, ne sont pas toujours bien connus, et lorsqu'ils sont relatés, ce sont des clercs ou plus tard des « bourgeois » qui y voient une inquiétante contestation de l'ordre social.

Dans les campagnes

Certains paysans *(jacques*) se révoltent contre le seigneur et parfois le tuent. Entre 1050 et 1150, en France du Nord, une douzaine de ces révoltes s'achèvent par la mort du seigneur. Au XIIIe siècle, ce sont plutôt les serfs qui trouvent dans la rébellion un moyen d'accéder plus vite à la liberté.

Jacques : c'est le nom qu'on donne familièrement aux paysans.

Des soulèvements populaires

Le plus connu des soulèvements paysans se déroule pendant la guerre de Cent Ans. Des paysans du Beauvaisis, ruinés par la guerre, constatant que les nobles sont incapables de les défendre et qu'ils se sont fait battre à Crécy puis à Poitiers, se soulèvent par groupes, entraînés par des meneurs dont le plus connu est Guillaume Karle ou Cale. S'ils brûlent et pillent, ils évitent plutôt de tuer. En mai 1358, ils sont déjà nombreux ; ils essaient, en vain, de prendre Compiègne et Senlis, obtiennent l'appui momentané du prévôt des marchands de Paris,

La violence rurale s'exprime sur cette enluminure du XVe siècle. Elle n'est pas toujours tournée contre les seigneurs, il s'agit souvent de querelles entre villages.

Étienne Marcel, à la tête d'un mouvement de contestation urbain. Mais Charles le Mauvais, comte d'Évreux, prend la tête de la répression, fait prisonnier Karle et massacre les jacques. La révolte n'a pas duré un mois, Karle est décapité et d'après les chroniques, 15 000 jacques ont été massacrés.

Les « murmures », « effrois » et « commotions »

Ce sont les termes qu'emploient les bourgeois et les observateurs des révoltes urbaines. Ces mouvements connaissent deux temps forts. Au XIIe siècle, ils correspondent à l'émancipation urbaine et aux demandes de franchises : c'est alors plutôt la frange bourgeoise de la population urbaine qui se dresse contre le seigneur pour obtenir une charte. Au XIVe siècle, les révoltes, mieux connues, ont des origines complexes, économiques, politiques et même religieuses. Elles peuvent avoir des liens entre elles ou avec les révoltes paysannes, comme ce fut le cas entre Étienne Marcel à Paris et les jacqueries de 1358.

Un meneur : Étienne Marcel

C'est un riche marchand drapier devenu prévôt des marchands de Paris en 1355. Bien que lié par sa famille au milieu des conseillers royaux et de la haute bourgeoisie, il se tourne vers le peuple de Paris avec pour objectif des réformes politiques et un contrôle de la monarchie. Mais il ne trouve que des appuis conjoncturels et contradictoires. Le 22 février 1358, il laisse la foule parisienne massacrer les maréchaux de Champagne et de Normandie, mais sauve le dauphin en lui faisant porter son chaperon aux couleurs de la capitale. Abandonné par ses alliés, par le peuple de Paris et par sa famille qui le considère comme un traître, Étienne Marcel est

assassiné le 31 juillet 1358 par un de ses cousins.

Ces révoltes ne sont pas des insurrections de la misère ; le plus souvent ce sont plutôt des contribuables, donc des membres d'une fraction relativement aisée de la population, qui se dressent contre l'impôt même si la colère se tourne aussi contre les « riches ».
Parfois, pourtant, ce sont des meneurs venus des faubourgs, des quartiers pauvres, qui conduisent la révolte : c'est le cas à Lyon, lors de la grande reybene de 1436.

Maréchaux de Champagne et de Normandie tués par les partisans d'Étienne Marcel, prévôt de marchands de Paris, le 22 février 1358.

Il arrive que les rebelles s'en prennent aussi aux « étrangers » et aux juifs : c'est peut-être une façon de se donner une identité urbaine contre ceux qui l'usurpent à leurs yeux, les riches, en inventant une nouvelle exclusion.

La grande reybene de Lyon (1436)

La ville a beaucoup souffert de la guerre de Cent Ans et des pestes récurrentes qui, entre 1348 et 1360, ont tué la moitié de la population. La fiscalité royale est très lourde. C'est un notaire qui lance la reybene (révolte). Elle est très vite réprimée par les troupes royales.

Des foyers de violence sporadiques

Ces révoltes ne durent que peu de temps, de un jour à quelques semaines ; elles sont rapidement matées et se retournent parfois contre leur chef lorsqu'il dépasse certaines limites de violence comme tuer une femme enceinte : c'est le cas à Paris en 1418. Les protestataires sont pendus, décapités, bannis, ou doivent payer de fortes amendes.

Synthèse

Le monde du Moyen Âge est un monde de violence, individuelle et collective, des guerres entre seigneurs aux guerres entre royaumes, en passant par les croisades, de la chasse aux juifs à celle des hérétiques, et, à la fin de la période, des sorciers et sorcières. Ces conflits sont de plus en plus meurtriers, les progrès de l'armement offensif précédant ceux de l'armement défensif. Ils le sont cependant moins que les disettes et les famines qui touchent tout ou partie du royaume, et surtout les grandes vagues d'épidémies dont la plus terrible est celle de la peste noire, à partir de 1348. L'accumulation des désastres dans les deux derniers siècles médiévaux explique en partie les aspects les plus morbides de l'art à la fin du XVe siècle et la multiplication des « danses macabres ».

Sciences et techniques

Pour les savants médiévaux, est scientifique ce qui est logiquement démontrable. Ils suivent en cela Aristote, redécouvert au XIIIe siècle, et à un moindre degré les sciences arabes. Bien que persuadés que l'expérience est importante, ils ont du mal à se lancer dans l'expérimentation, faute de moyens de mesure. Les liens entre sciences et techniques ne sont, la plupart du temps, pas clairement établis. Les premières horloges mécaniques, la construction des cathédrales, l'utilisation de la force hydraulique résultent d'expériences et de savoirs transmis oralement et dont nous n'avons que le résultat, lorsqu'il subsiste. Enfin, toutes les disciplines scientifiques sont ordonnées dans un ensemble pyramidal dont le sommet est la théologie : la soumission de la science à la religion est le seul moyen de permettre son intégration dans la société et la culture.

Chronologie

vers 820
Le plan du monastère bénédictin de Saint-Gall comporte des moulins et un jardin de plantes médicinales.

962
Premiers moulins pour la production textile (moulins à foulon)

vers 1010
Avicenne rédige son « canon » qui deviendra la référence médicale pour les universités européennes

1180
Invention de l'arc-boutant

1140-1240
Construction de cathédrales en Île-de-France

1237
Construction d'un pont qui donne accès au col du Saint-Gothard

1250
Carnets de Villard de Honnecourt, architecte

1280
L'emploi de la boussole se généralise

vers 1300
L'observation de l'urine (uroscopie) devient la principale méthode de diagnostic

1365
Amélioration des horloges à rouage par l'invention du système d'échappement

1377
Premier ouvrage en langue vulgaire sur les mouvements de la terre

1454
Gutenberg commercialise ses premières Bibles imprimées

1460
Premiers observatoires astronomiques (Nuremberg)

1470
Première imprimerie parisienne

Innovations

Contrairement à ce qu'on a longtemps cru, le Moyen Âge n'est pas un millénaire de stagnation ou de recul technique. Au contraire, de véritables mutations technologiques touchent la production et la transmission d'énergie, comme la transformation des matières premières. Ces mutations s'appuient sur l'héritage antique et sur les apports techniques des peuples germaniques. D'abord présentes dans les campagnes et établissements monastiques, elles se développent ensuite rapidement en ville. Dans le même temps, le savoir-faire mécanique du monde arabo-musulman atteint l'Europe, en passant par l'Espagne.

Moulins

Les ingénieurs romains connaissaient déjà les deux types de moulins à eau : ceux à roues horizontales, aux rendements faibles, et les moulins à roues verticales, beaucoup plus employés. Dans ce dernier cas, l'eau peut arriver sous la roue dont elle pousse les pales : la puissance est trois à cinq fois supérieure à celle d'une roue horizontale. L'eau peut aussi arriver par-dessus, s'écouler dans les godets fixés sur la roue qui tourne entraînée par le poids de l'eau. La roue est alors plus sophistiquée et il faut une retenue d'eau avec un canal surélevé, mais le rendement est bien meilleur.

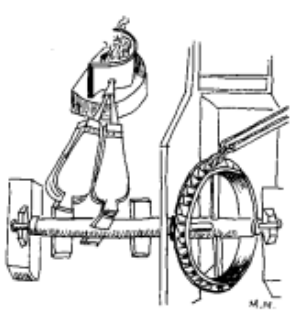

Une roue à eau entraîne un arbre à

cames qui soulève alternativement les poignées de deux soufflets attisant le feu d'une forge. Il faut cependant deux apprentis pour repousser les poignées vers le bas.

Le rôle des moines

Les Romains avaient relativement peu utilisé le moulin, mais dès le début du Moyen Âge les règles monastiques encouragèrent les moines à développer la production d'énergie hydraulique. Ils devaient consacrer beaucoup de temps à la prière, à la méditation et à la lecture ; il fallait donc réaliser le plus rapidement possible les tâches matérielles, même si elles faisaient aussi partie de la règle. Les monastères devaient s'isoler du monde extérieur et vivre en autonomie. En 1300, par exemple, les 500 monastères cisterciens étaient équipés d'un ou plusieurs moulins à eau.

Une source de profit

La noblesse féodale comprit rapidement que la possession d'un moulin, et l'obligation faite aux paysans de venir y moudre leur grain moyennant paiement en argent ou en nature, était une source de revenus. Un peu plus tard, la nouvelle classe de marchands comprit aussi l'intérêt de posséder un moulin, d'autant que les climats et l'hydrographie de l'Europe occidentale rendaient leur installation facile.

Un essaimage exemplaire

Au IXe siècle, l'abbaye de Corbie possède des moulins à eau comprenant jusqu'à dix roues. Celle de Clairvaux, au milieu du XIIe siècle, utilise des roues à eau pour broyer le grain, fouler les tissus, tanner les peaux. Au XIVe siècle, il y a 13 moulins à eau sous le Grand Pont de Paris. À Toulouse, les moulins appartiennent à des investisseurs et les meuniers ne sont que des employés qui font tourner 43 moulins alimentés par trois barrages sur la Garonne.

Si au IXe siècle on compte environ 1 500 roues à eau en Europe, il y a déjà près de 6 000 moulins en Angleterre dès le XIe siècle.

Des progrès techniques

Les racines de la révolution industrielle.
« L'apparition des usines à coton [de la fin du XVIIIe siècle] ne représenta

pas une rupture radicale avec le passé […] Les usines de textile représentèrent simplement le point culminant d'un processus évolutif dont les racines se trouvent en Europe médiévale, et même dans l'Antiquité. »

Terry Reynolds, Pour la science.

Dès le IXe siècle, le champ d'application du moulin dépasse la minoterie. Des engrenages permettent d'augmenter la vitesse de rotation ou d'adapter des meules. Entre le Xe et le XVe siècle, les techniciens médiévaux perfectionnent la came, déjà connue pendant l'Antiquité. On peut désormais actionner des marteaux avec l'énergie hydraulique. À partir du XIIIe siècle, le foulage mécanique est pratiqué dans toute l'Europe, chaque fois qu'on peut construire un moulin. Au XVe siècle, on combine moulin et manivelle pour remplacer la came dans les forges et les scieries.

Une technique aux multiples usages

L'énergie hydraulique domestiquée permet l'utilisation de tours (XIVe siècle), de foreuses (XVe siècle), de ventilateurs pour aérer les mines, de monte-charge, de pompes à mine à la fin de la période. On peut plus facilement moudre le blé, le malt, écraser l'écorce de chêne pour produire le tanin, presser les olives, la moutarde, les graines oléagineuses, broyer le chanvre ou les chiffons pour la pâte à papier.

L'énergie hydraulique maîtrisée a permis d'améliorer considérablement le travail dans les forges en actionnant de grands soufflets. La production de fer est aussi radicalement modifiée. On passe du bas fourneau, éteint tous les jours pour récupérer une masse de fer et de scories mélangés qu'une chaleur insuffisante n'a pas réussi à liquéfier, au haut fourneau. Les puissants soufflets, actionnés par la roue à eau, autorisent la production de fer en processus semi-continu dans de hauts fourneaux. Énergie hydraulique et came sont aussi utilisées dans les scieries dès le XIIIe siècle, et elles contribuent au déboisement.

Mesure du temps

Elle est d'abord nécessaire pour des raisons de calendrier, même si le rythme de la vie quotidienne se contente de suivre celui du jour solaire, court en hiver, long en été. Mais le développement des villes, le travail urbain et les affaires entraînent de plus grandes exigences que les progrès techniques s'efforcent de satisfaire.

De l’horloge à eau aux horloges mécaniques

C’est en Grèce que la clepsydre a sans doute été inventée. En 807, Charlemagne est impressionné par l’horloge à eau construite en Perse qu’il vient de recevoir. Le sablier, arrivé un plus tard, est plus fiable, car le sable s’écoule de façon régulière. À la fin du IXe siècle, les horloges à feu sont des chandelles graduées ou des lampes à huile, dont le niveau permet de mesurer l’écoulement du temps. Il faut attendre le XIe siècle pour qu’apparaisse l’astrolabe : pour une latitude donnée, un observateur peut donner l’heure la nuit, en comparant les constellations visibles et celles portées sur l’axe mobile de l’instrument.

« Remonter l’horloge »

À la fin du XIIIe siècle, des orfèvres et des serruriers commencent à fabriquer des instruments mécaniques de mesure de l’heure. Ce sont des horloges à rouages mues par des cordes enroulées autour d’un axe. En descendant, les poids suspendus aux cordes font tourner l’axe. La rotation est transmise à l’aiguille indiquant l’heure par un système d’engrenages. Quand les poids arrivent au sol, il faut « remonter l’horloge ».

Progrès et omniprésence des horloges

La régularité des horloges du XIVe siècle laisse à désirer. Elles n’ont qu’une aiguille qui indique les heures, et elles retardent ou avancent d’environ une demi-heure par jour. Deux innovations améliorent ces performances, en particulier l’utilisation de ressorts et de fusées qui compensent la diminution de force du ressort quand il se détend. Il faudra attendre le XVIIe siècle pour que soit inventée l’horloge à pendule, beaucoup plus précise, mais les hommes du Moyen Âge attachaient plus d’importance aux dates religieuses qu’au décompte des minutes. Au XVe siècle, on arrive à miniaturiser les horloges : elles sont suffisamment petites pour qu’on puisse les poser sur une table. Même perfectionnés, ces instruments retardent ou avancent encore d’environ 20 minutes toutes les 12 heures.

Les horloges publiques

Les instruments de mesure du temps sont très coûteux. Au début, seuls les monastères sont assez riches pour s’en offrir. Au XIIIe siècle, ce sont les villes, fortes de leur nouveau pouvoir, qui se dotent d’horloges monumentales. Certaines ont un système qui fait sonner une cloche ou apparaître de petits personnages. Le temps des

populations urbaines n'est plus alors le seul temps du soleil. Le travail, les affaires et même la vie privée sont amenés à se soumettre à ce nouveau temps collectif. Une nouvelle profession, celle des horlogers, apparaît, bientôt organisée en corporation.

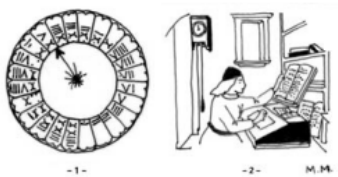

Deux exemples d'horloge : l'une (1) est grande et publique, l'autre (2) de modeste dimension et d'usage privé.

Nouveau support d'écriture : le papier

Le parchemin

C'est déjà un progrès par rapport à l'antique *palimpseste* et au papyrus : la peau est moins fragile, on peut écrire sur les deux faces, on peut facilement corriger les erreurs avec une pierre ponce. Enfin la fabrication du parchemin est simple, même si elle prend du temps. Il faut laver, tremper, traiter les peaux à la chaux, les nettoyer, les tendre, puis une fois le cuir bien sec le poncer, quelquefois l'encoller et le découper. Jusque vers l'An Mil, la production de parchemins couvre sans peine les besoins des copistes et des chancelleries qui rédigent les actes officiels.

Palimpseste : **parchemin sur lequel un premier texte a été « frotté » et qui a été réutilisé pour un nouveau manuscrit.**

L'imprimerie

Même si les Coréens ont, dès le XIIIe siècle, mis au point la presse à caractères mobiles, c'est bien Gutenberg qui, en multipliant inventions et innovations dans la première moitié du XVe siècle, entame une révolution technique et bientôt intellectuelle en Europe. Pour imprimer la Bible de saint Jérôme, il utilise 290 signes différents, coulés dans un alliage qu'il a mis au point. Dans ce texte de 1 282 pages, de 42 lignes sur deux colonnes, il y a très peu d'erreurs.

L'arrivée du papier

C'est sans doute d'Espagne que le papier, une invention chinoise transmise aux Arabes, arrive en Europe occidentale au XIIe siècle. Les premières fabriques de papier sont fondées en Italie où le plus ancien filigrane connu date de 1282. Les papetiers médiévaux ajoutent des innovations importantes à la recette de base : le « couchage » et le « pressage » confiés à des ouvriers spécialisés ; on enduit la feuille d'une colle animale qui la rend imperméable à l'encre ; c'est aussi un travail qui demande un apprentissage. Les moulins à papier se multiplient et la première papeterie française est fondée à Troyes en 1348.

Des usages variés

Au XVe siècle, le besoin de papier s'accroît considérablement. Cela est dû au développement de l'imprimerie mais aussi au fait que la demande en carton fin s'accroît pour fabriquer des jeux de cartes, dont la mode augmente, et des images pieuses, très demandées.

Architecture

Mal connue pour les premiers siècles médiévaux, elle atteste ensuite l'apport scientifique et technique de la période. Les croquis dessinés par Villard de Honnecourt vers 1220-1230 témoignent de remarquables connaissances en géométrie savante, en même temps que d'une solide expérience de terrain. Le travail à partir de gabarits, de plans à échelle au sol et la construction d'engins de levage permettent l'édification des cathédrales, renforcées par des tirants en fer souvent dissimulés à l'intérieur des murs.
Cependant, l'art de bâtir s'appuie davantage sur l'expérience acquise d'un chantier à l'autre et sur une méthode empirique par essais successifs que sur une véritable théorie de l'architecture.

Les châteaux

Des tailleurs de pierres sur un vitrail de la cathédrale de Chartres (XIIIe siècle).

D'abord en terre et en bois, le château se signale à partir du Xe siècle par de grands donjons quadrangulaires en pierre. Mais les grandes surfaces planes et les angles morts sont vulnérables ; les constructeurs leur substituent des tours circulaires, à quoi viennent bientôt s'ajouter des courtines élevées, des défenses de plus en plus complexes qui s'adaptent aux progrès de l'armement. À la fin du Moyen Âge, l'utilisation de l'artillerie amène à remblayer largement les courtines à l'intérieur, à aménager des terrasses, à construire des tours d'artillerie trapues qui préfigurent les forteresses du XVIIe siècle.

Rationaliser

Les pierres sont taillées à l'avance, en mettant à profit les mêmes modèles : les coûts de transport sont diminués et la préfabrication diminue les périodes creuses de la mauvaise saison. Les pierres sont classées en catégories en fonction de leur résistance aux cassures. Il arrive aussi que seuls les profils visibles des piliers soient en pierres de taille. Pour faire l'économie d'un matériau coûteux, le fût du pilier est en mortier. Mais ce mode de construction peut entraîner des affaissements.

Médecine

Il faut replacer la médecine médiévale dans son époque et ne pas la juger d'après les critères du XXIe siècle. Pour les hommes profondément religieux du Moyen Âge, la médecine est plus une philosophie qu'une science de la nature : elle doit s'occuper du corps, qui est périssable, et le traiter par des moyens terrestres. Quand elle ne peut plus rien, c'est l'aide religieuse qui prend le relais. Par ailleurs, c'est grâce aux moines et aux moniales copistes que nous sont parvenus les écrits des médecins romains, grecs et arabes.

Université

Au début du Moyen Âge, la médecine est essentiellement monastique. C'est dans les monastères que sont conservés les rares textes antiques, en latin et en grec, dont quelques-uns traitent de médecine. À ces quelques notions de *médecine galénique,* les moines ajoutent leurs connaissances en herboristerie et leur expérience, puisqu'ils accueillent souvent des malades. À partir des IXe-Xe siècles, les écoles cathédrales accordent aussi un grand intérêt à la santé du corps. Un peu plus tard, les premières traductions latines de textes arabes, eux-mêmes inspirés par la médecine grecque, atteignent les cités d'Europe occidentale, venant de l'Italie du Sud. Dès le XIIe siècle, les commentaires de ces textes se multiplient.

Médecine galénique : **inspirée par l'œuvre de Galien (IIe siècle ap. J.-C.).**

Une science

Enseignée à l'université au XIIIe siècle, la médecine quitte les arts mécaniques pour entrer dans le cadre de la philosophie naturelle et prendre sa place dans une représentation globale du monde. On ne peut comprendre la création divine qu'en étudiant le corps humain, sorte de microcosme qui correspond au macrocosme de l'univers. La

médecine permet aussi aux savants médiévaux de mieux étudier les liens entre le corps et l'âme. Elle s'appuie sur une vision chrétienne du monde, elle aide à mieux s'y situer, et même si les thérapeutiques sont loin d'être toujours efficaces, la science médicale elle-même reste crédible puisqu'elle s'inscrit sans ambiguïté dans la doctrine de l'Église.

Des conceptions explicatives

Un médecin examine un flacon d'urine pour y découvrir les proportions des quatre humeurs : sang, phlegme, biles noire et jaune. D'après un manuel de médecine du XIVe siècle.

Les médecins médiévaux ne cherchent pas à déduire une règle générale d'un ensemble d'observations ; au contraire, ils interprètent leurs observations d'après un concept préexistant. Par exemple, la couleur ou la forme d'un objet indiquent son éventuelle utilité : ainsi un chou rouge soigne les égratignures, les petites blessures qui saignent, parce qu'il est rouge. Comme, selon eux, tout ce qui arrive dans le monde est ordonné et calculable, les médecins attachent beaucoup d'importance aux nombres et à l'astrologie.

La symbolique du nombre

Le nombre 4 est particulièrement important : comme il y a quatre éléments (air, eau, feu, terre), quatre points cardinaux, quatre saisons, quatre âges de la vie, il y a quatre humeurs dans le corps humain : le sang, le phlegme, la bile noire, qui vient de la rate, la bile jaune, qui vient du foie. À partir des proportions de ces quatre humeurs se déterminent les quatre tempéraments (sanguin, flegmatique ou lymphatique, mélancolique, colérique). Les divisions

du monde en couple froid/chaud, sec/humide s'y ajoutent : le sang est chaud et humide, cette liaison considérée comme saine fait du tempérament sanguin le plus positif, tandis que le mélancolique, froid et sec est le moins bien loti.

Des limites

Lorsqu'un malade est condamné, on enseigne aux futurs médecins qu'ils doivent reconnaître leur impuissance. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils sont ignorants ou cupides. À ce stade de la maladie, seul le prêtre est nécessaire, pour préparer le patient à la mort et l'absoudre de ses péchés.

Métiers de la médecine

Au sommet on trouve le médecin, diplômé d'une université renommée : Bologne, Padoue, Montpellier ou Paris. Le symbole du médecin est la fiole utilisée pour l'examen de l'urine : la couleur et l'aspect de la surface de l'urine indiquent la proportion des quatre humeurs et permettent éventuellement de les rééquilibrer. Cet examen peut se faire à distance, ce qui évite de payer le déplacement du praticien fort cher. Il y a aussi des médecins attachés à une ville. Ils sont chargés de surveiller la tenue des hospices, celle des bains publics, et ils contrôlent les pharmacies. Ces médecins n'ont pas le droit de quitter la ville sans autorisation. Certains membres de l'aristocratie disposent aussi d'un médecin personnel.

Les chirurgiens

Sans appartenir à l'université, les chirurgiens doivent pourtant avoir suivi 8 à 12 ans d'études. À la fin de ces années d'études, le nouveau chirurgien reçoit sa *licentia operandi* des mains du chirurgien royal auprès du Châtelet, et cette licence est valable dans tout le royaume : la corporation parisienne des chirurgiens a donc une sorte de monopole national. En principe, le chirurgien ne doit opérer que sous le contrôle d'un médecin. Il s'occupe des luxations, fractures, soigne les blessures avec des pansements et des onguents, ampute après avoir anesthésié le patient avec du jus de pavot, des feuilles de mandragore ou de ciguë.

Les guérisseurs ambulants

Ils font souvent des opérations que les chirurgiens refusent de

pratiquer.
Ces opérations leur sont parfois confiées par des médecins officiels : extraction de calculs rénaux, opération de la cataracte ou d'une hernie inguinale. Les arracheurs de dents font tout un spectacle autour de leur intervention, sur une estrade entourée d'une foule de badauds. Ces guérisseurs itinérants vendent aussi des remèdes miracles, dont certains, qui témoignent de leurs connaissances thérapeutiques, peuvent être efficaces.

Les barbiers

Il est difficile de distinguer chirurgiens et barbiers qui font ensemble partie de la confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien. Cependant les barbiers, dont l'apprentissage est sanctionné par un examen, sont plutôt spécialistes des saignées, des lavements, des vomitifs. Mais ils peuvent aussi panser les blessures et arracher les dents. À Paris, ils tiennent les bains et les étuves et posent des ventouses, thérapeutique aussi répandue que les saignées… et font aussi la barbe !

La saignée.
« La coutume de se faire saigner fut d'abord l'affaire des moines qui, associant confession des péchés et purgation, se faisaient enlever du sang au moins deux fois par an, puis elle concerne toutes les couches de la société urbaine. Tous les princes et seigneurs eurent dès lors leur barbier privé […] Le plus célèbre d'entre eux fut Olivier le Daim, ennobli par Louis XI. »
M. Vincent-Cassy, Dictionnaire du Moyen Âge.

Les sages-femmes

Classées au dernier rang des professions de santé, elles sont souvent assimilées à des sorcières. À la fin du Moyen Âge, on leur interdit toute pratique de soin, mais certaines, désignées comme « gardiennes des couches », deviennent des témoins officiels reconnus de tout ce qui peut se passer autour d'un accouchement.

Pharmacopée

Les remèdes médiévaux ont une double origine, antique et arabe. Mais les moines, qui furent les premiers pharmaciens, élargirent considérablement la liste des médicaments. Pourtant ils pensaient, comme plus tard les médecins sortis des universités à partir du XIIe siècle, que le remède ne jouait qu'un rôle secondaire dans la guérison. Le facteur majeur était la force vitale de l'individu, sa *viriditas,* comme la nommait l'abbesse Hildegarde de Bingen au

XIIe siècle. Et aussi l'aide de Dieu.

L'héritage antique

Les moines, en particulier ceux du mont Cassin en Italie, peuvent consulter dans leur bibliothèque les écrits d'Hippocrate, le médecin grec qui fonde, quatre siècles av. J.-C., la médecine empirique, et ceux de Galien, médecin romain du IIe siècle apr. J.-C., à l'origine de la théorie des humeurs. Mais surtout ils disposent de l'ouvrage de Dioscoride d'Anazarbe qui, au Ier siècle apr. J.-C., décrit mille remèdes, breuvages, onguents, minéraux et amulettes.

Le laboratoire monastique

Les moines cultivent eux-mêmes beaucoup de plantes médicinales : menthe poivrée, fenouil, sauge, romarin, et le réseau des monastères permet l'échange de recettes et de graines. Ils font leurs propres observations et utilisent aussi le cerfeuil, le potiron, le melon, considérés comme des remèdes en même temps que des aliments, et le pavot. Pour soigner les morsures de serpent, ils se servent du lys blanc, tandis que l'absinthe guérit les vertiges, les maux de tête, la fièvre, les digestions difficiles.

Le riche apport arabe

Les médecins du Moyen-Orient ou de l'Afrique du Nord connaissent bien les textes grecs. Ils collaborent avec des pharmaciens qui, avant d'exercer, passent un examen : ils doivent identifier des médicaments, connaître les procédés de conservation, savoir se servir des poids et mesures.

La mandragore, dont la racine ressemble à un homoncule, peut guérir les hommes et les bêtes, mais elle est aussi dangereuse. D'après une miniature du XIe siècle.

La pharmacopée grecque s'enrichit alors : la laitue purifie le sang,

soigne les morsures de serpent ou de scorpion, les piqûres de guêpes. L'opium et la jusquiame anesthésient. On se sert aussi d'huile d'olive ou d'amande, de sirop de rose, de sésame, de ricin, de moutarde. La chair de serpent soigne les blessures et la lèpre, le lait est utilisé dans les médicaments pour enfants et les onguents, le miel sert d'édulcorant ou d'agent de conservation. La thériaque, composée d'une cinquantaine d'ingrédients végétaux, minéraux et animaux, est considérée comme un contrepoison universel. Les sangsues permettent les saignées, soignent eczéma et gale. Ce savoir est transmis en Occident par les écoles de médecine du sud de l'Italie ou de l'Espagne. Au XIIe siècle, les médecins disposent de plus de 120 médicaments à base de plantes.

Des présentations variées

Les médicaments peuvent être des poudres, des sirops, des pommades, des gouttes, des gelées, des cataplasmes, des collyres. Des racines et des fruits bouillis fournissent l'excipient pour un sirop gélatineux anti-tussif. Une sorte de bitume visqueux est utilisé pour les fractures, les luxations ou les coups. La poudre de perle soigne maux de tête et troubles de la vue, et celle qu'on obtient en écrasant la pierre ponce guérit les blessures (on l'emploie aussi pour se laver les dents ou se raser).

Apothicaires, herboristes ou épiciers ?

Beaucoup de médicaments sont fabriqués à partir d'épices, c'est-à-dire de produits en général très coûteux, provenant du commerce méditerranéen : le poivre, la cannelle, le clou de girofle sont des médicaments, le coton utilisé pour protéger les plaies est un épice, comme le mercure, le borax, l'ambre, etc., dont la pharmacopée se sert également. Aussi il est difficile de distinguer l'épicier de l'apothicaire, surtout si l'épicier prescrit lui-même ce qu'il vend. À partir du XIIe siècle, l'université de Paris impose aux herboristes et apothicaires des inspections régulières, et les épiciers ne doivent pas prescrire. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, de nombreuses ordonnances royales s'efforcent de définir les droits et les devoirs de chacune de ces professions.

Même sous leurs formes les plus rigoureuses, les disciplines scientifiques ont toujours un lien avec les préoccupations pratiques. Ainsi le développement de l'astronomie est nécessité par l'organisation du temps religieux, par exemple le calcul de la date de Pâques, mais aussi par l'usage fréquent de l'astrologie, surtout à partir du XIIIe siècle, lorsqu'elle est assimilée à une science physique. Contrairement aux idées reçues, la science médiévale ne se limite pas à un enseignement dogmatique et sclérosé : elle fait preuve d'une grande curiosité et ouvre de nombreuses pistes de recherche.

Mathématiques

Les savants médiévaux ont une double source d'inspiration, les Grecs et les Arabes.

La bataille entre le calcul à l'abaque et le calcul algorithme, arbitrée par l'allégorie de l'arithmétique. D'après une gravure sur bois de 1506.

Dans les universités on enseigne les arts libéraux : après le *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique) vient le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie). Les modes de calcul font de grands progrès, d'autant plus rapides qu'ils trouvent une application pratique dans la comptabilité commerciale. On voit ainsi les chiffres arabes supplanter les chiffres romains dès le début du XIIIe siècle, et *l'abaque* commence à reculer devant le calcul décimal. L'arithmétique et la

logique gagnent du terrain, alors que la pensée antique s'attachait d'abord aux concepts. Les logiciens médiévaux découvrent que des affirmations concrètes peuvent se traduire en langage mathématique et en algorithmes. Même si leurs travaux ont pour objectif de démontrer les vérités de la foi scientifiquement, ils ouvrent la voie à des recherches ultérieures.

Abaque : tableau à colonnes inventé par les Romains, utilisant des pions et ancêtre du boulier. L'un et l'autre permettent les calculs (additions, soustractions, multiplications, divisions).

Géométrie théorique et pratique

À partir du XIIe siècle, les savants médiévaux peuvent lire le texte complet des *Éléments* d'Euclide ou des ouvrages arabes traduits. Ils prolongent ces travaux théoriques en posant les bases de ce qui deviendra plus tard la théorie des ensembles, la loi de dynamique pour les mouvements uniformément accélérés, ou les suites, convergentes et divergentes.

La perspective

On ignore si les manuels de « géométrie pratique » écrits aux XIIIe et XIVe siècles ont été utilisés. Ce fut probablement le cas pour les architectes : Villard de Honnecourt, au milieu du XIIIe siècle, écrit que trois de ses figures sont « estraites de géométrie ». Les peintres, en particulier les peintres toscans, ont pu s'en inspirer pour mettre au point et expérimenter les règles de la perspective.

Beaucoup plus près des nécessités pratiques, la géométrie de la sphère et la trigonométrie sphérique ont pour objectif les calculs astronomiques : des tables de sinus et de tangentes très précises sont publiées. Des traités expliquent comment mesurer un champ, calculer des aires et des volumes, mesurer la hauteur d'un édifice.

Astronomie/astrologie

C'est à partir du XIIe siècle, des traductions d'Aristote et des textes arabes que l'astronomie médiévale entre dans les universités, en devenant une des disciplines du *quadrivium.* Vers 1230, Jean de Sacrobosco, un professeur de mathématiques astronome qui enseigne

à l'université de Paris, compose un manuel inspiré d'Aristote : le *Traité de la sphère.* Sommaire, l'ouvrage a un immense succès et rend immédiatement son auteur célèbre. Ce survol des théories sur le mouvement des planètes et du soleil est encore étudié dans les universités au XVIIe siècle ! À la fin du Moyen Âge, deux astronomes, Georges Peurbach puis son élève Regiomontanus, publient *Théories nouvelles des planètes* puis un second traité d'astronomie ptoléméenne.

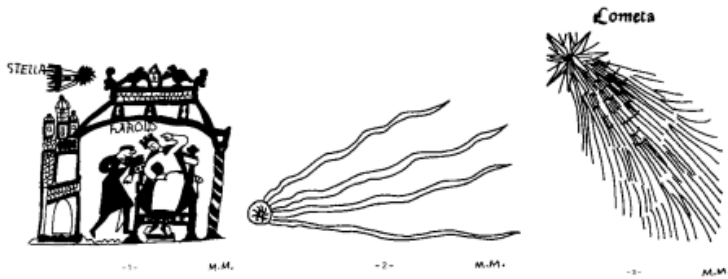

Trois représentations de la comète de Halley
1. Sur la tapisserie de Bayeux. En 1066, c'est un mauvais présage pour le roi Harold.
2. Sur le psautier d'Edwin. Représentation datée sans doute de 1145
3. Dans la chronique de Nuremberg, en 1493

Une science « bloquée »

Les astronomes médiévaux, conscients de leurs insuffisances théoriques, n'arrivent cependant pas à sortir du modèle antique. Par ailleurs, les théologiens, qui ont une lecture littérale de la Bible, condamnent tout débat. Pourtant les tables astronomiques existantes sont incapables de permettre la prévision des phénomènes célestes les plus importants. Des auteurs de la fin du XVe siècle commencent à suggérer que l'astronomie doit s'appuyer sur des observations nouvelles et se rapprocher de la physique.

Sphère ou disque ?

Contrairement à ce qu'on a longtemps affirmé, les savants du Moyen Âge n'ont pas décrit la Terre comme un disque plat. Dès le VIIIe siècle, Bède le Vénérable la décrit comme une « balle ». Au XIIe siècle, un petit ouvrage très répandu parle de la Terre « ronde comme une pomme ». Au XIIIe siècle, Jean de Sacrobosco donne les preuves de cette rotondité : on peut observer l'ombre de la Terre lors des éclipses, la forme courbe de la surface des mers, bien visible lorsqu on voit la coque, puis les voiles d'un bateau, disparaître à l'horizon. Ce sont les cartes médiévales qui ont fait croire aux lecteurs, peu attentifs aux

textes d'accompagnement, que la Terre était supposée plate. Ces cartes, très schématiques, plaçaient la Méditerranée au centre d'un cercle dans lequel on figurait les trois continents connus. L'océan, vide et situé « derrière la Terre », n'apparaissait que comme un liséré bleu.

La Terre est un œuf

Au Moyen Âge, on considère que le cosmos est constitué de quatre éléments : l'eau, la terre, l'air et le feu. La symbolique de l'œuf s'accorde bien à cette conception : le jaune correspond à la terre, le blanc à l'eau, la membrane à l'air, la coquille au feu. Cette comparaison ne s'appuie sur aucune mesure ou même réalité physique : elle est proposée pour mieux faire comprendre la vision en « pelure d'oignon » que le Moyen Âge avait du cosmos. D'autres auteurs comparent la Terre à la semence contenue dans l'œuf : le jaune représente alors l'eau, le blanc l'air.

L'astrologie, science exacte

Jusqu'au XIIe siècle, on distingue clairement ce qui est de l'ordre de la superstition, c'est-à-dire de la divination, et la science des astres. Mais ensuite l'astrologie est assimilée à une science physique. On enseigne une astrologie « médicale » ou « météorologique ». Cet enseignement officiel a peut-être pour objectif de rejeter dans la clandestinité une astrologie considérée comme magique.

Alchimie

L'un des points de départ de l'alchimie est l'idée grecque selon laquelle toutes les substances sont composées d'une matière encore non structurée *(hylé)* et de *pneuma,* forme vitale qui anime la matière. Par ailleurs, chacun des quatre éléments (feu, eau, air, terre) possède deux caractéristiques (humidité ou sécheresse, froid ou chaud), et en modifiant l'une de ces caractéristiques on peut transformer un élément en un autre. Ces deux théories conduisent à l'idée d'une transmutation possible, non seulement pour imiter une substance, mais aussi pour la fabriquer.

Le laboratoire de l'alchimiste

On y trouve toujours un four équipé de soufflets, des foyers pour la chauffe directe, des bains dont le *bain Marie,* des bains de cendres, d'huile, des creusets, des coupelles, des bonbonnes et des cornues

qui deviendront le symbole de la chimie, des serpentins qui se refroidissent dans des cuves d'eau pour la distillation, et toutes sortes de matières premières.

Bain Marie : **du nom d'une mythique alchimiste juive, Maria.**

La quête de lois naturelles

Au XIIe siècle, lorsqu'on songe à découvrir des lois « naturelles », indépendantes de Dieu, l'alchimie fait son entrée dans la réflexion savante, appuyée sur des ouvrages arabes. Albert le Grand (1200-1280), fin connaisseur des textes grecs et arabes, écrit que l'alchimie est de tous les « arts » universitaires le plus proche de la nature, mais il ne pense pas qu'elle puisse changer la nature d'un métal.

Aux sources de la médecine et de la chimie

Le grand penseur franciscain Roger Bacon (1214-1292) publie des ouvrages sur l'astronomie, le magnétisme, l'optique. Il en consacre deux à l'alchimie. Il distingue clairement l'alchimie théorique de celle qui est pratique, opératoire. La première a pour objectif de fabriquer des corps à partir d'éléments, mais elle traite aussi de tout ce qui dérive des « humeurs », les végétaux, les animaux, les hommes. La seconde s'occupe de produire des couleurs et des métaux précieux. Bacon est persuadé qu'on peut prolonger la vie humaine par l'alchimie, en fabriquant une substance capable de guérir, en redonnant au corps un équilibre parfait.
Outre l'invention de la distillation pour les liquides qui bouillent à basse température comme l'alcool, on doit probablement aux alchimistes la découverte de l'acide sulfurique et celle de l'acide nitrique, l'« acquaforte », qu'on utilise pour séparer l'or et l'argent d'un alliage.

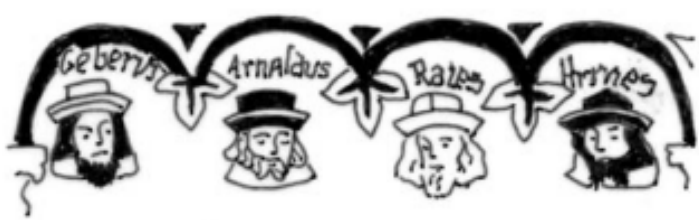

Les portraits de quatre alchimistes dont un, Hermès Trismégiste, est mythique. Rhazès a vécu en Perse vers l'An Mil. Geber est le plus connu du Moyen Âge. D'après un manuscrit anglais du XVe siècle.

Un art dangereux

Un jugement sévère sur l'alchimie.
« Ta maison s'emplit des hôtes les plus bizarres et des appareils les plus étranges – des mangeurs, des buveurs, des arracheurs de dents – […] des seaux de cendre, des creusets, des fioles pleines d'eaux puantes, des plantes étrangères, des sels de pays lointains, des morceaux de soufre, des alambics et des fours. »
Pétrarque, Lettres familières, 1366.

Beaucoup de textes d'alchimie sont codés. Quand Théophile Presbyter, au XIIe siècle, décrit la fabrication de « l'or espagnol » (le laiton), il fait allusion à la « cendre de basilic » : il s'agit probablement du nom de code de l'oxyde de zinc. Les alchimistes ont une éthique du secret, et à la fin du Moyen Âge ils considèrent la poudre comme le symbole du danger couru par celui qui pratique l'alchimie avec de mauvaises intentions. L'alchimiste est d'abord un mystique qui croit au lien entre l'homme et toutes les choses de la nature, au sens et au but de la création divine.

La pierre philosophale

Pour transmuter un métal ordinaire en or, il faut d'abord le ramener à son état premier, amorphe, par la « putréfaction » : c'est l'œuvre au noir ; ensuite on passe à l'albification, l'œuvre au blanc, puis la rubification, l'œuvre au rouge ou grand œuvre ; on obtient alors la pierre philosophale, agent principal de la transmutation. Pour l'alchimiste, il s'agit seulement d'un processus naturel, dont il connaît et accélère le déroulement.

Synthèse

Le Moyen Âge n'est en rien une période de régression technique. Si des techniques et des savoirs venus d'autres cultures, en particulier juives et musulmanes, sont adoptés, comme les chiffres ou la médecine arabes, les savants et les « engénieurs » médiévaux posent souvent les bases de sciences ou de techniques futures. C'est en particulier le cas pour l'armement, l'agronomie ou l'architecture. Le Moyen Âge se termine avec une invention majeure, l'imprimerie, et une découverte, celle de l'Amérique, qui n'aurait pu avoir lieu sans une grande maîtrise des moyens de navigation et des instruments de mesure. Les universités et les villes jouent un rôle essentiel dans les progrès scientifiques et techniques. Le mécénat des cours princières et des premiers « capitalistes » fournit l'appui financier indispensable.

Civilisation

Il est difficile de parler de civilisation médiévale. La période est très longue, les modes de vie ou les arts mérovingiens sont très différents de ceux du XVe siècle. Par ailleurs, les cultures régionales, et à la fin du Moyen Âge, nationales, se distinguent clairement, qu'il s'agisse de nourriture, d'habitat ou de tous les types d'expression culturelle. Cependant ces dix siècles nous ont laissé des héritages essentiels. La vogue actuelle des reconstitutions médiévales est le signe des liens que nous continuons à entretenir avec nos ancêtres. Si nous avons oublié la cuisine de ces siècles lointains, nous vivons encore dans des villes dont le tracé des rues et le parcellaire sont ceux du Moyen Âge.

Chronologie

1077-1082
La tapisserie de Bayeux

vers 1100
La barbe cesse d'être portée

1127
Mort du premier troubadour Guillaume IX

1140
Invention de la moutarde à Dijon

1175
Le Roman de Renart. Premiers poèmes en français écrits par une femme : *Les Lais de Marie de France*

1215
Premiers statuts de l'université de Paris

1236
Première partie du *Roman de la Rose*

1244
Début de la construction de la Sainte Chapelle

1257
À Paris, construction d'un collège par Robert de Sorbon

vers 1260
Œuvres de Rutebeuf

1262
Première pièce de théâtre en français, *Le Jeu de la feuillée*

1280
Apparition du nom de famille

1308
Joinville écrit la *vie de Saint Louis*

1340
Abandon des vêtements longs et flottants

1349
Guillaume de Machaut, premier compositeur connu écrit la « Messe de Notre Dame »

1360
Premier portrait de la peinture occidentale, Jean Le Bon par Girard d'Orléans

1365
Mode des poulaines

1369
Succès du jeu de paume

1393

	Publication du « Ménagier de Paris », conseils à une maîtresse de maison
vers 1400	
	Développement de l'humanisme français
1407-1416	
	Les Très Riches Heures du duc de Berry
1458	
	L'étude du grec est au programme de l'université de Paris
1461	
	François Villon, *Le Testament*
1467	
	Arrivée en France de la première cargaison de sucre de canne

Dans le domaine artistique, les dix siècles du Moyen Âge débutent sous l'influence de l'Empire romain finissant et christianisé. Cet art paléochrétien s'efface ensuite devant la nouvelle domination des peuples germaniques, plus sensibles à l'imaginaire et à l'abstraction. Puis une culture européenne, profondément chrétienne, donne naissance à l'art roman (Xe-XIe siècles). Des innovations spirituelles et techniques s'épanouissent dans les aspects successifs de l'art gothique, du gothique primitif (XIIe siècle) au gothique flamboyant (XVe siècle). La musique religieuse s'enrichit d'œuvres profanes dès le XIIe siècle, tandis que se développe la polyphonie.

Arts paléochrétiens et renaissance carolingienne

Les arts paléochrétiens s'expriment surtout dans les régions appartenant à l'Empire romain d'Orient. L'inspiration en est essentiellement religieuse mais se distingue du goût romain tardif. Les églises ont un plan en *croix grecque,* se coiffent de coupoles, s'ornent de mosaïques hiératiques comme à Ravenne en Italie, au VIe siècle. En réorganisant l'Europe sur le modèle romain, la période carolingienne adapte, en le modifiant profondément, l'art paléochrétien.

Croix grecque : **croix dont les quatre bras sont égaux.**

Le triomphe de l'architecture

Les constructions d'églises et de monastères se multiplient. L'église devient la représentation symbolique de la Jérusalem céleste. Dans les abbayes, chaque partie de l'édifice correspond à une étape de la passion du Christ. Les dimensions sont impressionnantes : l'abbatiale de Saint-Riquier s'étend sur 100 mètres de long, la cour de cette abbaye est un rectangle qui atteint 300 mètres sur sa plus grande longueur. À Aix-la-Chapelle, capitale de Charlemagne, la chapelle palatine, construite entre 792 et 797, atteint une hauteur intérieure de

plus de 30 mètres, et son espace central, circulaire, a un diamètre de 16,50 mètres.

La transmission de l'héritage latin

Si l'art de la fresque semble avoir en partie disparu, les techniques formelles de la peinture antique sont transmises, en même temps que les textes latins, par l'essor de l'enluminure, dont les plus anciennes apparaissent au VIIe siècle. À côté d'illustrations qui s'inspirent des arts antiques se développe, en particulier en Islande, un art d'inspiration celtique bien moins naturaliste, proche de l'abstraction et témoignant d'une grande maîtrise technique.

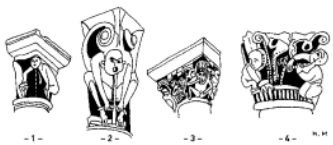

Quatre chapiteaux romans :
1. Le Thuret (Puy-de-Dôme) – 2. Lescar (Pyrénées-Atlantiques) – 3. Saint-Gaudens (Haute-Garonne) – 4. Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire).

Art roman

Ainsi nommé par des érudits du XIXe siècle pour marquer à la fois sa relative proximité avec les arts romains, en particulier l'architecture, et sa spécificité par rapport à l'art plus tardif qu'ils appelaient « gothique », l'art roman s'étend sur toute l'Europe occidentale depuis la fin du Xe siècle jusqu'au XIIe siècle, époque de son apogée. Il se combine ensuite avec l'art gothique débutant, suivant des chronologies régionales différentes.

Des caractéristiques communes

L'architecture romane, expression première de l'art durant cette période, est d'abord modeste et très dispersée : l'Occident se couvre « d'une blanche robe d'églises » (Raoul Glaber). Ce sont de petits édifices d'une à trois nefs terminées par une abside. Bientôt le plan en croix latine s'impose tandis qu'on remplace la charpente en bois par une voûte de pierres en berceau, en arêtes ou en forme de coupole. Pour équilibrer la poussée de la voûte, les murs doivent être épais ou épaulés par des contreforts. Parfois on construit des tribunes aveugles au-dessus du bas-côté : les murs de la nef sont ainsi soutenus. L'éclairage n'est pas toujours aussi médiocre qu'on l'imagine : il vient

des bas-côtés ou même de la partie supérieure des murs qui peuvent être percés de fenêtres dans certains cas.

Un riche décor

La sculpture est contrainte par l'architecture dont elle souligne les aspects extérieurs, les porches, les tympans, et les structures internes essentielles, corniches et surtout chapiteaux. Les sculpteurs doivent adapter les formes à ce cadre architectural ; les symboles religieux s'inscrivent alors dans une exubérance végétale ou « monstrueuse » qui remplit le cadre, ou bien adoptent des contorsions expressives et décoratives. Les sculptures sont peintes, comme les murs, et l'église donne probablement une impression de foisonnement coloré, loin de l'image austère qu'on se fait souvent de l'art roman.

De grandes différences régionales

En Bourgogne, c'est l'abbaye de Cluny qui sert probablement de modèle. La basilique à trois étages est achevée à la fin du XIe siècle. Les personnages sculptés sont très allongés, enveloppés de fins drapés. En Languedoc comme en Limousin, les sculptures qui imitent des modèles d'ivoire sont particulièrement fines. En Normandie, les voûtes de pierres n'apparaissent qu'à la fin du XIIe siècle, mais elles sont alors très proches du gothique. En Provence, les modèles italiens s'imposent ; les porches ressemblent à des arcs de triomphe richement sculptés.

Les arts « mineurs »

L'orfèvrerie sacrée, en grande partie liée à la présence et au culte des reliques, est particulièrement brillante dans le Sud-Ouest de la France, notamment à Limoges : les émaux cloisonnés s'inspirent de l'iconographie religieuse monumentale.

Art gothique

Ainsi nommé (par dérision) comme l'expression d'un art barbare par les premiers historiens de l'art au XVIe siècle, l'art gothique se développe dans la seconde moitié du XIIe siècle d'abord en Île-de-France. Les constructeurs de cathédrales, à la demande de leurs donneurs d'ordre, évêques, abbés, ou/et villes, cherchent à faire entrer

la lumière jusqu'au chœur de l'édifice. Ils utilisent des techniques déjà connues, comme l'arc brisé, la croisée d'ogives, ou même l'arc-boutant. Mais ce qui fait la première originalité du gothique religieux, c'est l'association de ces techniques qui, de tâtonnements en échecs et accidents, conduisent à ériger des bâtiments plus hauts et lumineux.

Toujours plus grand, toujours plus haut

La première génération gothique, de 1140 à 1190, produit les cathédrales de Paris, Sens, Noyon, Laon. Au début du XIIIe siècle, la cathédrale de Chartres est plus lumineuse encore grâce à ses *arcs-boutants* à double volée et à la suppression des tribunes. À la même époque, Bourges s'offre une immense cathédrale. Au milieu du XIIIe siècle, le gothique « rayonnant » s'efforce d'élever les voûtes jusqu'à d'impressionnantes hauteurs : c'est le cas de Reims, terminée en 1275, à Amiens, à la même époque, ou à Beauvais, mais là les problèmes techniques entraînent l'écroulement des voûtes en 1284.

Arc-boutant : construction extérieure à un édifice en forme de demi-arc, chargée de soutenir un mur contre la poussée des voûtes. L'arc-boutant a remplacé le contrefort plein.

Vers un gothique flamboyant

C'est seulement à la fin du XIIIe siècle que le modèle architectural gothique se répand en se diversifiant, en Normandie (Rouen), Bourgogne (Dijon), dans le Massif central (Clermont-Ferrand), le Midi (Narbonne). Au XVe siècle, le gothique devient *flamboyant* : la virtuosité spectaculaire s'impose autant ou plus que le sentiment religieux (église de Brou à Bourg-en-Bresse).

Flamboyant : caractéristique d'un style gothique tardif. Les nombreux motifs sculptés sont lancéolés et font penser à des flammes.

Vitrail, art de la lumière

La première description d'une technique maîtrisée du vitrail date du début du XIIe siècle. Ce sont les grandes baies gothiques qui font du vitrail un art majeur. Les réseaux de plomb sont de plus en plus complexes, les couleurs plus nombreuses et plus denses. Les vies de

saints occupent les fenêtres les plus basses, tandis que les portraits d'apôtres ou de prophètes occupent les plus hautes, les rosaces illuminant les pignons. À partir du milieu du XIIIe siècle, on ajoute du verre incolore à la polychromie : c'est aussi une façon d'augmenter la luminosité et de faire des économies. De nouvelles couleurs s'ajoutent à la palette du verrier : le jaune d'argent au XIVe siècle, la sanguine brun-rouge à la fin du XVe siècle. L'utilisation d'une brosse dure qui « égratigne » le verre permet de modeler les représentations de personnages, tandis que la perspective, inspirée de la peinture, donne aux scènes leur profondeur.

De la peinture murale à la peinture de chevalet

Pendant longtemps la peinture est d'abord utilisée pour décorer les murs des châteaux ou des églises, avec des scènes profanes ou religieuses ou de simples dessins géométriques répétitifs. Les cathédrales gothiques, en ouvrant largement les murs, enlèvent aux fresquistes un support essentiel, et la couleur s'exprime plutôt par le vitrail. La peinture sur panneau de bois connaît alors une période brillante, et les retables se multiplient.

Un renouveau dans la représentation

Cependant l'art de la fresque s'oriente vers des voies tout à fait nouvelles, en particulier en Italie avec Giotto, aux XIIIe et XIVe siècles. Au XVe siècle, les arts français et flamands développent la peinture sur panneaux de grandes dimensions. Le réalisme s'exprime d'autant mieux que la technique de la peinture à l'huile, récemment mise au point, permet une grande finesse d'exécution. L'art du portrait, d'abord intégré dans des scènes plus vastes, devient autonome. L'ors *nova* marque le triomphe des peintres flamands qui influencent toute la peinture européenne, et en particulier celle des artistes français comme Fouquet. La peinture se laïcise : le plaisir des yeux l'emporte sur la méditation religieuse des époques précédentes. Les triptyques religieux sont aussi prétexte à représenter les donateurs et leur famille. Les portraits de rois, de grands seigneurs ou de riches marchands se multiplient.

Les débuts de la gravure

Les progrès de la production de papier permettent l'impression et la diffusion de gravures sur bois, beaucoup moins chères que les enluminures. La gravure correspond aux souhaits des chrétiens dont la dévotion est devenue plus personnelle et émotive. À peu

près au même moment, les orfèvres mettent au point la gravure sur cuivre. Dès 1470, la gravure est reconnue comme forme de création artistique, et désormais il n'est plus besoin d'être riche pour acquérir des images.

Sculpture

Cette vierge en ivoire présente le déhanché caractéristique de la sculpture gothique, mais elle témoigne aussi de la sensibilité et de l'habileté du sculpteur.

C'est à partir du XIIIe siècle que les tailleurs de pierres/sculpteurs, car il n'est pas encore question d'artistes, se détachent des représentations foisonnantes et fantaisistes du roman.
Les sculpteurs vont progressivement passer du haut relief à la *ronde bosse,* et la représentation humaine devient plus fine et plus réaliste, en particulier dans les gisants qui apparaissent à la fin du XIIIe siècle. Ensuite on voit se multiplier les représentations de saints et surtout de Vierge à l'enfant, sensibles et très humaines. Elles témoignent d'une très grande maîtrise technique, que le matériau soit le bois ou la pierre.

Ronde bosse : sculpture de plein relief, dont on peut faire le tour.

Musique

Les plus anciens manuscrits musicaux que nous possédons remontent au IXe siècle : il s'agit de chants grégoriens, monodiques, destinés à être chantés pendant les offices religieux. La notation nous paraît sommaire ; il s'agit plutôt d'un aide-mémoire indiquant les différences de hauteur des notes et le rythme.

Un art majeur

À partir du début du Xe siècle apparaissent des chants liturgiques polyphoniques : une ligne mélodique se superpose au thème grégorien de base. Au XIIe siècle, alors que les deux types de musique sont utilisées, l'activité musicale religieuse se développe à Paris tout particulièrement : le philosophe et logicien Pierre Abélard, par exemple, compose des chants religieux pour l'abbaye du Paraclet. La musique est en effet un des quatre arts du quadrivium, aux côtés de la géométrie, de l'arithmétique et de l'astronomie. La polyphonie peut alors compter jusqu'à quatre voix.

La musique profane

Elle suit la même évolution. D'abord monodique pour les chansons des troubadours et trouvères du XIIe siècle, elle devient polyphonique à la fin du XIIIe siècle. Apparaissent alors des formes musicales qui vont se fixer et perdurer, comme la ballade, le rondeau ou le virelai, petite pièce à danser de quatre strophes.

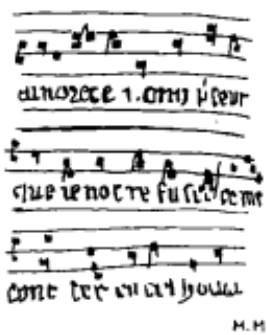

Sur ce manuscrit du XIIIe siècle, portée et notes apparaissent clairement. La notation musicale permet la transmission écrite des œuvres.

La « révolution » du XIVe siècle

Désormais, dans la notation musicale précisée dans des traités comme celui de Jacques de Vitry paru vers 1320, les valeurs des

notes sont indiquées par des couleurs, d'abord rouges et noires, puis blanches et noires au XVe siècle.

Le premier vrai « compositeur », Guillaume de Machaut (vers 1300-1377), écrit des œuvres polyphoniques complexes et la première messe, dont toutes les parties sont musicalement liées. La génération suivante, au XVe siècle, enrichit encore le langage musical pour donner à la polyphonie une grande unité harmonique. La voix reste le moyen d'expression premier, et les notations musicales destinées exclusivement aux instruments seuls sont rarissimes avant le XVIe siècle.

Le Moyen Âge voit naître notre langue. Dès le VIIIe siècle, le « roman » se distingue du latin comme du germanique. Le premier texte connu en roman est le Serment de Strasbourg : Louis le Germanique s'exprime en roman afin que les troupes de son frère Charles le Chauve le comprennent. Petit à petit apparaît l'ancien français, plus éloigné du latin. Au début du XIVe siècle, il faut que la place des mots dans la phrase indique leur fonction puisqu'il n'y a plus de déclinaison. Cette langue, le moyen français, ne deviendra le français moderne et ne se fixera qu'au XVIIe siècle.

Chansons de geste

Le début du Serment de Strasbourg (842).
Pro deo amur etpro christian poblo et nostro commun salvament
« Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre. »

Ce sont des épopées, des récits héroïques, plus ou moins inspirées de faits réels, qui ont d'abord vocation à être récitées dans les châteaux ou sur les places publiques lors des foires. Les premières dont nous avons la trace écrite, datent de la fin du XIe siècle. Divisées en strophes, construites sur des assonances, elles racontent les exploits guerriers des chevaliers. Elles ont un tel succès que des auteurs du XIIe siècle rajoutent des épisodes : dans *La Chanson de Roland,* la mort de la belle Aude est racontée en 33 vers, et un auteur du

Roland à Roncevaux, d'après un vitrail de la cathédrale de Chartres (XIIIe siècle).

XIIe siècle développe le même récit en 800 vers. Plus tard encore, les chansons de geste sont transformées en récits merveilleux avec monstres, enchanteurs et magiciennes, et l'amour y tient désormais un grand rôle.
Bientôt rédigées en prose, les chansons de geste sont devenues au XVe siècle des romans.

La Chanson de Roland

C'est la plus ancienne des chansons de geste connue. Écrite en anglo-normand (ou traduite de ce dialecte) vers 1170 par un auteur inconnu (peut-être un certain Tubold), elle comporte plus de 4 000 vers, répartis en 291 strophes. Elle raconte comment Charlemagne abandonne l'Espagne en 778 pour aller combattre les Saxons et comment son arrière-garde est surprise dans un défilé pyrénéen par des montagnards basques chrétiens, qui massacrent les soldats et en particulier Roland, comte de la marche de Bretagne et neveu de Charlemagne. L'histoire est d'autant plus dramatique que Roland a été trahi par Ganelon et que Charlemagne le vengera en punissant le traître.

Une grande œuvre

Les caractères des personnages ne sont pas de simples stéréotypes. Charlemagne est un chef, mais aussi un sage et un homme ordinaire qui pleure la mort de ses compagnons d'armes. Roland est le symbole de toutes les formes d'honneur, mais en particulier de l'honneur vassalique. La foi chrétienne soutient la bravoure des combattants, et c'est l'ordalie, le duel judiciaire, qui désigne les éventuels coupables. Il ne s'agit donc pas seulement d'un récit épique ou d'un récit hagiographique simpliste comme la vie des saints du siècle précédent, mais d'une œuvre poétique et psychologique, supérieure à la plupart des chansons de geste qui se multiplient au XIIe siècle.

Romans courtois

Ils apparaissent plus tardivement, à la fin du XIIe siècle, et sont influencés par les textes antiques, comme l'*Énéide* ou les poèmes d'Ovide, mais aussi par la poésie des troubadours ou les légendes celtiques, en particulier celle du roi Arthur. Figure par excellence de la *courtoisie,* le chevalier doit se montrer élégant, courageux, soumis aux exigences de sa dame qui le contraint à surmonter des épreuves, capable d'inventer des moyens subtils d'exprimer sa passion. L'amour terrestre est pour beaucoup d'aspects calqué sur l'amour pour Dieu ou

la Vierge, et le rituel amoureux devient presque un rituel religieux.

Courtoisie : **respect d'une sorte de code amoureux.**

Tristan et Iseult

Inspirée par une légende celtique, l'histoire de ces deux héros décrit la fatalité d'une passion qui les poursuit depuis qu'ils ont bu, par erreur, un filtre magique. Malgré leurs efforts et leur volonté de ne pas trahir l'époux d'Iseult, le roi Marc, leur amour sera plus fort que l'exil et que la mort.

Érec et Énide

C'est le premier roman tiré de la légende arthurienne. Il a été écrit à la fin du XIIe siècle par Chrétien de Troyes. Le héros conquiert sa dame, mais une fois marié, oublie ses devoirs de chevalier, que sa femme elle-même lui rappelle. Il repart donc, mais cette fois son épouse partage ses épreuves. Écrivain prolixe, Chrétien de Troyes écrit aussi *Le Chevalier au lion, Lancelot* et *Perceval,* qui est le récit d'une quête mystique.

Littérature satirique

Les chansons de geste et les romans courtois s'adressent plutôt à l'aristocratie, même si les jongleurs et troubadours les diffusent plus largement. Mais avec le développement des villes et la naissance d'une bourgeoisie urbaine se développe une littérature plus populaire, qui raconte des histoires souvent drôles, réalistes, porteuses d'une morale naïve, mais d'abord écrites pour amuser, quelquefois avec quelques grossièretés et de multiples grivoiseries.

Les fabliaux

Beaucoup étaient des « contes à rire », moquant les paysans, les bourgeois trop naïfs ou les femmes infidèles, sans oublier les prêtres gourmands et paresseux. Ainsi en est-il de la mésaventure d'un prêtre, trop naïf, qui se fait offrir une vache par un paysan et la voit repartir chez son premier propriétaire avec sa propre vache : « Nul ne peut multiplier ses biens. […] Par grande chance, le vilain eut deux vaches et le prêtre aucune. Tel croit avancer qui recule. »

Le Roman de Renart

Renart blesse Ysengrin en joute, d'après une enluminure illustrant *Le Roman de Renart* (XVe siècle).

Composé de 27 poèmes indépendants, ce récit est inspiré à la fois par les contes populaires et des écrits latins. Il parodie les chansons de geste et se moque de la société humaine sous couvert de description animalière. *Renart* est un trompeur cynique, Ysengrin, le loup, est aussi fort que stupide, Chantecler, le coq, est orgueilleux, mais ne manque pas de finesse. Dans *Renart pèlerin,* on moque les pèlerins qui se promènent en croyant expier leurs fautes. Les auteurs anonymes de ces poèmes ont créé des types qui seront plus tard utilisés dans des fables.

Renart : à l'époque, le nom commun du renard est le goupil. Depuis *Le Roman de Renart*, c'est le nom propre qui lui est donné dans cette œuvre que nous utilisons comme nom commun, transformé de l'ancien français « renart » en « renard ».

Théâtre

Il a deux aspects. Religieux, il existe sans doute depuis le Xe siècle, mais se développe à partir du XIIe siècle sous la forme de « jeux » qui mettent en scène des sujets bibliques, puis à la fin du Moyen Âge sous le titre de « mystères ». Ce sont des spectacles très longs (ils durent parfois plusieurs jours) qui emploient un grand nombre d'acteurs et souvent des machineries compliquées. Les confréries qui se chargent de jouer ces mystères sont de véritables troupes d'acteurs. À Paris, la Confrérie de la Passion a le monopole de ce spectacle de 1402 à 1548.

La farce

Le théâtre comique apparaît au XIIIe siècle avec, entre autres, le *Jeu de la feuillée* d'Adam de la Halle. Mais c'est surtout au XVe siècle que se multiplient les farces, d'abord écrites pour « farcir » les représentations sérieuses et qui prennent bientôt leur autonomie. On trouve déjà, par exemple, dans *La Farce de maître Pathelin* tous les ingrédients du futur théâtre comique.

Poésie

On la rencontre tout au long du Moyen Âge sous la forme de chansons de toile, de pastourelles, de poèmes lyriques avec Rutebeuf (mort en 1280), d'œuvres didactiques avec au XIIIe siècle le chef-d'œuvre de Guillaume de Lorris repris par Jean de Meung, *Le Roman de la Rose.* Mais elle est particulièrement brillante aux XIVe et XVe siècles. L'un de ses meilleurs représentants est Charles d'Orléans, neveu de Charles VI. Fait prisonnier à Azincourt en 1415, il est pendant 25 ans en captivité en Angleterre et décrit sa nostalgie de la France, la nature et le temps qui passe et son peu de goût pour la guerre.

Un extrait des poèmes de Charles d'Orléans

Balade :
« En regardant vers le pays de France
Un jour m'advint à Douvres sur la mer
Qu'il me survint de la douce plaisance
Que je souloie au dit pays trouver
Si commençai de cœur à soupirer
Combien certes que grand bien me faisoit
De voir France que mon cœur aimé doit »

Rondeau :
« Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie
Et s'est vêtu de broderie
De soleil luisant clair et beau
Il n'y a bête ni oiseau
Qu'en son jargon ne chante ou crie… »

Chroniques

Pendant des siècles, les clercs, dans les monastères ou les chancelleries, tiennent les annales des événements du royaume ou

écrivent la vie des princes comme des hagiographies. Il semble que ce soit les croisades qui introduisent le goût du récit vécu, rédigé en français.

Villehardouin et Joinville

Le premier, qui vécut de 1150 à 1212, est d'abord un chef militaire et un diplomate. Il entreprend de raconter la quatrième croisade pour justifier son détournement sur Constantinople. Son récit n'a rien d'objectif, mais il décrit, en français, ce qu'il a vu et ressenti, avec le souci de rendre compte des difficultés rencontrées et de la complexité psychologique des acteurs.

Le départ de Saint Louis pour la croisade, d'après une miniature du XVe siècle illustrant Joinville.

Joinville (1224-1317) n'est pas plus objectif, même s'il décrit avec beaucoup de réalisme tout ce qu'il a vécu.
Son objectif est de raconter la vie de Louis IX de manière tout à fait hagiographique, avec beaucoup de naïveté mais aussi un sens aigu du pittoresque.

Philippe de Commynes : le premier historien

Comme son illustre prédécesseur Froissart (1333-1400), Commynes (1447-1511) a plusieurs fois changé de camp et servi Charles le Téméraire avant d'entrer au service de Louis XI puis de Charles VIII. Ses mémoires sont le récit de ses expériences personnelles, mais il a un grand souci d'impartialité, une réelle pensée politique, une grande profondeur d'analyse psychologique et morale. Considéré comme le premier véritable historien, même s'il est très loin de correspondre à notre image de ce métier, il n'est déjà plus un écrivain du Moyen Âge.

Même si la vie quotidienne évolue au fil des siècles durant tout le Moyen Âge, la nourriture, les vêtements ou les distractions peuvent nous paraître, quel que soit le siècle concerné, très exotiques. Quant aux différences sociales, elles sont bien plus visibles que de nos jours. La cuisine, l'habillement et même les éventuels passe-temps permettent de distinguer très vite le seigneur du paysan, le bourgeois du mendiant. Si le mode de vie à la campagne n'évolue guère, celui de l'élite, noble ou marchande, varie très vite au gré des modes.

Noms de famille

Jusqu'à la fin de l'Empire romain et même un peu au-delà, on a utilisé le système latin à trois noms comme Caius Julius Caesar, mais le système germanique du nom unique commence à s'imposer dans les familles aristocratiques. Il arrive que dans la même famille on trouve un nom romain et un nom germanique dans la même fratrie.

Moins de noms, plus de confusion

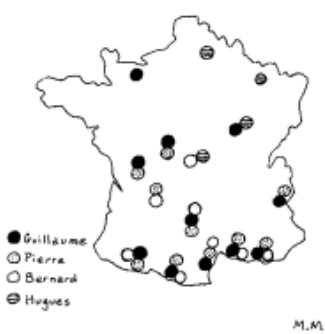

Les prénoms les plus portés en France au XIIe siècle. Les frontières sont celles de la France actuelle.

Notre façon de nommer avec un prénom et un nom de famille est apparue entre le XIe et le XIIIe siècle, en deux étapes. On a d'abord ajouté un surnom individuel au nom (prénom actuel), puis ce surnom

s'est transformé en nom de famille. Il y a plusieurs raisons à cette évolution. D'abord, le stock de noms disponibles ayant forcément diminué, il faut alors ajouter un surnom pour éviter la multiplication des homonymies gênantes. Dans les régions où la concentration des noms est moindre, comme la Bretagne, le surnom semble apparaître plus tardivement.
Le surnom, qui deviendra notre nom de famille, peut aussi être adopté par l'aristocratie pour souligner les liens familiaux : « Untel, fils de Untel ». En Normandie on trouve alors, par exemple, un « Fitzstephen » (fils de Stéphane). Deux catégories ne sont dotées que tardivement d'un surnom : les femmes et les clercs. À partir du xe siècle, on trouve des femmes qui déclinent le nom de leur époux après le leur.

Les surnoms

On peut en distinguer cinq catégories. Ceux qui sont formés à partir d'un nom de personne, le plus souvent celui du père, comme c'est fréquemment le cas en Normandie et en Bretagne ; ceux qui utilisent un lieu, cas très répandu en Bourgogne ou en Lorraine : un noble prend le nom de son château, un paysan celui de son village ou de son hameau.
Il y a ensuite les surnoms qui dérivent d'un nom de métier : dans les régions du Midi, on trouve des « Fabre » (forgeron), des « Tessier » (tisserand)… D'autres noms, plus rares, viennent d'un sobriquet : dans le Midi, ils sont plutôt laudatifs comme « Carodomine » (cher à sa dame) ou « Bonfils ». Ailleurs, ils peuvent être plus critiques comme « Sauvegrain » (un avare), « Torqueville » (qui tourmente les vilains), « Barbetorte », « Borgne », « Boiteux ». Cette catégorie est plus rarement représentée que les trois précédentes. La dernière sorte de surnoms regroupe des origines variées, comme les noms devenus des surnoms, et plus tard des noms de famille : « Guillaume », « André », « Pierre »…, ou ceux qui sont les déformations des noms oubliés.

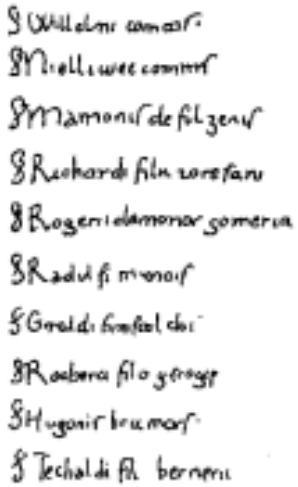

Signatures au bas d'une donation de Guillaume le Conquérant à l'abbaye de Marmoutier en 1064. On peut reconnaître par exemple : Niel le Vicomte, Maimon de Fougères ou Hugues le Breton.

La noblesse

Aux XIIe et XIIIe siècles, le nom à particule est très fréquent et il est loin de toujours désigner des nobles : Pierre, ou Raimond de Bize, est peut-être un habitant de ce village aussi bien que le seigneur qui tient le fief. La particule ne signale pas la noblesse, même si elle est un peu plus fréquente dans l'aristocratie, simplement parce que celle-ci possède des terres. C'est seulement à partir du milieu du XIIIe siècle que les noms de la noblesse commencent à se distinguer et à se fixer. Jusque-là, les nobles changeaient plusieurs fois de surnom au gré de leurs fonctions, de leurs possessions ou de leur fantaisie.

Alimentation

Sur le sujet, les textes nous apprennent peu de choses, tout comme les enluminures, parce qu'ils traitent du mode de vie de l'aristocratie tel qu'il est imaginé, plutôt que de la réalité. Même les livres de comptes se révèlent peu précis, qui ne citent évidemment pas les produits du domaine seigneurial ou du potager du paysan. L'archéologie est une source fiable même si elle est lacunaire : les céramiques et les objets en bois conservés permettent de se faire une idée des modes de cuisson ; conjointement, avec l'étude des os et autres débris alimentaires trouvés dans les dépotoirs, on peut par exemple affirmer

que la viande la plus répandue était le bœuf.

Sur cette enluminure du XIVe siècle, acheteurs et marchands mangent sur le pouce pendant une foire.

La cuisine de pauvres

Elle est à base de céréales, à quoi s'ajoutent quelques légumes, rarement de la viande, même si à partir du XIVe siècle l'élevage se développe. Les grands défrichements des XIIe et XIIIe siècles privent les paysans des ressources de la forêt, d'autant que les seigneurs monopolisent les droits de chasse. Il y a cependant des évolutions : le froment remplace l'*épeautre,* le sarrasin se répand au XVe siècle, surtout dans le Cotentin et la Bretagne. La nourriture paysanne est fonction des possibilités régionales : en Gascogne, on fait du pain de millet, et au XVe siècle un voyageur s'étonne que les Saintongeais salent leur pain. Mais les paysans sont dépendants des productions saisonnières et des aléas climatiques. Ils sont les premières victimes des disettes.

Épeautre : **sorte de blé « primitif » à grain petit et brun.**

La cuisine de riches

Elle se distingue par la quantité et la qualité des mets. On a calculé que les rations quotidiennes pouvaient atteindre 6 000 à 7 000 calories, en comptant les tranches de pain qui servaient d'assiettes. La consommation de viande est considérable et sélective : les volailles occupent une place essentielle. En temps de Carême, on

laisse le hareng aux moins riches et on accommode des poissons d'eau douce. Mais c'est la consommation d'épices qui signale d'abord les tables des aristocrates ou des riches bourgeois.

Dans le milieu aristocratique, les festins sont l'occasion de montrer sa richesse en servant beaucoup de plats, principalement de la viande.

Vêtement

Les sources ne sont guère plus nombreuses que pour l'alimentation. Les textes sont souvent écrits par des clercs très critiques, les enluminures ne montrent que l'aristocratie, sans que l'archéologie permette de vérifier la validité de l'information. On peut cependant s'appuyer sur l'évolution des techniques et des productions de l'artisanat.

Le vêtement professionnel

C'est seulement à la fin du Moyen Âge qu'apparaissent des vêtements de travail spécialisés, pour les mineurs et les apiculteurs. Le plus souvent on se contente d'un tablier de protection, en toile ou en cuir. C'est pour faciliter les mouvements que les paysans portent une tunique courte, des braies pour le haut des jambes, une courte cape à capuche pour les épaules et la tête.

Reconstitution d'un habit paysan à la fin du XVe siècle.

Les femmes de la campagne ont des tuniques plus longues et se protègent du froid en portant un gilet de fourrure, de lapin ou de chevreau, entre la chemise et la tunique. Ces vêtements ne changent guère, ils sont adaptés aux tâches quotidiennes, on peut y aménager des fentes d'aisance, mais surtout ils sont confectionnés dans des tissus à bon marché ou fabriqués au village ou dans la famille.

La mode des riches

L'extravagance féminine.
« Au XVe siècle, les dames et les demoiselles portaient cornes excessivement hautes, lesquelles avaient de chaque côté des oreilles si larges que quand elles voulaient passer par un huis [une porte] elles étaient obligées de se baisser et de se présenter de côté. »
Juvénal des Ursins (1388-1473).

Jusqu'à la fin du Moyen Âge, ce sont les étoffes de laine, fines et souples, teintes ou brodées, qui sont employées pour les vêtements des plus riches. La soie s'y ajoute dans la seconde partie de la période et se « démocratise » presque lorsque l'élevage du ver à soie se répand : on l'emploie alors en dehors des cours royales ou princières, chez les marchands ou les grands bourgeois. La fourrure est très à la mode à partir du XIVe siècle. C'est le siècle d'une véritable révolution vestimentaire : les hommes s'habillent comme les chevaliers. Ils adoptent ce que les seigneurs portaient sous les armures : pourpoint pour le haut du corps, chausses ajustées pour les jambes.

Costumes de jeunes gens, caractéristiques de la seconde moitié du XVe siècle.

Désormais on porte à l'extérieur ces vêtements de dessous ou d'intérieur, au grand scandale de l'Église. À la même époque les femmes adoptent le décolleté et le corsage ajusté. Coiffées jusque-là d'un voile ou d'une coiffe, elles commencent à porter des coiffures compliquées, échafaudage d'étoffes sur une armature de fil de fer, les hennins, réservés à l'aristocratie.

Imiter la noblesse

Il faut plus d'un siècle pour que la bourgeoisie adopte, en l'aménageant, la mode de la cour. Des ordonnances royales et des règlements municipaux essaient de maintenir la hiérarchie sociale dans ses aspects les plus visibles, de limiter l'importation de produits de luxe. Il s'agit aussi de ne pas attirer la punition divine qui pourrait s'abattre sur les orgueilleux et ceux dont la dépravation morale s'exprime dans des modes extravagantes. Les amendes que doivent payer les contrevenants sont aussi un apport d'argent bienvenu.

Sexualité

On la connaît surtout par les textes religieux et les interdits, même si les poèmes, romans et enluminures élargissent un peu les sources. Jusqu'au XIIe siècle, ce sont les idées philosophiques et médicales de l'Antiquité sur le sujet qui sont adoptées par les penseurs chrétiens. Le sperme est du sang très pur, le plaisir est une sorte d'épilepsie, un excès de sexe conduit à la stupidité. Quant à la femme, il faut la « calmer » en lui faisant faire des enfants.

Les établissements de bain avaient la réputation d'être des lieux de débauche, d'où leur interdiction au XVIe siècle.

D'une façon plus générale, la sexualité est un obstacle à la sagesse, une conséquence de la chute, et la virginité ou la chasteté sont des idéaux à proposer ou à imposer.

Une surprenante conséquence des hérésies

Les grandes hérésies des XIIe et XIIIe siècles, en particulier le catharisme, méprisent la chair et rejettent la procréation. Aussi, pour s'y opposer, l'Église réhabilite la nature : la sexualité est désormais « naturelle » et bénéfique quand elle respecte les règles imposées. L'aire de l'inceste passe du 7e au 4e degré de consanguinité ; la *sodomie* est dès lors rigoureusement interdite, les sodomites étant considérés comme des hérétiques ou des sorciers ; le mari est « tenancier du corps de sa femme » : en principe, seule la sexualité conjugale est admise, mais la prostitution est acceptée par les autorités comme une sorte de thérapeutique sociale susceptible de canaliser les excès de la jeunesse, et comme une préparation au mariage.

Sodomie : le terme désigne au Moyen Âge tous les actes sexuels qui ne peuvent pas aboutir à la procréation. L'homosexualité en fait partie, mais aussi l'onanisme.

Fête

Elle accompagne tous les moments de la vie médiévale, qu'elle soit liée au cycle de la vie, au calendrier religieux ou païen, ou à des événements exceptionnels.

Les rites de vie

On fête les mariages, les naissances, et même les morts. Le passage de l'adolescence à l'âge adulte est aussi marqué par des festivités : les tournois puis les joutes pour l'aristocratie, les fêtes de village organisées par les groupes de jeunes gens, les confrontations entre villages pour les ruraux. Le plus souvent les cérémonies religieuses accompagnent les festivités profanes des noces ou des naissances, banquets, beuveries et danses.

Les fêtes princières ou populaires attiraient un grand nombre de baladins. La « magie » et l'habileté technique séduisaient les spectateurs.

Le calendrier festif

On célèbre les grandes fêtes religieuses, Noël ou Pâques, parfois en détournant leur sens comme pendant les douze jours entre Noël et l'Épiphanie (fête des fous, des Innocents, accompagnées de rites d'inversion). À la fin du Moyen Âge, des « mystères » sur des sujets bibliques ou hagiographiques sont donnés sur les places publiques. Certaines fêtes calendaires sont profanes, pour ne pas dire païennes, comme les fêtes des moissons ou des vendanges, celles du solstice d'été ou le Carnaval.

La fête exceptionnelle

Les adultes comme les enfants pouvaient jouer à la ronde, à colin maillard, etc. La danse prenait une grande place dans les réjouissances.

Elle célèbre la dédicace d'une église, la fin d'une épidémie, une victoire militaire, un mariage ou une naissance princière. Elle peut donc ne concerner qu'une petite communauté ou être célébrée dans tout le royaume. À la fin du Moyen Âge, les entrées royales dans une ville sont l'objet de fêtes grandioses qui soulignent l'alliance entre le souverain et ses bonnes villes.

Dansez !

On danse pour toutes les fêtes, même pour les enterrements ou dans les cimetières. Les deux grandes périodes sont cependant de Noël à Carnaval et les mois de mai et juin. À partir du XIIe siècle, les danses aristocratiques se distinguent des danses populaires. Malgré les interdictions, il y a des danses ecclésiastiques : les chanoines de Besançon dansent la bergerette, à Auxerre les clercs dansent dans la cathédrale, et à Sens autour du cloître. À la fin du Moyen Âge, on voit la mort elle-même conduire, sur les fresques et les sculptures, des danses macabres où se mêlent aristocrates, bourgeois et paysans.

Synthèse

En dix siècles, les mœurs et les cultures ont beaucoup évolué. La civilisation gallo-romaine n'a disparu que lentement et partiellement, laissant l'héritage de la religion et de la langue. Une civilisation aristocratique et de plus en plus raffinée lui a succédé, tandis que le monde des villes voyait naître une littérature populaire et des modes de vie bourgeois et intellectuels. Les lettres, les arts plastiques et la musique jouent un rôle important. Les exercices de l'esprit et ceux du corps trouvent leur épanouissement dans l'humanisme qui se répand dans les universités, la bourgeoisie et l'aristocratie devenues souvent urbaines.